



Établissement public du ministère chargé du développement durable



RhôneAlpes Région



ELABORATION DU SAGE HAUT ALLIER

Scénarios contrastés



Version définitive suite à la présentation en CLE du 25 avril 2013

ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT ALLIER

SCENARIOS CONTRASTES

1. PREAMBULE.....	1
1.1 Historique de l'élaboration du SAGE Haut Allier	1
1.2 Etape actuelle : les scénarios contrastés du SAGE	2
1.3 Contenu de ce rapport	3
2. CONSTRUCTION ET STRUCTURE DES SCENARIOS CONTRASTES.....	5
2.1 Méthodologie d'élaboration des scénarios contrastés	5
2.1.1 Place de la concertation dans la démarche	5
2.1.2 Construction des scénarios contrastés	6
2.2 Structure des scénarios contrastés : présentation des grands objectifs et sous-objectifs	7
2.2.1 Grand objectif lié à la gouvernance	8
2.2.2 Grand objectif lié à la qualité	11
2.2.3 Grand objectif lié à la quantité	14
2.2.4 Grand objectif lié aux milieux aquatiques	17
2.2.5 Grand objectif lié au risque inondation	20
2.3 Méthodologie d'appréciation des bénéfices apportés par les scénarios contrastés	21
3. LES SCENARIOS CONTRASTES DU SAGE HAUT ALLIER.....	23
3.1 Scénario 1 : un SAGE prescriptif	23

3.1.1	Logique globale du scénario 1	23
3.1.2	Vision du scénario 1 pour les 5 grands objectifs	23
3.1.3	Axes d'action du scénario 1	27
3.1.4	Bénéfices attendus du scénario 1	37
3.2	Scénario 2 : un SAGE incitatif	39
3.2.1	Logique globale du scénario 2	39
3.2.2	Vision du scénario 2 pour les 5 grands objectifs	39
3.2.3	Axes d'action du scénario 2	41
3.2.4	Bénéfices attendus du scénario 2	49
3.3	Scénario 3 : un SAGE ambitieux	51
3.3.1	Logique globale du scénario 3	51
3.3.2	Vision du scénario 3 pour les 5 grands objectifs	51
3.3.3	Axes d'action du scénario 3	53
3.3.4	Bénéfices attendus du scénario 3	58
4.	CONCLUSION	60
ANNEXES	61	
Annexe 1 :	Les objectifs des masses d'eau du bassin versant du Haut Allier	63
Annexe 2 :	Ensemble de cartes illustrant la diversité de structures impliquées dans divers aspects de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le Haut Allier	69
Annexe 3 :	Cartographie des enjeux liés à la qualité des ressources en eau sur le Haut Allier	73
Annexe 4 :	Cartographie des enjeux liés à l'état quantitatif des ressources en eau sur le Haut Allier	77
Annexe 5 :	Cartographie des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le Haut Allier	81
Annexe 6 :	Tableau global des axes d'action envisagés dans les scénarios contrastés, par grand objectif	85
GLOSSAIRE	103	

1. PREAMBULE

1.1 HISTORIQUE DE L'ELABORATION DU SAGE HAUT ALLIER

Le périmètre du SAGE Haut Allier a été délimité le 3 mai 2006 par arrêté inter-préfectoral, suite à son identification dans le SDAGE Loire-Bretagne 1996 comme unité hydrographique cohérente à caractère prioritaire. Cette création de SAGE a également reflété une volonté locale de prolonger la dynamique de gestion collective des ressources en eau et milieux aquatiques initiée par l'ancien contrat de rivière du Haut Allier.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Haut Allier a été constituée par arrêté inter-préfectoral le 26 janvier 2007, et récemment renouvelée par l'arrêté du 22 février 2013. Le SAGE est actuellement en cours d'élaboration et plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- ▶ **L'état initial**, validé le 16 mars 2010 : il présente les caractéristiques du bassin versant, en termes de milieux aquatiques et d'usages de l'eau.
- ▶ **Le diagnostic**, validé le 7 juillet 2011 : il analyse les caractéristiques du bassin et permet d'appréhender les interactions entre usages, ressources et milieux. A partir de cela, 8 principaux enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire ont été identifiés. L'analyse conduite jusqu'à ce stade fournit le portrait actuel du bassin du Haut Allier.
- ▶ **Le scénario tendanciel**, validé le 31 janvier 2012 : il s'intéresse aux évolutions attendues des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2021 dans l'hypothèse où on laisse évoluer la situation selon les tendances actuelles, en tenant compte uniquement des législations, orientations et mesures existantes ou déjà programmées. Ce scénario a permis de confirmer l'opportunité de la mise en place d'un SAGE sur le bassin du Haut Allier puisque sans initiative de ce genre, seul un des huit enjeux serait satisfait en 2021. Il s'agit de l'enjeu « Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants » qui bénéficiera de l'obligation d'aménager les ouvrages en faveur de la restauration de la continuité écologique liée à la nouvelle classification des cours d'eau par le Code de l'Environnement (liste 1 et 2 de l'article L214-17).

Le tableau ci-après présente les huit enjeux du SAGE Haut Allier, leur niveau de satisfaction en 2021 en l'absence de politique volontariste de l'eau, et la marge de progression que pourrait amener un SAGE.

Tableau 1 : Rappel des 8 enjeux diagnostiqués pour le SAGE Haut Allier et des conclusions du Scénario Tendanciel

Enjeu	Niveau de satisfaction en 2021 sans SAGE	Plus-value possible du SAGE
« Barrages » Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux et des usages existants	En partie satisfait	Modérée
« Qualité des eaux » Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines	En partie satisfait	Forte
« Ressource quantitative en eau » Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau	Non satisfait	Forte
« Zones humides et têtes de bassins versants » Amélioration des connaissances, de la préservation et de la restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassins versants	En partie satisfait	Forte
« Fonctionnalité écologique » Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques	En partie satisfait	Modérée à forte
« Valeur paysagère et écologique des milieux » Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux	En partie satisfait	Modérée
« Petite hydroélectricité » Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants	Satisfait	Faible
« Inondation » Gestion des risques inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité	En partie satisfait	Faible à modérée

1.2 ETAPE ACTUELLE : LES SCENARIOS CONTRASTES DU SAGE

Les scénarios contrastés : un pas vers la définition de la stratégie du SAGE...

Il s'agit maintenant d'étudier les futurs potentiels que le SAGE Haut Allier pourrait viser pour les milieux aquatiques et les ressources en eau de son territoire, afin d'au moins satisfaire les objectifs de la DCE et d'être compatible avec le SDAGE (cf. Annexe 1 présentant les objectifs de bon état pour les masses d'eau du SAGE Haut Allier). Il est possible d'imaginer plusieurs ambitions pour l'avenir du bassin versant, d'où plusieurs situations futures et différents moyens de les atteindre : chacune de ces visions constituera un des scénarios contrastés du SAGE.

La construction de ces scénarios implique d'évaluer les moyens techniques, humains et financiers à mobiliser pour répondre aux ambitions que la CLE pourrait se donner. Elle constitue donc un cadre de débat et alimente la réflexion de la CLE pour l'étape suivante de l'élaboration du SAGE : le choix de sa stratégie (qui fera l'objet d'un second rapport).

1.3 CONTENU DE CE RAPPORT

Ce rapport s'organise en deux grandes parties :

- ▶ le chapitre 2 présente les modalités de construction des scénarios contrastés du SAGE Haut Allier et leur structure, organisée autour de cinq grands objectifs subdivisées en sous-objectifs.
- ▶ le chapitre 3 détaille le contenu des trois scénarios contrastés.

La présentation de chaque scénario s'organise de la façon suivante : son principe global, ses ambitions pour chacun des grands objectifs, puis les axes d'action qui le composent et prétendent répondre aux sous-objectifs du SAGE, et enfin une appréciation qualitative des bénéfices attendus du scénario.

Les axes d'action sont décrits dans un tableau, par différents éléments :

Tableau 2 : *Eléments descriptifs des axes d'action des scénarios contrastés*

N°				Lien	Intitulé
Référence du Grand Objectif	Référence du Sous-Objectif	Référence de l'axe d'action	Variante de l'axe d'action	Numéro d'un axe d'action similaire inclus dans un autre sous-objectif	Formulation synthétique de l'intention de l'axe d'action

Territoire cible	Type
Zones du bassin versant concernées par l'axe d'action	<p>Nature de l'axe d'action, décrit par les codes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ORG : axes d'action organisationnels, concernant l'émergence ou la mise en place d'un maître d'ouvrage, la mise en place d'un cadre de gestion spécifique (ex : schéma de gestion de la nappe du Devès), ou encore l'instauration d'un dispositif d'accompagnement ou de coordination des acteurs. ➤ OPER : axes d'action opérationnels, concernant la réalisation d'aménagements, la mise en place d'un réseau de suivi, etc. ➤ C : axes d'action d'amélioration de la connaissance, concernant des études ou enquêtes. ➤ COM : axes d'action de communication, visant à informer ou sensibiliser différents acteurs concernés par le SAGE. ➤ PRESC : axes d'action prescriptifs, visant à appuyer la réglementation existante ou à encadrer réglementairement la gestion et les aménagements futurs.

Origine	Détail	MO pressentis	Faisabilité
Indique, le cas échéant, si l'axe d'action est issu de la réglementation existante ou du SDAGE	Précisions sur l'axe d'action	Hypothèse sur les maîtres d'ouvrage qui pourraient mettre en œuvre l'axe d'action	Éléments de réflexion sur les conditions de réussite de l'axe d'action ou sur les difficultés pouvant gêner sa mise en œuvre

L'ensemble de ces informations constitue la matière apportée à la CLE pour le futur choix de sa stratégie.

Il convient tout de même de rappeler que l'ensemble des axes d'action présenté ici n'a pas vocation à constituer un niveau d'opérationnalité plus précis étant donné que le SAGE n'est pas un programme d'actions mais bien un document d'orientation. Ces axes d'action sont mobilisés dans le cadre de ce travail pour mieux décrire ce qu'englobe chaque sous-objectif, et seront valorisés par la suite lors de la rédaction du PAGD et du Règlement, pour illustrer les dispositions.

2. CONSTRUCTION ET STRUCTURE DES SCENARIOS CONTRASTES

La démarche de construction des scénarios contrastés est explicitée dans les paragraphes ci-dessous. Elle peut être résumée de la façon suivante :

- ▶ A partir des 8 enjeux retenus pour le SAGE Haut Allier à l'issue du diagnostic,
- ▶ 5 grands objectifs ont été définis avec le Bureau de CLE,
- ▶ et subdivisés en sous-objectifs.
- ▶ Un certain nombre d'axes d'action ont été identifiés pour répondre à chaque sous-objectif.
- ▶ Différents regroupements de ces axes d'action ont permis de constituer les 3 scénarios contrastés du SAGE Haut Allier.

2.1 METHODOLOGIE D'ELABORATION DES SCENARIOS CONTRASTES

2.1.1 Place de la concertation dans la démarche

Les scénarios contrastés : le fruit d'une réflexion collective...

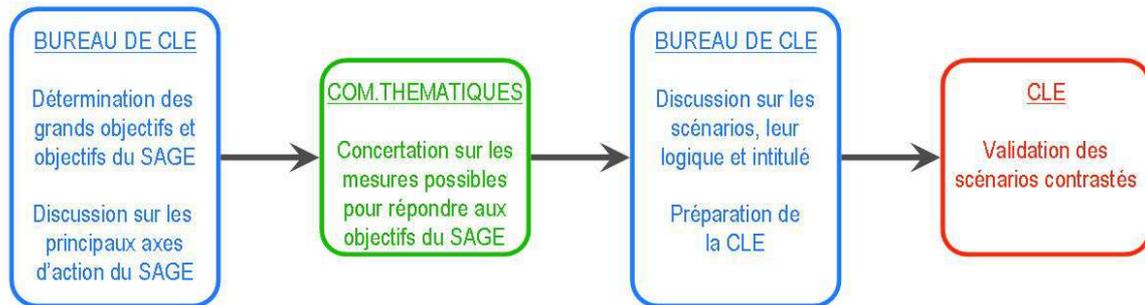
L'élaboration d'un SAGE est une démarche participative. Les acteurs du bassin du Haut Allier ont déjà été mobilisés dans les phases précédentes, et il est important de poursuivre cette dynamique de concertation pour plusieurs raisons :

- ▶ mieux impliquer les acteurs dans la construction de l'avenir du territoire, facteur clé pour la mise en place ultérieure du SAGE,
- ▶ repérer les points de débat ou les idées fausses, sur lesquels il conviendrait de mieux communiquer,
- ▶ faire remonter les informations détenues par les acteurs.

En fait, avec l'élaboration des scénarios alternatifs, les acteurs du bassin commencent à définir concrètement le projet de SAGE à engager durant les prochaines années. Sa mise en œuvre impliquera des efforts mais également des changements de comportements et de pratiques. Ses orientations, dispositions et prescriptions nécessiteront l'adhésion et la mobilisation des acteurs au-delà des seuls membres de la CLE.

Plusieurs instances de concertation sont intervenues successivement dans l'élaboration des scénarios contrastés, selon le processus de co-construction suivant :

Figure 1 : Processus de concertation pour l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE Haut Allier



Une série de trois commissions thématiques (« Amélioration de la qualité », « Gestion quantitative de la ressource », « Eau, cadre de vie et Biodiversité ») a été organisée en octobre 2012. Selon la méthode du Métaplan, on a proposé aux participants de s'exprimer sur les mesures (ou axes d'action) qui permettraient de répondre aux différents objectifs du SAGE. A la fin des discussions, ils ont également eu la possibilité de voter pour les axes d'action ou aspects qui leur semblaient essentiels ou, au contraire, inappropriés. A travers ces commissions thématiques, il s'agissait de :

- ▶ faire réfléchir les acteurs sur les actions qui devraient être menées de façon à ce qu'ils prennent conscience que la mise en œuvre du SAGE ne se fera pas sans eux, qu'ils devront s'impliquer et agir,
- ▶ dégager les consensus et les divergences, et en comprendre les raisons,
- ▶ pressentir l'acceptabilité des axes d'action envisagés.

La matière collectée lors de ces ateliers a été analysée et croisée avec le travail effectué en Bureau de CLE, afin de constituer trois scénarios contrastés et réalistes, qui cherchent à minima à atteindre les objectifs de la DCE et à être compatible avec le SDAGE, tout en reflétant les préoccupations et ambitions des acteurs locaux.

Une concertation plus poussée sera menée par la suite, au moment du choix de la stratégie. En effet, à ce moment là, il est important que les différents acteurs trouvent une ligne directrice commune, qu'ils affinent les orientations à donner au SAGE en hiérarchisant les axes d'action du scénario retenu, et qu'ils se positionnent par rapport aux maîtrises d'ouvrage qui auront été pressenties pour la mise en œuvre du SAGE.

2.1.2 Construction des scénarios contrastés

Chacun des trois scénarios contrastés a été conçu comme un scénario global intervenant sur tous les enjeux du SAGE Haut Allier. Ainsi, chacun s'articule autour de 5 grands objectifs, eux-mêmes subdivisés en sous-objectifs (cf. paragraphe 3.1).

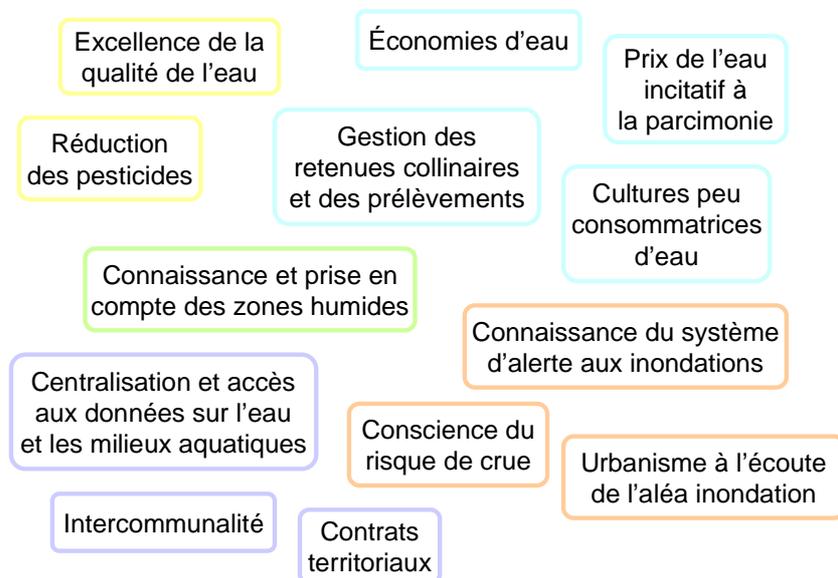
Chaque scénario contrasté est bâti sur une logique globale propre. De plus, pour chaque grand objectif, il présente une vision prospective de ce que deviendrait la situation grâce à la mise en œuvre du SAGE. D'autre part, chaque scénario est composé d'un ensemble d'axes d'action : il s'agit de dispositions ou de prescriptions qui permettront de répondre aux objectifs du SAGE selon l'ambition définie par la logique du scénario en question.

Les trois scénarios contrastés du SAGE Haut Allier sont d'ambition croissante, aussi tous les axes d'action prévus dans le scénario 1 sont compris dans le scénario 2 qui est lui-même inclus dans le scénario 3. Cependant, les scénarios sont également contrastés dans le sens où ils ne mobilisent pas les mêmes moyens ni les mêmes acteurs, et où ils n'intègrent pas tous l'ensemble des sous-objectifs potentiels déterminés pour le SAGE.

La construction des scénarios et la composition de leur set d'axes d'action ont donc été guidées par les critères suivants :

- **Le réglementaire** : il existe un socle commun aux trois scénarios, non négociable et constitué des mesures nécessaires pour répondre à la législation environnementale existante, aux prescriptions du SDAGE et à la mission de non dégradation des milieux (principe de la DCE). Il convient de souligner que le socle est un scénario minimum qui serait forcément mis en œuvre, qu'un SAGE soit créé ou non. Il ne constitue donc pas un scénario envisageable pour la stratégie du SAGE. Il faut lui associer des dispositions complémentaires.
- **Le niveau de priorité** : le diagnostic et le scénario tendanciel ont évalué la marge de plus-value du SAGE selon les enjeux. Il apparaît notamment que le SAGE pourrait particulièrement influencer les aspects suivants : état qualitatif et quantitatif des eaux, zones humides et têtes de bassins versants, et fonctionnalité écologique. De plus, lors des commissions thématiques, les participants se sont exprimés sur ce qui leur paraissait prioritaire et ont dégagé les éléments illustrés dans la figure suivante :

Figure 2 : Sujets pointés comme prioritaires par les participants des commissions thématiques



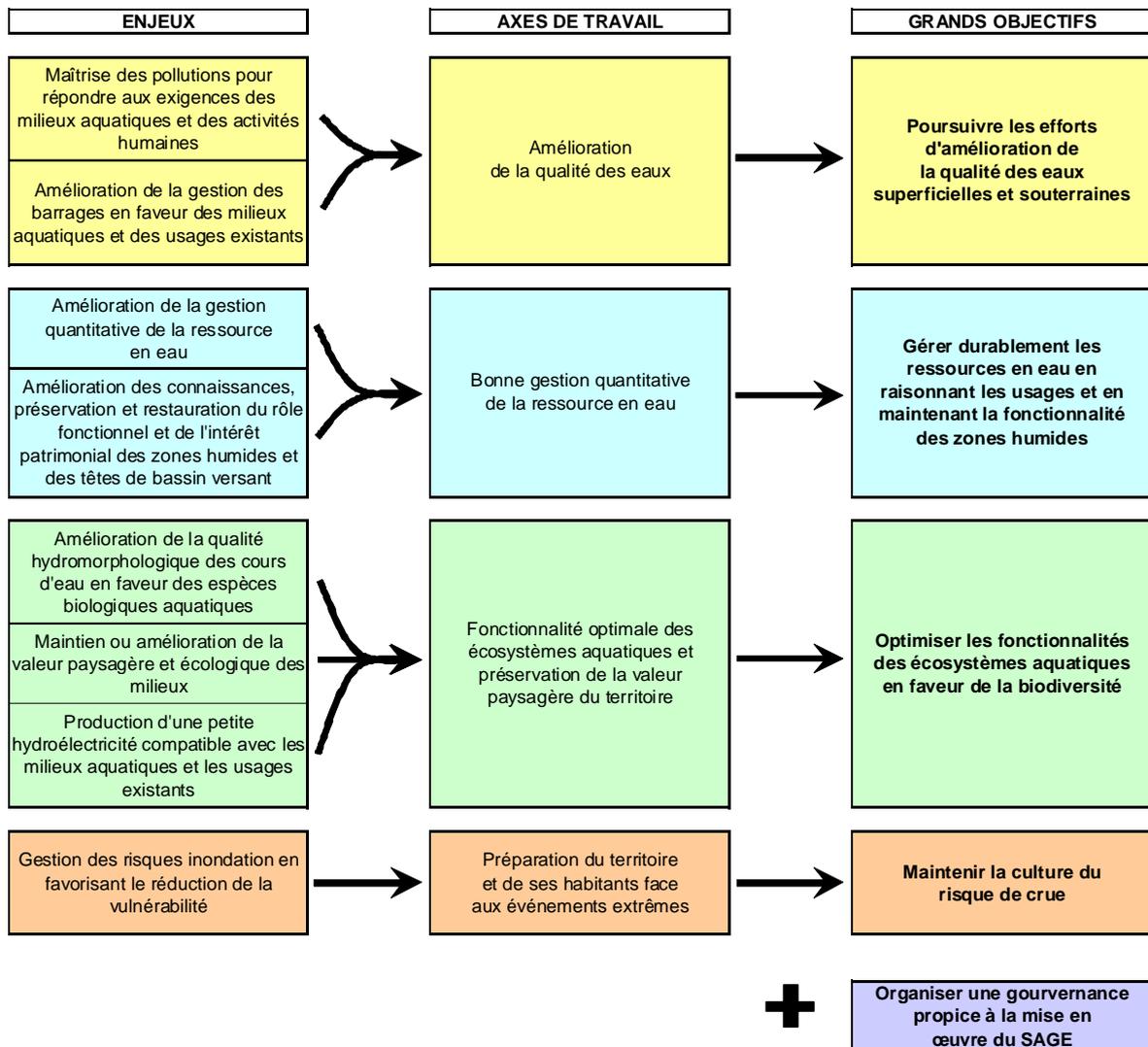
- **Le type d'axes d'action** : le territoire du Haut Allier est encore peu couvert par des études s'intéressant à ses ressources en eau et ses milieux aquatiques. Cela s'est senti dans les commissions thématiques et les Bureau de CLE, où souvent des besoins de connaissances et de sensibilisation des acteurs/habitants ont été exprimés. Le manque de connaissance peut d'ailleurs constituer un frein à la bonne appréhension de certains enjeux et des solutions envisageables. Aussi, l'acquisition de connaissance lors de ce premier SAGE sera un élément essentiel pour aller ensuite vers un deuxième SAGE plus opérationnel lors de sa révision.

2.2 STRUCTURE DES SCENARIOS CONTRASTES : PRESENTATION DES GRANDS OBJECTIFS ET SOUS-OBJECTIFS

Ce paragraphe présente les grands objectifs et sous-objectifs autour desquels s'articule le SAGE Haut Allier. Ils ont été définis en Bureau de CLE, à partir des conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel, en remaniant les huit enjeux qui avaient alors été listés (cf. figure ci-dessous).

Conformément au souhait du Bureau de CLE, les grands objectifs ont été formulés de façon à ce que leur intitulé intègre non seulement le sujet concerné mais également l'aspiration du SAGE Haut Allier.

Figure 3 : Des enjeux du diagnostic aux grands objectifs des scénarios contrastés



2.2.1 Grand objectif lié à la gouvernance

« Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE »

2.2.1.1 Origine du grand objectif retenu : rappel de l'enjeu

La problématique de la gouvernance ne faisait pas explicitement partie des enjeux identifiés lors du diagnostic. Toutefois, il s'agit d'un enjeu transversal à toutes les autres thématiques, et d'un enjeu central dès lors que l'on élabore la politique de l'eau d'un territoire, conçue comme une politique de tous pour tous.

Cette question de gouvernance est d'autant plus d'actualité sur le territoire du Haut Allier depuis la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE. Ce texte indique que, sur le territoire d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB Loire en l'occurrence), la mise en œuvre d'un SAGE doit être portée par une structure englobant le périmètre du SAGE ou, à défaut, par l'EPTB lui-même. Le SMAT, porteur actuel de l'élaboration du SAGE, agit sur un territoire qui ne coïncide pas avec le périmètre du SAGE Haut Allier. Il ne pourra donc pas en assurer la mise en œuvre.

Pour toutes ces raisons, la mise en place d'une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE constitue le premier grand objectif du SAGE Haut Allier.

Ce grand objectif abordera les questions de portage et de suivi du SAGE, de communication autour du SAGE, et d'implication de la CLE dans les réflexions et décisions d'aménagement du territoire sur son périmètre et sur les bassins voisins avec lesquels il existe une continuité de certains enjeux. Il abordera également le rôle et les missions de chaque acteur lors de la phase de mise en œuvre du SAGE (programmes contractuels...).

(cf. Annexe 2 : Ensemble de cartes illustrant la diversité des structures impliquées dans divers aspects de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le Haut Allier, d'où la complexité de la gouvernance sur le territoire)

2.2.1.2 Présentation des sous-objectifs

SOUS-OBJECTIF 1 – ASSURER LE SUIVI DU SAGE ET FAVORISER LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES SUR LE BASSIN VERSANT

Lorsqu'un SAGE est élaboré, cela implique qu'il soit ensuite mis en œuvre afin de produire certains résultats et de viser certains objectifs. Or, les actions d'un SAGE sont très diversifiées et mises en œuvre par de nombreux acteurs. Afin de coordonner l'intervention des maîtres d'ouvrages locaux, il est indispensable de pouvoir accéder aux informations qui reflètent l'état d'avancement des actions et mesures du SAGE. Il s'agira également de vérifier, à travers le suivi des résultats obtenus, si les objectifs sont atteints ou en voie de l'être. Il est donc essentiel de constituer un dispositif de suivi et d'accompagnement de la mise en œuvre du SAGE.

D'autre part, bien que la gestion de l'eau génère une production importante de données, d'études et d'informations, cette connaissance n'est pas centralisée, sa valorisation cartographique est souvent désordonnée et peu accessible, et sa diffusion vers le public reste limitée. Pourtant, la connaissance n'a d'intérêt que si elle est partagée. La population du bassin versant doit connaître les richesses et les particularités de son territoire afin de se les approprier, de mieux comprendre les problématiques qui s'y rattachent et qu'elle peut influencer. Il importe donc d'établir la stratégie de communication du SAGE en fonction du niveau d'ambition et des moyens mobilisables.

SOUS-OBJECTIF 2 – GARANTIR UN PORTAGE ADAPTE ET EFFICACE DU SAGE ET DE SES DISPOSITIONS

Un SAGE est une politique locale de l'eau qui décline le SDAGE en accord avec les spécificités de son bassin versant. Aussi, son application et son suivi-évaluation nécessite une compréhension fiable et continuellement actualisée du territoire. La structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE doit donc impérativement rester proche de son territoire afin d'en être imprégnée.

C'est d'autant plus important que cette structure interviendra en amont des décisions, pour apporter à la CLE un socle d'informations et être force de propositions, ainsi qu'en aval, pour mettre en œuvre sa politique.

Les rôles de la CLE et celui de la structure porteuse du SAGE sur le territoire doivent donc être consolidés. Il s'agit de leur donner la place centrale qui leur revient dans la mise en œuvre du SAGE. Ces entités doivent apparaître comme des instances accessibles et être identifiées comme des interlocuteurs incontournables à associer dans toute démarche concernant directement ou indirectement la gestion de l'eau et ce, le plus en amont possible. Ainsi au-delà des consultations réglementaires, la concertation amont facilitera la prise en compte du SAGE dans les projets du territoire.

Pour mener à bien la mise en œuvre du SAGE, c'est-à-dire le faire vivre et le concrétiser, la structure porteuse et la CLE s'appuieront sur d'autres maîtres d'ouvrage. L'efficacité et le dynamisme de ces porteurs de mesures dépendront notamment de la qualité de la communication/concertation menée autour du SAGE, et de sa capacité à créer un esprit de partenariat fédérant les acteurs autour d'un projet commun pour le futur du territoire.

SOUS-OBJECTIF 3 – GARANTIR UNE COHERENCE SUR LE BASSIN VERSANT EN FAVORISANT LES INTERACTIONS DU SAGE AVEC LES BASSINS VERSANTS VOISINS ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour mieux gérer le territoire et respecter les principes de prévention et de non dégradation des milieux aquatiques, il est fondamental de renforcer les liens entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire. Ces liens se traduisent par la notion de compatibilité des documents d'urbanisme par rapport au SAGE, mais également par la mise en cohérence des actions et politiques menées par différents territoires sur des problématiques communes, avec éventuellement une mise en commun des moyens mobilisés pour cela.

L'idée consiste d'une part à co-construire une vision commune du territoire autour de la gestion de l'eau. Il importe de coordonner, de dynamiser et de valoriser les interactions entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme (SCOT, Pays, PNR...). Si l'urbanisme se fait le relai de la politique de l'eau auprès des acteurs et habitants, cela permettra une meilleure prise de conscience des enjeux et une meilleure implication de tous vers une gestion plus respectueuse de l'environnement et des besoins des générations futures.

Ensuite, il s'agit également d'aller au-delà du périmètre du SAGE pour interagir avec certains des territoires voisins concernés directement par une problématique du Haut Allier. Par exemple, la nappe du Devès, identifiée comme stratégique pour l'alimentation future en eau potable, se retrouve sur le territoire des SAGE Loire Amont et Lignon du Velay, avec qui il serait judicieux de développer une stratégie commune de gestion et préservation de la ressource. Quant au SAGE Allier Aval, il constituerait un partenaire intéressant notamment pour les questions relatives à la gestion du risque inondation et de la continuité écologique.

SOUS-OBJECTIF 4 – AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Le territoire du Haut Allier reste jusqu'alors peu exploré du point de vue des connaissances collectées sur ses ressources en eau, ses milieux aquatiques et les impacts qualitatifs comme quantitatifs des usages de l'eau qui s'y tiennent. Or, l'approfondissement de ces connaissances est primordial pour disposer des moyens de mieux cerner les enjeux de l'eau (en termes de localisation et/ou de solution clé), ce qui ensuite donne les moyens aux collectivités d'agir efficacement.

L'impact du changement climatique est aujourd'hui de plus en plus sensible. Mieux comprendre quels impacts pourrait avoir ce phénomène sur la ressource en eau à long terme permettrait de mieux appréhender l'évolution de la ressource sur le bassin versant, afin de dégager les éléments de réflexion indispensables à l'anticipation d'une situation à plus long terme et au dimensionnement des politiques publiques adaptées à cette situation.

2.2.2 Grand objectif lié à la qualité

« Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines »

2.2.2.1 Origine du grand objectif retenu : rappel de l'enjeu et de ses tendances d'évolution

Le diagnostic a mis en évidence divers types de pollution des ressources en eau sur le territoire du SAGE, liés aux impacts des activités humaines et à la gestion des barrages de Poutès et de Naussac (cf. Annexe 3 : cartographie des enjeux liés à la qualité de l'eau sur le Haut Allier). La réglementation et la mouvance actuelle permettent d'envisager une diminution des pressions unitaires aussi bien agricoles (réduction des apports d'intrants, meilleure gestion des fumures, mises aux normes des bâtiments d'élevage, conversion bio...) que domestiques (amélioration de l'assainissement).

Toutefois, les tendances sont également à l'accroissement de la population estivale et des activités économiques, à l'extension de l'agriculture dans certains secteurs et à l'augmentation de la sévérité des étiages du fait du changement climatique. Cela laisse entrevoir de plus grandes quantités d'eaux usées à traiter, d'où plus de rejets dans les milieux, ainsi que de plus grandes quantités d'effluents d'élevage et de boue d'épuration à gérer. Globalement, les pressions sur la qualité des ressources en eau du Haut Allier devraient donc augmenter.

En outre, la position du Haut Allier tout à l'amont du bassin Loire Bretagne, couplée à la place prépondérante et relativement préservée de la nature sur le territoire, confèrent à ce SAGE l'opportunité de jouer un rôle majeur pour les écosystèmes aquatiques. Cela se ressent d'ailleurs chez les acteurs du territoire qui affichent la volonté de faire de leur bassin un site exemplaire pour sa qualité d'eau, afin de défendre leurs richesses écologiques et environnementales, et notamment le saumon atlantique, symbole emblématique du haut bassin de l'Allier.

La DCE a fixé des objectifs et des délais de résultats pour les différentes masses d'eau du territoire. Hormis cet objectif environnemental en lien avec les objectifs du SDAGE, d'autres enjeux sont également concernés puisqu'il s'agit d'assurer la qualité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine et aux usages récréatifs (baignade, sports d'eau vive), ainsi que le bon état des populations piscicoles et des écosystèmes liés aux ressources en eau.

D'où ce deuxième grand objectif, qui explorera plusieurs leviers : l'identification des pollutions, la réduction à la source de l'utilisation des polluants, l'amélioration des traitements, et la maîtrise des rejets.

2.2.2.2 Présentation des sous-objectifs

SOUS-OBJECTIF 1 – AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LA QUALITE DES RESSOURCES EN EAU

Sur le territoire du Haut Allier, la qualité des ressources en eau est encore mal connue du fait de l'absence de suivi sur certains affluents de l'Allier (Cronce, Arçon, Marsange, Langouyrou, Griniac, affluents du Devès), ainsi qu'au niveau des petits cours d'eau en tête de bassins versants, pour lesquels l'effet de dilution en aval de leur confluence peut masquer l'impact des activités humaines sur leur modeste masse d'eau. D'autre part, les ressources en eau souterraine, présentes sur l'ensemble du territoire et majoritairement exploitées pour l'eau potable, ne sont suivies que par quatre stations. Quant à Naussac, l'évolution de la qualité au sein de la retenue est bien suivie, par contre l'impact des lâchers d'eau sur l'aval en termes de qualité physico-chimique, de biodiversité et de transport sédimentaire est encore mal connu.

Or, l'amélioration de la qualité des ressources en eau suppose d'en avoir une connaissance fine et régulièrement actualisée. Cela permet de mettre en place une stratégie d'action adaptée et évolutive pour plus d'efficacité.

Au-delà de l'approfondissement de cette connaissance, il convient également de s'assurer que les données et informations existantes sont portées à la connaissance des acteurs et de la population du territoire pour les conscientiser de la nécessité de restauration ou de préservation selon les secteurs de la qualité de l'eau.

SOUS-OBJECTIF 2 – TENDRE VERS DES OBJECTIFS DE QUALITE AMBITIEUX POUR SATISFAIRE LES EXIGENCES DES ESPECES REMARQUABLES ET PERENNISER VOIRE DEVELOPPER LES USAGES DE L'EAU

Aujourd'hui, d'après la DCE, le « bon état » des cours d'eau doit être atteint pour 2015 sur presque toutes les masses d'eau présentes sur le territoire du SAGE du Haut-Allier (dérogation pour 8 masses d'eau sur 48, cf. Annexe 1). Ce « bon état » correspond à :

- ▶ une certaine qualité chimique, qui respecte des normes de qualité environnementale fixées par la réglementation,
- ▶ et une certaine qualité écologique, trouvée dans les conditions présentes pour supporter la vie biologique et traduisant la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Ce sous-objectif assure donc une qualité des cours d'eau adéquate non seulement à leur usage anthropique, notamment du point de vue sanitaire pour la production d'eau potable ou les loisirs aquatiques, mais également pour soutenir la nature qui s'est développée à partir de ces ressources en eau et qui compose les paysages d'un bassin versant.

Toutefois, la qualité de l'eau correspondant au « bon état » tel qu'il est exigé par la réglementation n'est pas suffisante pour certaines des espèces remarquables présentes dans le Haut Allier, comme le saumon ou la moule perlière. Or lors du diagnostic, les acteurs ont souligné leur souhait d'avoir une excellente qualité d'eau sur leur territoire pour préserver ses richesses environnementales et ses espèces emblématiques.

Les normes adoptées par l'Irlande pour l'évaluation du bon état des cours d'eau ont notamment retenues l'attention des acteurs du Haut Allier, puisque les valeurs seuils irlandaises sont considérées comme satisfaisantes pour les masses d'eau salmonicoles. Ces valeurs pourraient être reconnues et valorisées au niveau du Haut Allier pour définir un état « d'excellence » de la qualité des cours d'eau.

D'autre part, un important travail est mené aujourd'hui en France sur les nitrates, avec parfois la délimitation de zones vulnérables dans les secteurs les plus touchés par cette pollution. Actuellement, le bassin versant du Haut Allier n'est pas concerné mais comprend certaines zones qui mériteraient une vigilance accrue. Cela permettrait de ne pas franchir un niveau de nitrates qui devient difficilement contrôlable, au risque de dépasser la valeur-seuil en un point du territoire et de voir par conséquent un large périmètre classé en zone vulnérable, ce qui impliquerait de fortes contraintes pour les usages, notamment agricoles.

Ainsi, dans une optique préventive, l'ambition consiste à entraîner les usagers de l'eau potentiellement émetteurs de nitrates dans une démarche raisonnée et anticipatrice, qui permette de maintenir une marge entre le taux de nitrates dans les ressources en eau du bassin versant et la valeur nationale seuil.

SOUS-OBJECTIF 3 – REDUIRE LES IMPACTS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Le territoire du Haut Allier compte encore certains points noirs de pollution domestique liés à des dysfonctionnements de certains systèmes d'assainissement (par manque de compétences techniques ou de sensibilisation des agents communaux chargés de l'entretien), à la non-conformité de certaines stations d'épuration, ou encore à de rares rejets directs au cours d'eau. Ces sources de pollutions ponctuelles sont particulièrement impactantes en période d'étiage et peuvent même compromettre la baignade sur certains secteurs situés à l'aval du bassin versant, pour cause de détérioration de la qualité bactériologique.

D'autre part, certaines industries implantées dans le bassin versant génèrent également des problèmes de pollution, qui peuvent prendre des proportions particulièrement préoccupantes. Par exemple, dans le cas du Griniac, bien que les rejets industriels répondent aux normes imposées par la réglementation, la partie du ruisseau située en aval du rejet est abiotique. La qualité de la Fioule, réceptrice du Griniac, s'en voit significativement dégradée.

Afin de restaurer la qualité des cours d'eau du Haut Allier, il convient de résorber ces points noirs. Toutefois, l'amélioration de la gestion des effluents domestiques et industriels doit aller au-delà de la résolution des problèmes actuels, de façon à garder une marge de manœuvre pour absorber les évolutions du territoire. En effet, les tendances socio-économiques indiquent pour certains secteurs du bassin versant une augmentation de la population et des activités humaines pour les prochaines années, ce qui génèrera donc des quantités d'effluents plus importantes à gérer. Le territoire devra donc être capable d'anticiper cette évolution et d'adapter sa capacité de traitement des effluents à la qualité de l'eau qu'il souhaite garantir dans ses cours d'eau.

SOUS-OBJECTIF 4 – ENCOURAGER LA REDUCTION DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES A USAGE NON AGRICOLE

A l'heure actuelle, les ressources en eau du Haut Allier ne présentent pas de contamination avérée aux pesticides. Seulement, ces molécules évoluent et généralement se retrouvent dans l'eau à très faible concentration, ce qui complique leur détection. Ainsi, l'identification du niveau de contamination peut encore varier et se préciser au cours du temps.

Les pesticides détectés dans l'eau, potentiellement dangereux pour la santé humaine, dérivent des produits phytosanitaires utilisés, dans le cas des sources non agricoles, pour le désherbage des jardins particuliers, des espaces verts communaux et des infrastructures routières et ferroviaires.

Par principe de précaution, et conformément à l'orientation fondamentale n°4 du SDAGE Loire Bretagne, il convient de limiter la présence de pesticides dans les ressources en eau, donc de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires, que ce soit en raisonnant les quantités apportées ou en privilégiant d'autres techniques de désherbage.

SOUS-OBJECTIF 5 – FAVORISER DES PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Les pratiques agricoles apportent aux milieux des rejets dus aux effluents d'élevage dont l'élimination est parfois mal gérée (capacité limitée des plateformes de stockage) et des flux excédentaires des systèmes de production (systèmes céréaliers et fourragers). Cela génère une pression phytosanitaire mais surtout des pollutions diffuses qui contribuent majoritairement aux flux de matières azotées et phosphorées rejetés notamment sur les secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Céroux, affluents du Devès et en amont de la retenue de Naussac.

L'impact de ces pollutions peut fragiliser les milieux aquatiques, en générant par exemple des phénomènes d'eutrophisation dans les retenues. Il représente également un risque pour la qualité des eaux souterraines, or il s'agit de la ressource principale pour l'eau potable sur le bassin du Haut Allier.

Afin de réduire les pollutions d'origine agricole, il est possible d'agir selon deux axes : d'une part, mettre en place des dispositifs qui limitent l'accès direct des polluants aux ressources en eau ; et d'autre part, raisonner les apports d'intrants aux cultures, ce qui peut s'avérer financièrement avantageux pour les exploitants.

SOUS-OBJECTIF 6 – MIEUX PROTEGER LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Un enjeu sanitaire important se joue au niveau des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine. Leur sensibilité à une pollution éventuelle est variable en fonction du type de ressource (superficielle ou souterraine), et du contexte géomorphologique local. Afin de limiter les risques pour la santé publique, chaque captage doit réglementairement être accompagné de périmètres de protection. Ils sont instaurés suite à une procédure technique et administrative et stipulent les activités humaines autorisées à proximité du captage.

La protection des captages, contre les pollutions (d'origine anthropique ou accidentelle) et la surexploitation, fait partie des obligations réglementaires. En effet, le premier PNSE (Plan National Santé Environnement) 2004-2008 fixait l'objectif d'instaurer les périmètres de protection pour 100% des captages en 2010. Cet objectif n'a pas été atteint et il n'appartient pas au SAGE de faire respecter la réglementation. Toutefois, la protection des captages allant dans le sens de la préservation des ressources en eau, le SAGE se doit d'y contribuer en sensibilisant les collectivités, voire en s'assurant qu'une assistance est proposée aux communes pour les accompagner dans les démarches qui peuvent se révéler administrativement lourdes et socialement délicates.

2.2.3 Grand objectif lié à la quantité

« Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides »

2.2.3.1 Origine du grand objectif retenu : rappel de l'enjeu et de ses tendances d'évolution

Actuellement, mis à part quelques pénuries d'eau potable très localisées sur le territoire, les usages de l'eau sont globalement satisfaits. Toutefois, ce constat est à modérer par plusieurs facteurs.

Etant donné son contexte hydrogéologique, le bassin du Haut Allier se caractérise par un régime hydrologique essentiellement lié aux pluies, donc très faible en étiage et particulièrement sensible aux activités humaines. (cf. Annexe 4 : cartographie des enjeux liés à l'état quantitatif des ressources en eau sur le Haut Allier)

Dans les années à venir, le changement climatique devrait aggraver la sévérité des étiages et pourrait décaler les périodes de pluies, qui coïncideraient donc moins avec les périodes de besoin des activités sur le territoire. Enfin, les tendances d'évolution socio-économiques du territoire (augmentation de la population, extension de certains secteurs agricoles et de leurs prélèvements, captage de têtes de bassins versant en sécurisation de l'eau potable) devraient générer des pressions de prélèvement plus importantes sur la disponibilité quantitative des ressources en eau et des pressions foncières sur les zones humides. Cela serait préjudiciable aussi bien aux usagers de l'eau, avec un risque de conflits plus important, qu'aux milieux aquatiques dont la bonne fonctionnalité dépend de la présence garantie d'un débit minimum.

Il est donc important de pérenniser les usages de l'eau par des prélèvements parcimonieux et une gestion équilibrée des ressources. Pour assurer une bonne gestion quantitative de la ressource, ce grand objectif s'attachera d'une part à optimiser et raisonner les prélèvements d'eau, et d'autre part à préserver les fonctionnalités des zones humides et têtes de bassin versant pour optimiser le régime hydrologique du bassin.

2.2.3.2 Présentation des sous-objectifs

SOUS-OBJECTIF 1 – MIEUX CONNAITRE LES RESSOURCES EN EAU D'UN POINT DE VUE QUANTITATIF

La gestion vertueuse et le partage de la ressource en eau se base sur la détermination de débits objectifs, qui ne peut être faite qu'avec une connaissance précise et complète des données de base (débits, prélèvements, fonctionnement des masses d'eau, méthode d'évaluation des besoins...) et grâce à la bancarisation et structuration de ces données.

D'après le diagnostic, le réseau de suivi hydrométrique est insatisfaisant sur certains secteurs géographiques (Affluents du Devès et Fioule-Marsange) et inexistant sur les ressources souterraines. De plus, la connaissance des volumes prélevés n'est pas exhaustive, aussi bien en termes de quantité (seuls les volumes soumis à redevance, donc supérieurs à 7000 m³/an ont pu être comptabilisés ; certains prélèvements agricoles ont été qualifiés de confidentiels) qu'en termes d'usage (les réseaux d'eau potable desservent ménages, industries, entreprises et exploitations agricoles).

Afin de disposer des connaissances suffisantes à la caractérisation de tous les enjeux quantitatifs du territoire et de leurs causes, il est important d'approfondir les données sur les ressources en eau. La nappe du Devès ayant été classée comme stratégique pour l'alimentation future en eau potable, il apparaît également primordial d'étudier sa qualité et son fonctionnement.

SOUS-OBJECTIF 2 – MIEUX CONNAITRE, IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES ZONES HUMIDES AU REGARD DE LEURS FONCTIONNALITES HYDROLOGIQUES, AFIN D'EN ASSURER UNE GESTION COHERENTE

Le bassin du Haut Allier se caractérise par un substrat géologique souvent imperméable, avec de faibles capacités de stockage au niveau du massif de la Margeride et globalement très peu de dépôts sédimentaires ou alluvionnaires. Les cours d'eau n'ont donc pas ou peu de nappe d'accompagnement et leur écoulement est essentiellement lié au régime pluvial. Par conséquent, les zones humides jouent un rôle majeur en contribuant à la régulation des débits, notamment sur la Margeride ainsi que le secteur des sources de l'Allier et de ses affluents aux étiages très soutenus.

Soutien stratégique aux captages d'eau potable notamment, les zones humides sont encore mal connues sur le territoire, puisque l'inventaire de ces écosystèmes n'a été réalisé que sur l'Ardèche, le haut bassin versant lozérien de l'Allier et le Devès. Le niveau de connaissance sur le territoire est donc très incomplet et hétérogène. Il convient de l'étendre et de l'approfondir jusqu'à l'identification des zones humides clés pour l'hydrologie du bassin versant, afin de mieux cibler la gestion qu'il convient de mettre en place selon les sites.

SOUS-OBJECTIF 3 – ORGANISER LA GESTION DES PRELEVEMENTS POUR RENDRE COMPATIBLES LES RESSOURCES ET LES USAGES

La retenue de Naussac assure le soutien d'étiage dans l'Allier et la Loire, et garantit donc un débit estival relativement important sur l'axe principal du territoire. D'ailleurs, la présence de cette retenue et son fonctionnement diffuse une certaine impression de ressources en eau abondantes et intarissables, qui ne se vérifie pas toujours dans la réalité. En effet, plusieurs secteurs du territoire s'avèrent particulièrement fragiles en étiage, du fait de la part significative des prélèvements domestiques et/ou agricoles sur les quantités d'eau disponibles.

Il apparaît donc nécessaire d'organiser le partage de la ressource afin de concilier les besoins des différents usagers et ceux du milieu naturel, notamment en période d'étiage. Sur la base d'une connaissance fine de l'hydrologie locale, il s'agit de mettre la vision globale des besoins, des prélèvements et de la disponibilité en eau au service d'une gestion équilibrée des ressources.

SOUS-OBJECTIF 4 – INCITER LES PARTICULIERS, COLLECTIVITES ET INDUSTRIELS AUX ECONOMIES D'EAU

Dans un contexte d'équilibre quantitatif précaire en étiage et dans une perspective d'augmentation des pressions socio-économiques sur l'exploitation des ressources en eau, il est essentiel d'optimiser la consommation de l'eau et d'enclencher une dynamique globale de gestion vertueuse d'une ressource fragile.

Il est important de sensibiliser la population et les acteurs aux limites de l'hydrologie du territoire, ainsi qu'à l'impact que les modifications de leurs comportements pourraient avoir. Les modalités de tarification de l'eau peuvent également être avantageusement utilisées pour favoriser les comportements économes.

SOUS-OBJECTIF 5 – ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES MOINS CONSOMMATRICES D'EAU

Les besoins en eau pour l'irrigation et pour l'alimentation du bétail sont significatifs sur le bassin du Haut Allier. Aussi, il convient de réduire l'impact de ces usages sur les débits d'étiage en optimisant l'efficacité de l'eau.

En parallèle à cela, un autre axe d'action envisageable consiste à raisonner le type de cultures mis en place et l'orientation de développement du secteur agricole en fonction de la disponibilité limitée des ressources en étiage, soit à la période de plus grande demande agronomique en eau.

SOUS-OBJECTIF 6 – AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Les prélèvements pour la production d'eau potable peuvent peser lourdement sur les ressources en eau de certains secteurs du territoire en période d'étiage. S'il est possible de réduire la pression quantitative en améliorant les comportements de consommation des usagers de l'eau, il est également possible d'agir sur les volumes réellement prélevés dans le milieu.

En effet, des pertes significatives peuvent avoir lieu entre le prélèvement et la consommation, lors du transit des volumes dans les réseaux, dont le rendement moyen sur le Haut Allier est de 76% (valeurs de rendement comprises entre 65% et 95%). Cela s'explique par la vétusté des réseaux ou des problèmes techniques plus localisés (casse, corrosion...). En réduisant les pertes d'eau, on réduit également l'énergie mobilisée pour le pompage et les produits de traitement engagés dans la potabilisation : c'est donc une démarche globalement cohérente.

L'amélioration de la performance des réseaux implique de se donner les moyens nécessaires, notamment au niveau connaissance, financier (provisionnement via les factures d'eau) et équipement (pose de compteurs sectoriels sur les réseaux).

D'autre part, les services d'eau potable de certaines communes (Grèze, Venteuges, Ally) sont parfois confrontés à des pénuries d'eau, ce qui nécessite d'enclencher une procédure de gestion de crise pour satisfaire les besoins vitaux des abonnés. Afin de sécuriser le service, il convient d'étudier les possibilités de solidarité intercommunale qui se traduiraient par l'interconnexion de réseaux d'eau potable.

2.2.4 Grand objectif lié aux milieux aquatiques

« Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité »

2.2.4.1 Origine du grand objectif retenu : rappel de l'enjeu et de ses tendances d'évolution

D'après les tendances socio-économiques, les pressions des activités humaines devraient augmenter dans le centre du bassin versant et autour des zones urbaines en termes de besoins en eau, de niveau de sollicitation des ressources, d'urbanisation, d'extension agricole, et de fréquentation des milieux aquatiques (cf. Annexe 5 : cartographie des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le Haut Allier). Ces pressions conduiront à une altération des habitats piscicoles, ce qui aura des conséquences aussi bien sur le fonctionnement des milieux aquatiques que sur le cadre de vie du Haut Allier.

A l'échelle du bassin Loire Bretagne, le territoire du Haut Allier peut être considéré comme une tête de bassin versant, et présente donc un enjeu de qualité environnementale et écologique important pour l'aval. Par ailleurs, cette même qualité environnementale et écologique est un atout majeur pour le Haut Allier au niveau de son cadre de vie et de son attractivité touristique. De plus, les principaux cours d'eau du territoire constituent un axe de migration du saumon d'une ampleur rare en Europe (zone de frayères sur la partie amont).

Les deux grands objectifs précédents (bonne gestion qualitative et quantitative des ressources en eau) contribueront en partie à préserver la qualité du patrimoine naturel. Toutefois, il reste d'autres axes d'action à considérer et à intégrer dans le grand objectif lié aux milieux aquatiques : la restauration de la continuité écologique (en lien avec la réglementation existante), le bon entretien des cours d'eau, la limitation de l'érosion, la maîtrise des espèces envahissantes et la valorisation des richesses naturelles du territoire.

En effet, les différents acteurs de l'eau souhaitent forger l'identité du territoire du Haut Allier dans l'épanouissement de son potentiel de biodiversité et de cadre de vie, qui constituera le fil conducteur de l'aboutissement de la démarche SAGE et de sa bonne mise en œuvre. Aussi, le souci de préservation des milieux aquatiques va au-delà des obligations fixées par les cadres législatif et réglementaire, il s'agit de leur valeur patrimoniale et leur attrait touristique.

2.2.4.2 Présentation des sous-objectifs

SOUS-OBJECTIF 1 – INCITER A LA PRESERVATION ET/OU RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Les cours d'eau du Haut Allier sont marqués par de nombreux ouvrages qui barrent la libre circulation de l'eau, des sédiments et/ou des poissons. Ces ouvrages peuvent également avoir des effets sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité.

La restauration de la morphologie des cours d'eau constitue un des leviers les plus puissants d'amélioration de leur état écologique, et se retrouve d'ailleurs en tête des orientations du SDAGE Loire Bretagne. Le fait de raisonner la gestion et l'aménagement des ouvrages en rivière sur une circulation satisfaisante des sédiments et des poissons migrateurs contribue à restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et leur biodiversité.

SOUS-OBJECTIF 2 – GARANTIR LA QUALITÉ DES MILIEUX RIVULAIRES ET AQUATIQUES

Les ripisylves, les berges ou encore les bancs de sables sont autant de milieux qui participent au bon état d'un cours d'eau de plusieurs manières : en offrant des habitats aux espèces composant la biodiversité locale, en servant de zone tampon entre les effluents d'activités humaines et le milieu, en stabilisant les berges, ou encore en ralentissant les écoulements de l'eau lors des crues.

Il convient donc de bien entretenir ces milieux et d'adopter de bonnes pratiques, notamment agricoles et forestières, afin de ne pas les dégrader. Les modalités d'entretien de ces milieux rivulaires et aquatiques seront à adapter d'un endroit à l'autre, selon le fonctionnement local du cours d'eau et de son écosystème.

SOUS-OBJECTIF 3 – MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ, NOTAMMENT DES ZONES HUMIDES ET DES TÊTES DE BASSINS VERSANTS

Ce sous-objectif vise fondamentalement à préserver la richesse exceptionnelle des milieux du Haut Allier. Elle est souvent connue et vantée à travers les espèces emblématiques que sont le saumon et la moule perlière. Cependant, elle se compose également de nombreuses espèces beaucoup plus communes qu'il convient de ne pas négliger dès lors qu'elles contribuent à l'équilibre écologique global.

Il conviendra donc de mieux connaître, valoriser et gérer la biodiversité du bassin versant, ce qui impliquera forcément un travail de communication et de sensibilisation autour d'espèces et de sites particuliers du territoire.

Ce sous-objectif repose fortement sur la préservation des zones humides en réalisant des efforts particuliers pour mieux les connaître et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la régulation des eaux, l'autoépuration et constituent un réservoir de biodiversité. Toutefois, elles tendent à disparaître, menacées par les activités humaines (agriculture, urbanisation...). Par une meilleure connaissance de ces zones, il est possible d'identifier et de mobiliser des outils de protection et de gestion appropriés pour générer une dynamique de reconquête.

D'autre part, une portion significative du territoire du Haut Allier correspond à ce que le SDAGE Loire Bretagne classe comme tête de bassins versants. Il préconise de préserver ces secteurs, du fait, notamment, de leur influence sur la qualité et la quantité des ressources en eau de l'aval. Souvent de bonne qualité, ces milieux sont très vulnérables aux activités humaines pratiquées à leurs abords, dont les impacts sont souvent sous-estimés et mal connus.

Il convient de mieux inventorier et étudier les têtes de bassins versants du Haut Allier, afin de pouvoir :

- ▶ mesurer leur réelle contribution à la qualité/quantité des ressources en eau ainsi qu'à la biodiversité du territoire.
- ▶ apprécier les pressions qu'elles subissent.
- ▶ identifier les sites clés qu'il convient de préserver ou restaurer tout particulièrement.

Comme toute connaissance acquise sur le bassin du Haut Allier, il importera de la diffuser auprès de la population et des acteurs afin de les sensibiliser et de les impliquer dans la préoccupation de préservation des têtes de bassins versants.

SOUS-OBJECTIF 4 – MIEUX GERER LES ACTIVITES AUX ABORDS DES COURS D'EAU AFIN DE PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

Le bassin versant du Haut Allier est doté d'une attractivité touristique importante. Les activités liées à l'eau ou aux milieux naturels environnants (baignade, canoë, pêche, randonnée) sont présentes et peuvent générer, durant la période estivale, des pressions de fréquentation localisée très importantes sur certains cours d'eau, leurs habitats naturels et les espèces patrimoniales.

Le fonctionnement des cours d'eau et des milieux associés est complexe et souvent difficile à appréhender. La compréhension et la sensibilisation des acteurs du territoire et du public sont pourtant essentielles pour la préservation et la reconquête des milieux aquatiques, tout comme l'activité touristique est économiquement importante pour la vie socio-économique du territoire.

D'ailleurs, ces activités de baignade et de sports d'eau vive peuvent servir de vecteurs aux messages de sensibilisation environnementale ainsi que d'ambassadeurs de la nature du Haut Allier.

Il convient toutefois de bien encadrer les activités pouvant impacter les paysages et les milieux aquatiques. C'est ce qui permettra de préserver à la fois la richesse écologique du Haut Allier, son attractivité et sa santé économique.

SOUS-OBJECTIF 5 – MESURER LA MENACE QUE REPRESENTENT LES ESPECES ENVAHISSANTES ET ADAPTER LEUR GESTION AU DEGRE DE CONTAMINATION DU BASSIN VERSANT

Les espèces exotiques envahissantes, animales comme végétales, ne constitue pas pour l'instant une menace préoccupante pour le bassin du Haut Allier. Malgré tout, certaines ont déjà été recensées sur le territoire et le risque de les voir un jour proliférer de façon incontrôlée ne peut pas être écarté.

Aussi, afin de préserver la bonne situation actuelle et de garantir la richesse écologique du territoire, il importe de rester vigilant par rapport au développement de ces espèces.

2.2.5 Grand objectif lié au risque inondation

« *Maintenir la culture du risque de crue* »

2.2.5.1 Origine du grand objectif retenu : rappel de l'enjeu et de ses tendances d'évolution

Le risque inondation est peu marqué sur le Haut Allier. En effet, bien que les crues puissent être violentes dans ce secteur de gorges, la vulnérabilité du territoire est faible compte tenu de l'urbanisation peu étendue et installée jusqu'à maintenant en cohérence avec les aléas des cours d'eau.

Malgré cela, le changement climatique pourrait conduire à une augmentation de l'intensité des crues dues aux épisodes cévenols. Un manque de conscience du risque et de sa connaissance sur certains affluents pourrait donc avoir des conséquences non négligeables.

Il apparaît important que le SAGE conserve la thématique inondation parmi ses axes de travail pour deux raisons principales. Premièrement, quelques secteurs du territoire comportent des enjeux d'inondation qui ne doivent pas être négligés au nom du faible risque global sur le territoire. Deuxièmement, même si le risque est faible, il existe. Aussi, la mémoire des événements passés doit être entretenue de façon à conscientiser les populations (surtout les nouvelles générations et les touristes) et conserver ainsi un aménagement du territoire adapté à l'aléa de la crue.

Ce grand objectif s'oriente donc vers la sensibilisation au risque inondation et la réduction de la vulnérabilité du territoire.

2.2.5.2 Présentation des sous-objectifs

Les sous-objectifs et les axes d'action proposés ici veilleront à rester cohérents avec les orientations données dans l'étude 3P (Prévision, Prévention, Protection), menée par l'EPL en 2010-2011 sur l'ensemble de l'axe Allier.

SOUS-OBJECTIF 1 – ENTRETENIR LA CULTURE DU RISQUE INONDATION

Jusqu'à présent, la gestion des inondations sur le territoire du Haut Allier n'a jamais posé de difficulté particulière étant donné que les habitants ont toujours vécu et continuent de vivre avec les crues, c'est-à-dire en gardant leurs distances par rapport aux possibles caprices climatiques des cours d'eau.

Cependant, les nouvelles générations et les touristes n'ont pas un recul historique suffisant sur le territoire pour acquérir cette conscience du risque inondation. C'est pourquoi il importe de le leur transmettre, afin de pérenniser sur le Haut Allier des modes de vie peu vulnérables aux crues, à l'écoute des cours d'eau.

SOUS-OBJECTIF 2 – AMELIORER LA CONNAISSANCE DU RISQUE ET L'ALERTE

Les phénomènes de crue sur certains affluents de l'Allier sont parfois mal connus et mal détectés. D'autre part, suite à plusieurs alertes de crue qui se révélerait très minimales sur certains secteurs, il arrive que le système d'alerte soit décrédibilisé auprès des habitants qui, n'y accordant que peu de fiabilité, risquent de s'exposer à des dégâts lors d'une prochaine crue.

Aussi, il convient de communiquer sur le système d'alerte (souligner son importance, expliquer son fonctionnement) et de tester les procédures de gestion de crise pour ne pas se déconnecter du risque. De plus, la coordination et la transmission d'une information toujours plus juste et rapide sur l'axe Allier sont essentielles à l'efficacité du système d'alerte, notamment pour les bassins versant en aval du Haut Allier.

SOUS-OBJECTIF 3 – LIMITER LE RISQUE ET LA VULNERABILITE

La gestion du risque inondation passe également par la maîtrise de l'urbanisation pour l'orienter en dehors des zones à risques et par le développement de mesures de réduction de la vulnérabilité des enjeux existants. Cela concerne notamment les secteurs de Langogne et Langeac.

2.3 METHODOLOGIE D'APPRECIATION DES BENEFICES APPORTES PAR LES SCENARIOS CONTRASTES

La mise en œuvre d'une politique publique comme celle du SAGE n'engendre pas de bénéfices directs car aucune taxe ou redevance n'est instaurée. Les bénéfices générés par le SAGE se mesurent uniquement de manière indirecte, par :

► **l'amélioration de la qualité des services environnementaux rendus par les écosystèmes aquatiques du territoire.**

Les services impactés par la mise en œuvre du SAGE sont la qualité des ressources en eau souterraines et superficielles, l'équilibre quantitatif de la ressource, la continuité écologique et la biodiversité des milieux aquatiques.

A partir de là, il s'agit d'évaluer les bénéfices associés, qui peuvent être liés à l'usage anthropique qui est fait de ces services (valeur d'usage) ou être indépendants de toute activité humaine (valeur de non-usage, appréhendée dans cette analyse par la valeur patrimoniale).

Les principaux bénéfices induits par ces changements sont les suivants :

- L'amélioration du bien-être des usagers de loisirs liés à l'eau (pêcheurs, pratiquants de kayak, baigneurs, promeneurs, etc.).
- La plus grande valeur que les habitants accordent à la ressource en tant que telle, et non par rapport à l'usage qu'ils en font (valeur patrimoniale).

► **la limitation du risque inondation et de la vulnérabilité des infrastructures**

Les bénéfices générés par les mesures de gestion des inondations constituent des coûts évités dans la mesure où les dégâts causés par les crues ou les fortes pluies sont réduits grâce aux dispositions du SAGE.

► **la meilleure concertation entre acteurs de la gestion de l'eau, mais également avec ceux de l'aménagement du territoire**

Le processus de concertation entre acteurs du territoire se construit au commencement de l'élaboration de la stratégie du SAGE et est consolidé par la suite grâce au travail d'animation. Ce processus constitue un bénéfice pour les usagers car il permet de construire une politique de l'eau partagée, il contribue à désamorcer les possibles conflits d'usage et il assure une meilleure cohérence et efficacité dans la mise en œuvre du SAGE.

Ces bénéfices générés par l'instauration d'un SAGE étant difficilement monétarisables, ils ont été estimés de façon qualitative pour chacun des trois scénarios contrastés. Cela permet de mieux percevoir les effets que chaque scénario pourrait produire sur le territoire, et de comparer les scénarios entre eux.

3. LES SCENARIOS CONTRASTES DU SAGE HAUT ALLIER

Quelques précautions de lecture doivent être précisées en introduction de ce chapitre : les maîtrises d'ouvrage indiquées ne sont que des propositions, qui seront réajustées ou discutées en fonction de la situation.

Les sets d'axes d'action ainsi proposés relèvent en réalité de l'ordre de la planification et n'ont pas vocation à constituer un niveau d'opérationnalité plus précis.

Les scénarios offrent la possibilité d'appréhender les implications des futurs choix, et alimenteront ensuite les discussions de la CLE du Haut Allier pour élaborer la stratégie de son SAGE. Cette dernière pourra réallouer des axes d'action d'un scénario vers l'autre pour développer une stratégie qui lui semble plus cohérente ou plus réaliste.

3.1 SCENARIO 1 : UN SAGE PRESCRIPTIF

3.1.1 Logique globale du scénario 1

« Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre donc sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et qui améliore la gouvernance locale. »

Les grands chantiers de ce scénario sont :

- ▶ Les points noirs de pollution et la protection des captages.
- ▶ L'équilibre quantitatif en étiage.
- ▶ La continuité écologique.
- ▶ L'acquisition de connaissances, notamment sur les zones humides.

3.1.2 Vision du scénario 1 pour les 5 grands objectifs

3.1.2.1 GOUVERNANCE : Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE

Le territoire du SAGE Haut Allier a été délimité d'après une logique hydrographique. Il ne suit donc pas les limites administratives classiques, recouvrant partiellement 3 régions (Auvergne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes), 5 départements (Haute-Loire, Lozère, Ardèche, Cantal, Puy-de-Dôme) et 22 intercommunalités, sans parler des gestionnaires de service d'eau, d'aménagement des milieux aquatiques ou de développement touristique. Cela constitue un enchevêtrement complexe de nombreux acteurs.

Aussi, la gouvernance du SAGE doit être adaptée. Elle doit se faire de manière globale et intégrée, et non par filière d'usage, dans un souci de cohérence hydraulique et géographique. On distingue plusieurs échelles de mobilisation :

- ▶ La CLE (44 membres), parlement local de l'eau : constituée pour intégrer l'ensemble du territoire et de ses acteurs de l'eau. Cela permet de créer une dynamique de concertation et coopération à l'échelle du périmètre du SAGE, en rassemblant et mobilisant les acteurs autour des atouts de leur territoire.

- ▶ Le territoire dans son ensemble : traiter de la gestion des ressources en eau suppose des interactions avec la population du bassin concerné ainsi qu'avec les acteurs de l'aménagement du territoire. Les entités du SAGE (CLE et cellule d'animation) doivent donc assurer des échanges avec ces interlocuteurs afin de les impliquer et d'étendre leur dynamique.
- ▶ L'échelle supra-bassin : certaines problématiques présentes sur le Haut Allier vont au-delà de son périmètre et requièrent donc une collaboration avec les bassins versants adjacents, notamment la Loire Amont et l'Allier Aval.

La CLE et sa cellule d'animation veilleront à animer activement le SAGE et défendre les intérêts des ressources en eaux et milieux aquatiques du territoire auprès des différents acteurs impliqués. Pour ce faire, elles s'appliqueront notamment à :

- ▶ Structurer des maîtrises d'ouvrage locales pour porter les dispositions du SAGE, notamment en lien avec les contrats territoriaux, les intercommunalités et les syndicats existants.
- ▶ Coordonner les politiques et actions développées sur le territoire avec le SDAGE et les enjeux locaux de l'eau. Il s'agit pour cela de travailler étroitement avec les contrats territoriaux (dont les projets devront être soumis à l'avis motivé de la CLE avant d'être signé) et le comité de gestion du réservoir de Naussac, avec l'urbanisme (SCoT, PLU, ...) ou encore en interSAGE.
- ▶ Faire connaître le SAGE et communiquer vers un large public.
- ▶ Suivre et émettre des avis sur les dossiers d'aménagement en lien avec les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Ainsi, à terme, le SAGE décline localement le SDAGE et encadre aussi bien les contrats territoriaux que l'urbanisme et les maîtres d'ouvrages, pour que leurs actions et décisions intègrent la politique locale de l'eau, telle que définie par les acteurs au sein de la CLE. Le grand public est informé sur les missions de la CLE et/ou de la structure porteuse du SAGE, les enjeux de l'eau sur le bassin du Haut Allier et les possibilités pour chaque individu de participer au succès du SAGE.

3.1.2.2 QUALITE : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Sur le territoire du Haut Allier, des problèmes nuisant à la qualité des ressources en eau sont avérés. Le SAGE orientera donc les acteurs vers la résolution des problèmes existants de façon d'une part à réduire les risques écologiques et sanitaires, et d'autre part à atteindre le bon état des masses d'eau dans les délais préconisés par le SDAGE (cf. Annexe 1).

Les points suivants seront particulièrement ciblés dans le SAGE :

- ▶ Les pollutions ponctuelles :
 - L'absence ou l'insuffisance de l'assainissement dans certains secteurs : nécessité d'installation/réhabilitation.
 - Des rejets industriels inadaptés à leur milieu récepteur : création de zones tampon, renforcement des normes de rejet.
- ▶ Les non conformités bactériologiques constatées sur certains captages AEP :
 - L'absence, l'inadéquation ou le non respect des périmètres de protection de captage : création/révision, réglementation des activités à risque de contamination au sein des périmètres.
- ▶ Les zones de pollution diffuse agricole (sur les secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Ceroux, Senouire et Affluents de Devès) :
 - Les apports d'intrants : raisonnement des pratiques, création de dispositifs pièges.
 - Les effluents d'élevage : améliorer la gestion, réglementer l'épandage via le SAGE.
- ▶ Les produits phytosanitaires :

- en réduire l'utilisation par les collectivités pour éviter la contamination des ressources en eau par les pesticides.
- en réduire l'utilisation pour l'entretien des voies routières et ferroviaires.
- ▶ La gestion du barrage de Naussac (notamment vis-à-vis de l'eutrophisation et du transport sédimentaire) : mieux connaître l'impact de cette retenue sur la qualité écologique des masses d'eau en aval et des écosystèmes associés.
- ▶ La qualité des eaux souterraines : mieux connaître le fonctionnement et la qualité de la nappe du Devès, identifiée comme ressource stratégique pour l'alimentation future en eau potable.
- ▶ Les nouveaux projets pouvant présenter des dangers ou des inconvénients pour la qualité des ressources en eau (ex : projet de centre d'enfouissement technique sur le Devès) : nécessité d'une mobilisation de la CLE.

Ainsi, à terme, l'alimentation en eau potable et l'accès aux sites de baignades sont sécurisés durablement du point de vue sanitaire, sur l'ensemble du territoire. Plus globalement, les attentes réglementaires du SDAGE sont satisfaites à travers le maintien voire l'atteinte d'une bonne qualité de l'eau dans les rivières et les nappes du Haut Allier.

3.1.2.3 QUANTITE : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides

Les cours d'eau de certains secteurs du territoire souffrent déjà d'un fonctionnement altéré en étiage par l'insuffisance d'eau (Peyrusse, Malgascon...), et cette situation pourrait empirer du fait du changement climatique ou des évolutions socio-économiques. Or, la qualité d'une ressource en eau par rapport à ses usages, qu'ils soient humains ou écologiques, se mesure à la disponibilité durable de l'eau. Le SAGE veillera donc à l'équilibre quantitatif de ses ressources en eau.

Les points suivants seront particulièrement ciblés dans le SAGE :

- ▶ Les prélèvements pour l'AEP (notamment sur les secteurs Fioule-Marsange et Senouire) :
 - Inciter les gros préleveurs et les bâtiments publics aux économies d'eau.
 - Améliorer les performances des réseaux d'eau potable.
 - Sécuriser les communes (notamment Ally, Grèze et Venteuges) confrontées à des pénuries d'eau potable.
- ▶ Les prélèvements agricoles (notamment sur les cours d'eau vulnérables en étiage, identifiés dans le diagnostic) :
 - Améliorer la gestion des retenues agricoles existantes et encadrer la création de nouvelles retenues agricoles.
 - Apporter des conseils à l'irrigation ainsi qu'à l'orientation culturale.
- ▶ La gestion des prélèvements en étiage : Plafonner voire réduire les prélèvements printaniers et estivaux non destinés à l'eau potable (il s'agit, faute de connaissances plus précises, de partir du principe que le volume maximum prélevable global est environ équivalent au volume prélevé actuellement).
- ▶ Une meilleure connaissance des zones humides, des ressources en eau superficielles et des prélèvements par l'agriculture et les collectivités pour leurs bâtiments publics ou espaces verts ou autres usages divers.

Ainsi, à terme, la gestion des prélèvements estivaux est encadrée de façon à ce que les usages estivaux de l'eau ne se fassent pas au détriment de la vie aquatique. Les efforts des gros préleveurs et des espaces publics du Haut Allier pour raisonner leurs consommations d'eau sont valorisés en tant que comportement exemplaire. Une meilleure connaissance des zones humides et de leur rôle dans l'hydrologie locale permet de planifier un urbanisme plus propice à la durabilité des usages de l'eau.

3.1.2.4 MILIEUX AQUATIQUES : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité

Les cours d'eau du Haut Allier sont caractérisés par un très grand nombre d'ouvrages qui constituent des obstacles à la continuité piscicole et sédimentaire. Cela contribue à altérer le fonctionnement écologique des cours d'eau, voire leur qualité physico-chimique, qu'il convient de rétablir.

D'autre part, si la valeur environnementale du territoire est reconnue et attribuée largement à sa densité de zones humides et de têtes de bassins versants, ces milieux sont encore mal connus. Aussi, ils méritent une attention particulière dans ce SAGE, garant d'un patrimoine écologique aussi bien à l'échelle du Haut Allier que du bassin Loire-Bretagne.

Les points suivants seront particulièrement ciblés dans le SAGE :

- ▶ Les ouvrages en rivière :
 - Développement d'une stratégie pour prioriser les interventions d'aménagement sur les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique piscicole et/ou sédimentaire.
 - Mise en place d'une équipe d'entretien des passes à poisson.
 - Conseil aux propriétaires d'ouvrages pour leur gestion.
 - Suivre et faire partager le retour d'expérience de l'aménagement du barrage de Poutès à l'échelle du bassin Loire-Bretagne voire au niveau national.
- ▶ Les zones humides et têtes de bassins versants :
 - Réalisation d'inventaires et de diagnostics des fonctionnalités de ces milieux.
 - Prise en compte des zones humides par l'urbanisme.
 - Sensibilisation, notamment via les sports d'eau vive et sites de baignade, sur la biodiversité du Haut Allier en général, et plus particulièrement sur les zones humides, les têtes de bassins versants et les espèces envahissantes.

Ainsi, à terme, la libre circulation piscicole et sédimentaire est rétablie au niveau des principaux ouvrages et cours d'eau du territoire. Les écosystèmes aquatiques remarquables, que sont les zones humides et les têtes de bassins versants, sont mieux connus et mieux estimés par les habitants et visiteurs du Haut Allier.

3.1.2.5 INONDATION : Maintenir la culture du risque de crue

Le risque et les impacts potentiels d'une inondation sur le Haut Allier restent une préoccupation marginale sur ce territoire de gorges essentiellement, où l'homme a su se tenir à distance des espaces d'expression des cours d'eau. Le SAGE se concentre donc essentiellement à pérenniser cette prudence de la population et à maintenir une vigilance sur l'extension des infrastructures et des constructions.

Les points suivants seront particulièrement ciblés dans le SAGE :

- ▶ La sensibilisation des populations permanente et touristique, sur les événements historiques, les bons réflexes, le système d'alerte, les zones inondables,...
- ▶ L'implication de l'urbanisme :
 - Signalisation des zones inondables dans les documents d'urbanisme.
 - Sensibilisation, information et formation des élus et des aménageurs.
- ▶ Réalisation des PPRI où ils ont été prescrits.

Ainsi, à terme, la conscience de l'existence d'un risque inondation perdure chez les habitants du Haut Allier et est transmise à ses visiteurs. Grâce au maintien de ce savoir-vivre avec le risque, la vulnérabilité du territoire aux inondations reste très faible.

3.1.3 Axes d'action du scénario 1

Le tableau suivant présente les axes d'action proposés pour les 5 grands objectifs du scénario 1.

N°	Lien	Intitulé	Scénario	Territoire cible	Type	Origine	Détail	MO pressentis	Faisabilité		
GOVERNANCE : Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE											
Sous-objectif 1 - Assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin versant											
1	1	1		Cartographier l'évolution des enjeux du SAGE au fur et à mesure de sa mise en œuvre	Sc1	SAGE	OPER	SDAGE	Déterminer et rendre public un état zéro cartographique des zones à enjeu du SAGE afin de mieux cibler les actions à entreprendre Réviser tous les 2 ans cette cartographie de façon à suivre l'efficacité des mesures mises en œuvre et à identifier les zones où les actions doivent être renforcées	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure
1	1	2		Suivre les moyens mobilisés par le SAGE et ses résultats, via le tableau de bord	Sc1	SAGE	OPER	SDAGE	Garantir un suivi efficace et fonctionnel du SAGE, en intégrant au tableau de bord des indicateurs de moyens mais également de résultat Communiquer sur les analyses du suivi du SAGE: les avancées réalisées, les cibles prioritaires,...	CelluleAnim.SAGE	Données facilement renseignables; indicateurs facilement quantifiables
1	1	3		Faciliter l'accès aux données concernant les collectivités du SAGE	Sc1	SAGE	ORG		Mettre à disposition via un système de convention les données du SAGE	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure
1	1	4	a	Elaborer la stratégie de communication du SAGE à vocation informative	Sc1	SAGE	COM		Objectif: information de la population et des acteurs. Exemple d'outils envisageables : bulletin du SAGE, brochures de sensibilisation du grand public, supports pédagogiques pour les scolaires	CelluleAnim.SAGE CLE	Pas de contrainte majeure
1	1	5	a	Communiquer sur les ressources en eau et les milieux aquatiques du SAGE	Sc1	SAGE	ORG		Diffuser de l'information afin de sensibiliser les habitants, acteurs et scolaires sur les sujets suivants: <ul style="list-style-type: none"> - la qualité de l'eau de la retenue de Naussac : reprendre les données existantes et mieux communiquer dessus - le degré de toxicité des différents produits phytosanitaires vis-à-vis de la santé humaine comme de la biodiversité - les risques et impacts du désherbage chimique : sensibiliser les particuliers en diffusant l'information existante notamment via les bulletins municipaux - le potentiel et les atouts financiers des économies d'eau - la biodiversité du territoire, les milieux remarquables (zones humides, têtes de bassin versant) et les espèces envahissantes présentes dans le Haut Allier - le risque inondation 	CelluleAnim.SAGE CPIE	Pas de contrainte majeure
1	1	7	a	Créer un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques du Haut Allier	Sc1	SAGE	COM		Créer un centre de ressources sur l'eau : une base de données qui centralise tout sur les aspects qualité chimique, qualité écologique et quantité des ressources en eau, et qui serait accessible à tous les acteurs. Intérêt : moins de doublons de collecte, moins de pertes de données, plus de transparence et accessibilité des données	CelluleAnim.SAGE SATEA 43	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 2 - Garantir un portage adapté et efficace du SAGE et de ses mesures											
1	2	1	a	Garantir une bonne connexion entre le SAGE et son territoire	Sc1	SAGE	ORG		Permettre à la cellule d'animation d'être sur le territoire au contact des membres de la CLE afin d'accompagner les acteurs et donner des avis	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure

1	2	2		Faire émerger des dynamiques (CT, intercommunalité, mutualisation...) en accord avec les enjeux du SAGE	Sc1	SAGE	ORG		Contribuer à ajuster les contrats territoriaux au plus près des enjeux locaux de leur périmètre, à travers la validation de projets d'avenant par la CLE. Encourager la mise en place de contrats territoriaux, d'intercommunalités ou autres démarches de mutualisation de façon à couvrir les secteurs orphelins, et conseiller le choix de leurs thématiques (agriculture, espaces verts, protection des captages, assainissement, gestion des seuils et passes à poissons...) en fonction des enjeux de chaque secteur.	CelluleAnim.SAGE CLE Etat AE-LB Collectivités	Volonté politique des élus
1	2	3		Informier sur les financements mobilisables pour la mise en œuvre des mesures du SAGE	Sc1	SAGE	COM		Informier les maîtres d'ouvrage de mesures SAGE sur les financements mobilisables pour la mise en œuvre des mesures les concernant	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure
1	2	4		Renforcer la présence de la CLE auprès des instances liées aux ressources en eau et milieux aquatiques	Sc1	SAGE	ORG		Permettre au SAGE d'être représenté dans toutes les instances en lien avec la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques (Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villereast et des étiages sévères; Comités de pilotage des CT, ...) Objectif: apporter une vision globale du bassin et éventuellement un avis sur certains éléments	CelluleAnim.SAGE CLE	Pas de contrainte majeure
1	2	5		Encourager la consultation de la CLE pour avis, dans le cadre de projets susceptibles d'impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques	Sc1	SAGE	ORG		Améliorer le rayonnement du SAGE auprès des acteurs du territoire de façon à les encourager à consulter la CLE en amont de tout projet pouvant impacter la ressource en eau ou les milieux aquatiques (ex: projet SITA, dérivation du Chapeauroux pour Naussac...)	CelluleAnim.SAGE CLE	Volonté de collaboration de porteurs de projet
Sous-objectif 3 - Garantir une cohérence sur le bassin en favorisant les interactions du SAGE avec les bassins voisins et l'aménagement de territoire											
1	3	1		Gérer la NAEP du Devès en interSAGE avec la Loire Amont	Sc1	SAGE	ORG	SDAGE	Créer une commission interSAGE et mettre en place un schéma de gestion de la NAEP du Devès (SDAGE 6E-2) afin de mutualiser les moyens sur cet enjeu commun et assurer la cohérence des stratégies respectives de chaque bassin versant	PorteurSAGE	Volonté de coordination des stratégies entre les territoires
1	3	3	a	Stimuler les échanges entre acteurs de la gestion de l'eau, de l'aménagement du territoire et des bassins voisins	Sc1	SAGE			Faire émerger et entretenir une dynamique de concertation entre les acteurs de la gestion de l'eau et ceux de la planification de l'aménagement du territoire de façon à échanger sur les orientations et actions/études en cours. Accompagner les collectivités pour l'intégration des objectifs du SAGE dans leur document d'urbanisme. S'intégrer dans une dynamique de bassin de la rivière Allier en s'inspirant de ce qui a été fait au niveau du Plan Loire.	PorteurSAGE	Volonté politique des élus
1	3	5		Veiller à la cohérence du Schéma départemental des Carrières avec les objectifs du SAGE	Sc1	SAGE	ORG			Etat	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 4 - Améliorer les connaissances sur le territoire du SAGE											
1	4	1		Mieux connaître l'impact des relargages du barrage de Naussac	Sc1	Axe Allier	C		Etudier l'impact des relargages du barrage de Naussac sur la qualité physico-chimique de l'eau en aval, sur la biodiversité aquatique et sur le transport sédimentaire	CelluleAnim.SAGE / EPL	Pas de contrainte majeure
1	4	2		Faciliter un état des lieux des rendements de réseau AEP	Sc1	SAGE	C		Enjeu: pouvoir analyser la situation au regard des objectifs fixés par le SDAGE (7-B3 : au moins 75% en zone rurale et 85% en zone urbaine) Données sur les rendements disponibles dans le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de chaque service d'eau. Pose de compteurs réseau sur les communes non équipées.	PorteurSAGE Gest.AEP	Pas de contrainte majeure

1	4	3		Réaliser l'inventaire des enveloppes de probabilité de présences des zones humides	Sc1	SAGE	C	SDAGE	Affiner le travail engagé par le SMAT du Haut-Allier sur les zones de probabilité de présence des ZH. (Disposition 8E-1 du SDAGE) Hiérarchiser les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides et réaliser les inventaires précis des zones humides à l'intérieur de ces enveloppes.	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat Collectivités	Pas de contrainte majeure
1	4	4		Inventorier les têtes de bassin versant et en orienter la gestion	Sc1	SAGE	ORG	SDAGE	Réaliser un inventaire et une caractérisation des têtes de bassin versant (localisation, caractéristiques, fonctionnalités) sur le territoire du SAGE et élaborer des objectifs et règles de gestion des têtes de bassin versant pour préserver ou restaurer leur qualité (exigence SDAGE 11A-1)	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat AE-LB	Pas de contrainte majeure
QUALITE : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines											
Sous-objectif 1 - Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau											
2	1	1	a	Mieux connaître la qualité des ressources souterraines	Sc1	NAEP Devès	C		Densifier le réseau de suivi qualité en créant de nouveaux points de contrôle sur la nappe du Devès du fait de son rôle pour l'alimentation future en eau potable. Analyser les données de ces nouvelles stations	CG PNR	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 2 - Tendre vers des objectifs de qualité ambitieux pour satisfaire les exigences des espèces remarquables et pérenniser voire développer les usages de l'eau											
2	2	1		Intégrer la mention "Excellent" comme nouveau qualificatif de l'état des masses d'eau	Sc1	SAGE	COM		Intégrer le nouveau qualificatif "excellent" aux comptes-rendus d'analyse de la qualité d'eau pour indiquer qu'elle respecte les valeurs seuils satisfaisantes pour les masses d'eau salmonicoles. Cela se base sur les normes irlandaises pour les paramètres où elles sont plus exigeantes que les seuils français (DBO5, taux de saturation en O ₂ , NH ₄ ⁺ , PO ₄ ³⁻)	PorteurSAGE CG	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 3 - Réduire les impacts de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des activités industrielles											
A - Adapter les rejets au milieu											
2	3	1	a	Sensibiliser les industriels à la qualité et aux capacités de leur milieu récepteur	Sc1	SAGE	COM		Objectif : mieux les intégrer à la dynamique d'amélioration de la qualité sur le bassin et améliorer la transparence entre les acteurs.	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure
2	3	1	b	Renforcer les exigences de qualité des rejets sur les cours d'eau très impactés par les activités industrielles	Sc1	BV Fioule	PRESC		Sur les masses d'eau fortement impactées par les rejets industriels, renforcer les exigences de traitement avant rejet au milieu récepteur, en fonction des capacités de celui-ci	PorteurSAGE Serv. Etat	Acceptabilité auprès des industriels dans un contexte économique déjà tendu
2	3	2		Encourager la mise en place de projets pilotes permettant d'améliorer les rejets apportés aux milieux	Sc1	Points noirs de rejet (impact milieu fort et modéré)	OPER		Encourager la mise en place de projets pilotes de création de zones tampons entre les rejets et le milieu récepteur, ou d'adaptation des systèmes d'assainissement au contexte local	Industriels Collectivités	Volonté des MO
B - Améliorer le traitement des effluents domestiques et industriels											
2	3	3		Encourager la réalisation d'audits des installations industrielles	Sc1	SAGE	C		Encourager les industriels à se soumettre à des audits de leurs installations afin d'évaluer les marges de manœuvre dont ils disposent pour réduire l'impact de leurs rejets.	Industriels CCI	Pas de contrainte majeure
2	3	4	b	Equiper en déphosphatation certains systèmes d'assainissement en amont de la retenue de Naussac	Sc1	Territoire du CT de Naussac	PRESC		La retenue de Naussac apparaît dans un état écologique moyen avec un doute sur l'atteinte du bon Etat en 2015. L'enjeu trophique est ciblé comme problématique. Le phosphore semblerait être l'élément nutritif responsable de l'eutrophisation sur lequel des actions pourraient être mises en place.	Collectivités	Poids financier des équipements

2	3	5	1.2.2	Inciter à la gestion intercommunale de l'assainissement collectif	Sc1	SAGE	ORG		Promouvoir l'intercommunalité comme atout de mutualisation des moyens pour la gestion et l'entretien des STEP	CelluleAnim.SAGE Collectivités CG	Volonté des collectivités potentiellement concernées
2	3	7		Dynamiser la mise en place de systèmes d'assainissement domestique efficaces sur tout le bassin	Sc1	SAGE	OPER	Réglem.	Proposer un calendrier et des objectifs de réalisation d'installations/réhabilitation (collectives ou non) adaptées aux communes qui ne disposent pas de système d'assainissement	AE-LB Etat CG	Poids financier des aménagements recommandés aux collectivités
2	3	8		Dynamiser la mise en place des SPANC et le suivi de l'assainissement autonome	Sc1	priorité: secteur amont de Naussac (secteur dépourvu du SPANC)	PRESC	Réglem.	Encourager les communes/collectivités à prendre la compétence SPANC, puis à réaliser un diagnostic et un suivi des installations existantes d'assainissement non collectif	CelluleAnim.SAGE Etat	Pas de contrainte majeure si ce n'est de confronter les collectivités aux limites financières de leurs habitants qui n'ont parfois pas les moyens de mettre aux normes leur installation
Sous-objectif 4 - Encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires											
A - Auprès des communes											
2	4	1	a	Sensibiliser sur la gestion du désherbage dans les espaces verts	Sc1	SAGE	COM		Sensibiliser les collectivités aux impacts potentiels de leurs pratiques de désherbage des espaces verts et aux techniques alternatives possibles. Diffuser l'information existante	CelluleAnim.SAGE Etat Collectivités	Pas de contrainte majeure
2	4	2	a	Encourager les communes à s'engager pour la réduction de l'utilisation de phytosanitaires	Sc1	SAGE	ORG		Relayer auprès des communes le concept de la charte d'entretien des espaces publics, établie dans le cadre de Phyt'Eauvergne. Inciter les communes à s'engager dans cette charte au moins au niveau 2 (traiter moins)	CelluleAnim.SAGE Etat Collectivités	Volonté des collectivités
B - Auprès des particuliers											
2	4	5		Sensibiliser les scolaires sur le problème des pesticides et la valeur d'un environnement plus naturel	Sc1	SAGE	COM		Faire prendre conscience aux générations futures que les pesticides et les engrais ne sont pas indispensables en les sensibilisant à des méthodes plus douces.	Educ.Nationale CPIE	Pas de contrainte majeure
C - Auprès des gestionnaires d'infrastructures de transport											
2	4	6		Réaliser des plans de désherbage des bords de routes nationales et départementales	Sc1	En bordure des axes routiers principaux	OPER		Les plans de désherbage permettent de classer les zones à désherber en fonction des risques d'entraînement des produits utilisés dans les ressources en eau alentours	Collectivités	Pas de contrainte majeure
2	4	7	a	Echanger avec la SNCF sur ses pratiques de désherbage	Sc1	En bordure de la voie ferrée	COM		Engager un échange de données entre la SNCF (type et quantité de produits utilisés) et le SAGE (qualité de l'eau en pesticides, zones particulièrement vulnérables) pour plus de transparence et une optimisation des pratiques.	CelluleAnim.SAGE SNCF	Pas de contrainte majeure
2	4	7	b	Etablir un calendrier d'utilisation des phytosanitaires sur les voies ferrées	Sc1	En bordure de la voie ferrée	OPER		Identifier l'effet toxique des phytosanitaires utilisés par la SNCF sur les écosystèmes aquatiques. En fonction de cela préconiser l'abandon de certains produits aux périodes de l'année critique pour les écosystèmes	CelluleAnim.SAGE SNCF	Volonté de coopération de la SNCF
Sous-objectif 5 - Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement											

2	5	1		Sensibiliser aux atouts environnementaux et financiers d'une agriculture économe en intrants	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Ceroux, Senouire et Affluents du Devès	COM		Promouvoir la réduction de l'utilisation d'intrants agricoles pour ses avantages aussi bien environnementaux, pour les milieux et la santé publique, qu'économiques, pour les exploitants	CelluleAnim.SAGE Organisme Agricole PorteurCT Etat	Pas de contrainte majeure
2	5	3	4.2.5	Favoriser la mise en place de dispositifs enherbés ou de couverts végétaux	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Ceroux, Senouire et Affluents du Devès	OPER		Encourager l'engagement des agriculteurs dans des MAEt pour la mise en place de dispositifs enherbés ou de couverts végétaux afin de limiter le transfert des polluants au milieu naturel	CelluleAnim.SAGE Organisme Agricole PorteurCT Etat	Volonté des agriculteurs + orientations de la nouvelle PAC et du FEADER
2	5	5	a	Dialoguer avec la profession pour réfléchir conjointement à l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Ceroux, Senouire et Affluents du Devès	COM		Envisager les marges de progrès sur le stockage et la gestion des effluents, sur l'équipement des bâtiments d'élevage et sur certains systèmes alternatifs. Améliorer la capacité de stockage des fosses à lisier	Org.Pref.Agricole Etat	Pas de contrainte majeure
2	5	5	b	Réglementer l'épandage d'effluents d'élevage via le SAGE	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Ceroux, Senouire et Affluents du Devès	PRESC		Selon la distance au cours d'eau, la saison ou la proximité d'une zone humide de fonctionnalité particulière	CLE	Acceptabilité auprès des agriculteurs
Sous-objectif 6 - Mieux protéger les captages d'eau potable											
2	6	1		Dynamiser la mise en place des périmètres de protection de captage	Sc1	Secteurs peu ou pas protégés	PRESC	Réglem.	Organiser des actions de sensibilisation, notamment via des visites de terrain, pour que les maires s'engagent dans la protection de leur captage	CelluleAnim.SAGE Collectivités Etat	
2	6	2		Diagnostiquer la performance des périmètres de protection de captage	Sc1	SAGE (priorité sur secteurs à non-conformité)	C		Réaliser un diagnostic des périmètres de protection de captages existants sur les secteurs faisant face à des problèmes de qualité, pour vérifier leur adéquation (selon géologie et hydrographie) et leur performance	Collectivités	
2	6	3		Réduire les problèmes de contamination bactériologique de certains captages	Sc1	Secteurs à non-conformité bactériologique	PRESC		Sur les unités de distribution d'eau potable présentant régulièrement des problèmes de conformité par rapport à la bactériologie, inciter les communes à renforcer la réglementation du pâturage dans le périmètre de protection rapprochée de leurs captages	Collectivités	Volonté des collectivités potentiellement concernées
2	6	4		Réglementer l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des captages	Sc1	SAGE	PRESC		Inciter les communes à interdire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les périmètres de protection rapprochée de leurs captages. Mesure préventive dès lors qu'il n'y a pas à ce jour de contamination avérée aux pesticides	Collectivités Etat	Volonté des collectivités
QUANTITE : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides											
Sous-objectif 1 - Mieux connaître les ressources en eau d'un point de vue quantitatif											
3	1	1		Mieux connaître les prélèvements d'eau agricoles, industriels et publics	Sc1	SAGE	C		Encourager la mise en place de compteurs sur les prélèvements agricoles et publics de façon à améliorer la transparence des usagers de l'eau et à pouvoir mesurer les impacts de leurs efforts d'économie d'eau	Serv.Etat CG	Coopération des préleveurs

3	1	2		Mieux suivre l'état quantitatif des cours d'eau	Sc1	SAGE	C		Améliorer et fiabiliser le suivi de la ressource superficielle, notamment en période d'étiage, et surtout sur les affluents de l'Allier, de façon à affiner l'identification actuelle des cours d'eau sensibles en étiage	PNR CG	
Sous-objectif 2 - Mieux connaître, identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leurs fonctionnalités hydrologiques, afin d'en assurer une gestion cohérente											
Se référer aux mesures zones humides proposées dans le sous-objectif 3-A du grand objectif milieux aquatiques											
Sous-objectif 3 - Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages											
3	3	1	a	Plafonner voire réduire les prélèvements non AEP printaniers et estivaux	Sc1	SAGE	PRESC	SDAGE	(Disposition 7A-1) Le Haut Allier fait partie des bassins versants où la ressource hivernale est abondante par rapport aux besoins, mais où les étiages naturels sont sévères. Il n'est donc pas justifié de la classer en ZRE, mais les étiages ne doivent pas être aggravés par une augmentation des prélèvements entre le 1er avril et le 30 octobre. Ainsi, sur cette période, les prélèvements autres que ceux destinés à l'AEP sont plafonnés à leur niveau actuel (maximum antérieurement prélevé). Sur les cours d'eau déjà très vulnérables à l'étiage, les prélèvements seront réduits.	Serv.Etat	Se donner les moyens de faire respecter cette disposition
3	3	2		Autoriser uniquement sur la NAEP du Devès les nouveaux prélèvements destinés à des usages nécessitant une haute qualité d'eau	Sc1	NAEP du Devès	PRESC	SDAGE	(Dispositions 6E-1 et 6E-2) N'autoriser que les nouveaux prélèvements destinés à la production d'eau potable par adduction publique. Si un schéma de gestion de la nappe du Devès est mis en place, envisager la possibilité d'autoriser les usages nécessitant un haut degré d'exigence en terme de qualité d'eau, comme l'industrie agro-alimentaire ou électronique.	Serv.Etat Com.InterSAGE	Pas de contrainte majeure
3	3	3		Intégrer les conclusions de l'étude volumes prélevables sur l'Allier	Sc1	Axe Allier	PRESC		A l'issue de l'étude DREAL sur les volumes prélevables sur l'axe Allier, adopter les débits objectifs d'étiage qui en résultent et réviser en conséquence les autorisations de prélèvement concernées	Serv. Etat	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 4 - Inciter les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau											
3	4	1	a	Sensibiliser les gros préleveurs à l'enjeu des économies d'eau	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange et Senouire	COM		Sensibiliser les gros préleveurs à l'enjeu des économies d'eau et les inciter à réaliser un diagnostic de leur usage de l'eau en vue de son optimisation	CelluleAnim.SAGE AE-LB CCI Org.Pref.agricole	Pas de contrainte majeure
3	4	2		Faire des bâtiments publics un exemple en terme de réalisation d'économies d'eau	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange et Senouire	COM		Sensibiliser et équiper les bâtiments publics afin de diminuer leur consommation d'eau et d'améliorer la récupération/recyclage de l'eau	CelluleAnim.SAGE Collectivités CT	Volonté des collectivités de procéder à l'investissement initial
Sous-objectif 5 - Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau											
3	5	1		Promouvoir les pratiques économes en eau et encourager les agriculteurs à les adopter via des MAEt	Sc1	priorité: secteurs vulnérables en étiage)	COM		Sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt économique et écologique de réaliser des économies d'eau et sur les moyens envisageables (stockage d'eau de pluie à partir des toitures de bâtiments d'élevage, optimisation de l'irrigation, réserves hivernales...)	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.agricole CT	Difficulté d'influencer les agriculteurs peu ou pas intéressés par le conseil. Montant des aides suffisant pour être incitatif. Orientations de la nouvelles PAC et du FEADER en lien avec le PDRH

3	5	2		Encourager les agriculteurs à réaliser des diagnostics d'exploitation pour améliorer leur consommation en eau	Sc1	priorité: secteurs vulnérables en étiage)	OPER		Objectif: apporter un conseil personnalisé à chaque exploitation	Org.Pref.agricole	Volonté des agriculteurs
3	5	4	a	Mieux connaître et rationaliser les modalités de gestion des retenues à usage agricole	Sc1	SAGE (surtout Crouce Ceroux, puis secteurs vulnérables en étiage)	OPER		Améliorer la connaissance sur les retenues à usage agricole (localisation, fonctionnement, bilan besoin/ressource, cours d'eau associé, impact milieu) Sur les retenues dont l'utilité n'est pas fondée ou dont l'impact milieu est fort, étudier les possibilités d'améliorer le fonctionnement de la retenue et solliciter l'administration pour une révision de l'autorisation accordée	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.agricole Serv.Etat	Réticence possible des agriculteurs
3	5	4	b	Rendre obligatoire la consultation de la CLE pour toute création ou réhabilitation de retenues à usage agricole	Sc1	SAGE	PRESC		Sur le principe d'impact cumulé significatif, imposer de solliciter l'avis de la CLE en cas de création/réhabilitation de retenues à usage agricole ou autre prélèvement agricole dans les secteurs sensibles en étiage	CLE	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 6 - Améliorer la performance des réseaux d'eau potable											
3	6	1		Améliorer la performance des réseaux AEP non conformes à la réglementation	Sc1	SAGE	OPER	Réglem.	Sur les réseaux n'atteignant pas les objectifs fixés par le SDAGE, encourager et orienter les communes dans la mise en place d'un plan d'action d'amélioration de la performance de leur réseau (exigence réglementaire)	Gest.AEP Collectivités	Contraintes financières pour les collectivités
3	6	3		Conseiller les communes dans leur réflexion de sécurisation de l'eau potable	Sc1	SAGE (notamment communes d'Ally, Grèze et Ventueges)	OPER		Encourager l'interconnexion lorsqu'elle est possible et encadrer la recherche de nouveaux captages, surtout dans les zones à enjeu quantitatif	PorteurSAGE Collectivités	Contraintes techniques et financières de faisabilité des options de sécurisation de l'AEP
MILIEUX AQUATIQUES : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité											
Sous-objectif 1 - Inciter à la préservation et/ou restauration de la continuité écologique											
4	1	1	a	Etablir une stratégie d'action de réaménagement des ouvrages pour restaurer la continuité écologique	Sc1	SAGE	OPER	Réglem.	Elaborer un plan d'action pour prioriser les actions d'aménagement des ouvrages en cours d'eau en lien avec les classements réglementaires et les cours d'eau où la morphologie est un des critères à améliorer pour l'atteinte du bon état. Identifier les ouvrages où des mécanismes simples de vannage permettent d'améliorer la continuité sédimentaire. Identifier les ouvrages « verrous » dont l'aménagement ou l'effacement, permettrait l'ouverture d'un important linéaire de cours d'eau (Ex : barrage du Monteil sur le Malgascon)	CelluleAnim.SAGE Prop.Ouvrage CT DDT	Limites financières des propriétaires d'ouvrage; contrainte temporelle
4	1	1	b	Suivre et faire partager le retour d'expérience de l'aménagement du barrage de Poutès à l'échelle du bassin Loire-Bretagne voire au niveau national	Sc1	Axe Allier	COM		Ce projet est particulièrement innovant et doit faire l'objet d'un suivi et d'une diffusion des résultats afin d'encourager les efforts d'aménagement et/ou suppression d'ouvrages.	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure
4	1	2		Fixer un objectif chiffré de réduction du taux d'étagement pour chacun des cours d'eau concerné par le rétablissement de la continuité écologique	Sc1	SAGE	ORG		Du fait d'un fort dénivelé naturel caractéristique de nombreux cours d'eau du bassin du Haut Allier, leur taux d'étagement est souvent relativement faible. Ce fort dénivelé atténue le cumul des obstacles sur les cours d'eau. Etant donné ce contexte du territoire, on suivra également l'évolution de l'indicateur "densité d'ouvrages au km".	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure
4	1	3		Réviser les débits réservés définis pour les ouvrages	Sc1	SAGE, notamment en aval de la retenue de Poutès	ORG	Réglem.	Réviser les autorisations des ouvrages existants par rapport aux obligations en matière de débit réservé, à la date de renouvellement de leur titre, ou au plus tard au 1er janvier 2014. Il s'agit notamment pour les ouvrages en aval de la retenue de Poutès d'intégrer le débit minimum biologique issu du dossier de réaménagement de Poutès.	Serv.Etat	Pas de contrainte majeure

4	1	4		Améliorer l'entretien des passes à poissons privées et communales	Sc1	SAGE	OPER		Créer et former une équipe d'agents communaux pour l'entretien des passes à poisson des ouvrages publics. & sensibiliser les propriétaires privés à leur devoir d'entretien de leur ouvrage et aux bonnes pratiques	Fédé.Pêche Collectivités ONEMA CT Prop.Ouvrage	Pas de contrainte majeure si ce n'est la volonté des privés à collaborer
4	1	5		Encourager les collectivités à s'engager dans la mise en place des trames vertes et bleues	Sc1	SAGE	ORG	Réglem.	Construire des corridors écologiques sur le territoire, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en lien avec les cours d'eau et milieux aquatiques.	Serv.Etat Collectivités	Volonté des élus
Sous-objectif 3 - Maintenir la biodiversité, notamment au niveau des zones humides et des têtes de bassin versant											
A - Mieux gérer les zones humides et les têtes de bassin versant											
4	3	3		Veiller au respect des zones humides dans l'aménagement du territoire	Sc1	SAGE	ORG	SDAGE	Rappeler la disposition du SDAGE 8-B2 sur la compensation de perte de zone humide. Accompagner les communes pour la prise en compte des zones humides dans leur document d'urbanisme (prescription du SDAGE 8-A1) L'inscription des zones humides dans les documents d'urbanisme en tant que zones naturelles permet de les protéger de manière durable.	PorteurSAGE	Volonté des communes potentiellement concernées
4	3	4	a	Développer la préservation des zones humides au niveau communal, via le dispositif d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	Sc1	SAGE	OPER		Inciter les communes à inscrire les zones humides inventoriées sur leur territoire sur la liste des parcelles pouvant bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Communiquer sur le dispositif « engagement simple de bonne gestion » qui rétribue (à travers l'exonération de TFPNB) les propriétaires de parcelles en zone humide pour leurs efforts de préservation de l'écosystème.	Collectivités Etat CT	Volonté des communes potentiellement concernées
B - Mieux gérer la biodiversité du territoire											
4	3	6		Améliorer le suivi des grands migrateurs de l'Allier	Sc1	Barrage de Langeac	OPER	SDAGE	Réactiver la station de comptage des saumons à Langeac afin de mieux suivre les populations salmonicoles sur l'Allier et de mieux diagnostiquer de Vichy à Poutès, quels secteurs sont les plus préjudiciables aux saumons (SDAGE disposition 9D).	Commune Langeac LOGRAMI	Pas de contrainte majeure
4	3	8	a	Diffuser des informations de sensibilisation du public et des acteurs sur la biodiversité du territoire, et plus particulièrement sur les zones humides et têtes de bassins versants	Sc1	SAGE	COM		Communiquer sur la biodiversité et sur les zones humides (caractéristiques, intérêts) à partir des connaissances collectées via les inventaires, surtout auprès des scolaires et agriculteurs. (le CEN organise déjà des journées de sensibilisation des agriculteurs sur les ZH)	PorteurSAGE Serv.Etat CT ONEMA	Pas de contrainte majeure
4	3	9		Maintenir et préserver les espèces piscicoles patrimoniales et communes	Sc1	SAGE		SDAGE	(SDAGE dispositions 9C1 à 9C5) Réaliser des actions de repeuplement selon le Cogepomi, notamment dans les secteurs de contexte piscicole perturbé ou dégradé, et sans introduction d'espèce étrangère au territoire. S'assurer que les travaux en cours d'eau n'impactent pas la libre circulation des poissons ni les frayères.	Etat dont ONEMA Fédé.Pêche	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 4 - Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques											
4	4	2		Utiliser les sports d'eau vive comme un outil de sensibilisation et de valorisation des richesses du patrimoine paysager et écologique local	Sc1	SAGE	COM		Utiliser les sports d'eau vive comme un outil pas uniquement ludique mais également éducatif et collaborer avec les représentants de cette activité pour développer des panneaux/brochures informatives ainsi que des sorties pédagogiques, notamment pour les scolaires	CelluleAnim.SAGE Gest.SportAqua Org.Touristique	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 5 - Mesurer la menace que représentent les espèces envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant											

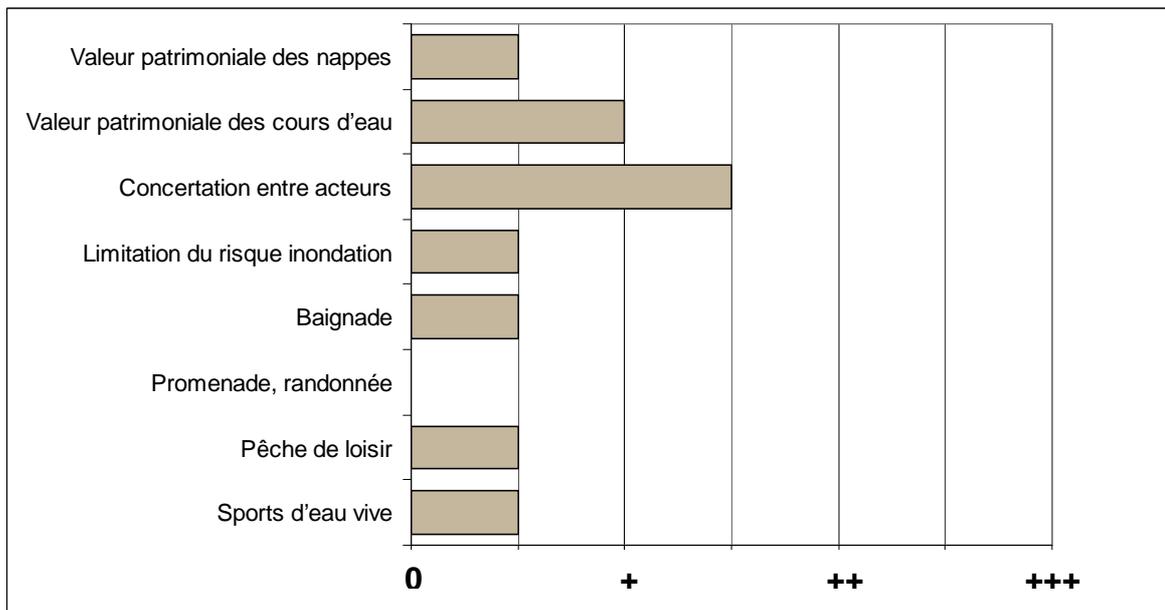
4	5	1	a		Sensibiliser la population à la problématique des espèces envahissantes	Sc1	SAGE	COM		Sensibiliser la population à la problématique des espèces envahissantes (qu'est-ce qu'une espèce envahissante, les espèces concernées, le risque lié à la prolifération de ces espèces, le risque lié à l'introduction d'espèces exogènes)	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat CT	Pas de contrainte majeure
INONDATION : Maintenir la culture du risque de crue												
Sous-objectif 1 - Entretenir la culture du risque inondation												
5	1	1			Sensibiliser les scolaires au risque d'inondation sur le territoire	Sc1	SAGE	COM		Travailler sur des événements historiques et les bonnes pratiques à conserver aujourd'hui	Educ.nationale CPIE	Pas de contrainte majeure
5	1	2			Sensibiliser les populations permanentes et touristiques à l'aide de repères de crue et de panneaux informatifs	Sc1	SAGE	COM		Installer des repères de crue visuellement esthétiques et des panneaux d'information de façon à mettre en garde les touristes et entretenir la mémoire du "savoir-vivre avec le risque" des habitants (comme recommandé dans l'étude 3P)	CelluleAnim.SAGE CT Collectivités	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 2 - Améliorer la connaissance du risque et l'alerte												
5	2	1	a		Informar la population sur le système d'alerte	Sc1	SAGE	COM		Informar la population sur le système d'alerte et, notamment, sur l'importance de rester vigilant même si l'épisode climatique constaté localement ne semble pas correspondre au niveau d'alerte donné	Etat Maire Collectivités Sécurité civile	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 3 - Limiter le risque et la vulnérabilité												
5	3	1			Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme	Sc1	53 Communes à risque inondation	ORG		Il s'agit d'au moins porter à connaissance les zones inondables	Collectivités Etat	Volonté des communes
5	3	2	a		Accompagner les communes dans la réalisation des documents obligatoires de gestion du risque inondation	Sc1	Communes avec PPRI prescrit	PRESC	Réglem.	Encourager la réalisation et l'harmonisation des PPRI prescrits, et des PCS sur les communes concernées	Collectivités Etat EPL	Pas de contrainte majeure

3.1.4 Bénéfices attendus du scénario 1

Les bénéfices qui seraient générés par le scénario 1 sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : bénéfices attendus du scénario 1 par rapport à la situation sans SAGE

Usage	Type de bénéfice	Estimation du bénéfice	Evolutions résultant du scénario 1 et à l'origine de ce bénéfice
Sports d'eau vive (canoë, kayak, rafting)	Augmentation du bien être des pratiquants, lié à une meilleure biodiversité, un meilleur état des berges et ripisylves et un bon entretien des ouvrages (passes à canoë)	+	↗ entretien des ouvrages dont passes à canoë. ↗ qualité de l'eau.
Pêche de loisir	Augmentation de la fréquentation et du bien être des pêcheurs, liés à une abondance et diversité piscicole de qualité, et à un bon état des berges et ripisylves	+	↗ continuité écologique. ↗ qualité de l'eau.
Promenade, randonnée	Augmentation de la fréquentation et du bien être des pratiquants liés à un cadre environnemental remarquable (biodiversité, meilleur état des berges et des ripisylves), et une meilleure mise en valeur du patrimoine écologique (outil de communication et d'information : panneaux informatifs sur site, prospectus)		
Baignade	Augmentation de la fréquentation et du bien être des pratiquants liés à une meilleure qualité de l'eau de baignade	+	↗ qualité de l'eau.
Limitation du risque inondation	Amélioration de la gestion du risque inondation et limitation de la vulnérabilité du territoire	+	sensibilisation habitants-scolaires-touristes-élus-aménageurs. PPRI/PCS prescrits.
Concertation entre acteurs	Meilleure synergie sur le territoire, bonne adhésion aux orientations du SAGE, meilleure appréhension des problématiques de l'eau sur le territoire par les usagers	+++	
Valeur patrimoniale des cours d'eau	Amélioration de la qualité des cours d'eau, ...	++	↘ points noirs. ↘ pollutions diffuses agricoles. ↘ phytosanitaires).
	de leur équilibre quantitatif en étiage...	++	économies d'eau. limitation prélèvements estivaux
	et de leur hydromorphologie	++	continuité écologique. entretien des ouvrages.
Valeur patrimoniale des nappes	Amélioration de la qualité des nappes...	+	protection des captages AEP. ↘ pollutions diffuses agricoles.
	et de leur état quantitatif	+	Usage AEP exclusivement sur le Devès.

Figure 4 : Bénéfices attendus du scénario 1 par rapport à la situation sans SAGE

3.2 SCENARIO 2 : UN SAGE INCITATIF

NB. Les éléments constitutifs du scénario 1 font également partie du scénario 2. Cependant, ils ne seront pas repris ci-dessous. Les paragraphes suivants ne présenteront que les spécificités du scénario 2 par rapport au scénario 1.

3.2.1 Logique globale du scénario 2

« *Sc.1 + Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources en eau et les milieux aquatiques.* »

Les grands chantiers spécifiques à ce scénario sont :

- ▶ L'optimisation de l'assainissement.
- ▶ Les économies d'eau et la gestion des zones humides.
- ▶ L'état physique et écologique des cours d'eau.

3.2.2 Vision du scénario 2 pour les 5 grands objectifs

3.2.2.1 GOUVERNANCE : Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE

Peu de différence par rapport au scénario 1.

Le SAGE envisage la communication auprès du public comme un moyen d'agir sur la population pour changer ses idées et ses agissements. La stratégie de communication développée est donc à but d'influence et mobilise, en plus des supports d'information, des outils d'animation plus interactifs.

De plus, la CLE se veut un organe très dynamique et proactif sur le territoire, et devient un interlocuteur privilégié des maîtres d'ouvrage.

Ainsi, à terme, les actions et décisions des collectivités et des maîtres d'ouvrages sont prises en cohérence avec la politique locale de l'eau et contribuent à la mise en œuvre du SDAGE. De plus, une dynamique de communication pédagogique est établie auprès de la population et des acteurs du territoire.

3.2.2.2 QUALITE : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Les orientations données par le SAGE visent à surpasser la simple résorption des problèmes existants, pour impliquer les acteurs et habitants du Haut Allier dans une approche vigilante et préventive de la qualité de l'eau. Ainsi, certaines des dispositions engagées s'attacheront à optimiser des pratiques ou installations existantes et génératrices d'un bruit de fond polluant.

Les points suivants seront particulièrement ciblés par le programme du SAGE :

- ▶ L'optimisation de l'assainissement :
 - Conseil de gestion adapté au type de réseau.
 - Planification via des schémas directeurs.

- Sensibilisation à la mise aux normes des installations d'assainissement autonome.
- ▶ Mise en place de points d'abreuvement pour les troupeaux notamment en tête de bassin versant.
- ▶ Une connaissance plus fine de la qualité des ressources superficielles :
 - Suivi de la qualité des têtes de bassins versants.
 - Valorisation des populations piscicoles en tant qu'indicateur de la qualité chimique et écologique de l'eau.
- ▶ Une vigilance au paramètre nitrate sur des secteurs où le taux reste inférieur au seuil réglementaire mais suffisamment élevé pour justifier une veille quant à son évolution au regard des activités humaines environnantes : zonage, programme d'action.

Ainsi, à terme, une très bonne qualité d'eau est atteinte dans les rivières et les nappes du Haut Allier. De fait, l'eau potable est produite à moindre coût et les rivières sont non seulement propices à la présence du saumon mais également plus attrayantes pour les pratiquants de loisirs aquatiques.

3.2.2.3 QUANTITE : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides

En plus de défendre l'équilibre quantitatif des ressources en eau du territoire, les orientations du SAGE conduisent les acteurs et habitants du Haut Allier à une gestion vertueuse de l'eau. Dans une démarche proactive, ils raisonnent leurs consommations d'eau non pas pour éviter d'assécher un cours d'eau durant l'été, mais par souci de durabilité et d'exemplarité de leurs comportements, notamment pour les générations futures. D'autre part, les zones humides sont reconnues pour leur rôle clé dans l'hydrologie locale et font l'objet d'efforts de préservation et de valorisation.

Les points suivants seront particulièrement ciblés par le programme du SAGE :

- ▶ Les économies d'eau domestique et agricole :
 - Sensibiliser les populations aux moyens et potentiels d'économies d'eau individuelles.
 - Utiliser le prix de l'eau comme signal incitatif à la parcimonie.
 - Concilier pratiques et climat : cultures, espaces verts, infrastructures de loisir, ...
 - Inciter à la pose de compteurs de sectorisation des réseaux de façon à mieux repérer les fuites.
- ▶ La gestion des prélèvements :
 - Mettre en place un organisme unique de gestion des prélèvements agricoles à l'échelle du bassin versant.
 - Définir, à travers une étude, les volumes prélevables sur les affluents de l'Allier vulnérables en étiage et, en conséquence, revoir leur répartition entre les différents usages.
- ▶ Les zones humides à fonctionnalité hydrologique :
 - Animer des ateliers de sensibilisation à l'importance de ces zones humides.
 - Identifier les ZSGE et définir des mesures pour leur préservation.
- ▶ L'état quantitatif des ressources en eau souterraine : en améliorer le suivi.

Ainsi, à terme, la gestion des prélèvements est renforcée de façon à ce qu'elle assure la durabilité (interannuelle) et la continuité (intra-annuelle) des usages, tout en garantissant un débit favorable à la vie aquatique. Sensibilisée, la population adopte des comportements moins consommateurs d'eau et plus respectueux des zones humides, dont les plus remarquables pour leur fonctionnalité hydrologique ont été identifiées et font l'objet d'une attention particulière.

3.2.2.4 MILIEUX AQUATIQUES : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité

En plus des éventuels ouvrages implantés dans le lit des rivières, les activités pratiquées aux abords ou dans les cours d'eau ont également des conséquences sur la qualité des milieux aquatiques du fait des impacts potentiels sur les berges, la ripisylve ou le substrat. Afin de ne pas altérer la biodiversité rivulaire, il convient d'une part de mener les activités humaines avec de bonnes pratiques, et d'autre part de conduire des actions de préservation directe des écosystèmes ou espèces vivantes.

Les points suivants seront particulièrement ciblés par le programme du SAGE :

- ▶ L'état physique des cours d'eau :
 - Bonnes pratiques agricoles et forestières pour limiter l'enrésinement et l'ensablement.
 - Restauration de la ripisylve.
- ▶ La biodiversité :
 - Identification des zones humides remarquables (ZHIEP, ZSGE).
 - Restauration de frayères, soutien aux actions de repeuplement, et suivi des populations de saumon.
 - Préservation des espèces emblématiques et communes de la biodiversité du Haut Allier.
- ▶ Les activités de loisir aux abords des cours d'eau :
 - Gestion attentive des sites de baignade et encadrement des pratiques de sports d'eau vive et des sports motorisés à proximité des cours d'eau.
 - Rationalisation de la localisation et de la capacité des sites de baignades pour canaliser la fréquentation humaine aux endroits les plus appropriés.
 - Bonnes pratiques de gestion des plans d'eau.

Ainsi, à terme, la continuité écologique est rétablie aussi bien du point de vue de la libre circulation piscicole au travers des cours d'eau, que du bon état des berges et ripisylves ou encore de la richesse des écosystèmes aquatiques. La baignade et les sports d'eau vive, dignes ambassadeurs de la valeur écologique patrimoniale du Haut Allier, concilient désir d'accès à la nature de leurs clients et défense de la vulnérabilité des écosystèmes qu'ils parcourent.

3.2.2.5 INONDATION : Maintenir la culture du risque de crue

Pas de différence par rapport au scénario 1.

3.2.3 Axes d'action du scénario 2

Le tableau suivant présente les axes d'action proposés pour les 5 grands objectifs du scénario 2.

N°	Lien	Intitulé	Scénario	Territoire cible	Type	Origine	Détail	MO pressentis	Faisabilité		
GOVERNANCE : Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE											
Sous-objectif 1 - Assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin versant											
1	1	4	b		Elaborer la stratégie de communication du SAGE à vocation d'influence	Sc2	SAGE	COM	Objectif: agir sur la population pour changer ses idées et ses agissements. Exemple d'outils envisageables (en plus de 1.1.3a) : animations sur des sites témoins, journées thématiques, journées de formation	CelluleAnim.SAGE CLE	Pas de contrainte majeure
1	1	5	b		Communiquer sur les ressources en eau et les milieux aquatiques du SAGE	Sc2	SAGE	ORG	En plus de la diffusion d'information prévue dans le premier scénario, organiser des journées d'animation destinées aux habitants, acteurs et scolaires. En plus des sujets identifiés dans le premier scénario, traiter des sujets suivants : - cas exemplaires d'atteinte de l'excellence de la qualité de l'eau sur le territoire : valoriser les efforts réalisés par une collectivité ou des usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, ...) - bonnes pratiques de gestion des zones humides	CelluleAnim.SAGE CPIE	Pas de contrainte majeure
1	1	7	b		Analyser et valoriser les données de l'observatoire de l'eau, puis communiquer sur les conclusions de leur analyse	Sc2	SAGE	C	Suivre et analyser les données centralisées de façon à mieux identifier les secteurs (satisfaisants, à enjeu ou à problème) et à être plus réactif aux évolutions du territoire. Produire des synthèses et donner des éléments de référence au grand public pour qu'il puisse apprécier les informations qu'on lui transmet	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 3 - Garantir une cohérence sur le bassin en favorisant les interactions du SAGE avec les bassins voisins et l'aménagement de territoire											
1	3	2			Traiter du risque inondation et de la continuité écologique en interSAGE avec le bassin Allier Aval	Sc2	SAGE	ORG	Objectifs des commissions interSAGE : mutualiser les moyens sur les enjeux communs et assurer la cohérence des stratégies respectives	CelluleAnim.SAGE Etat	Volonté de coordination de la stratégie entre les territoires
1	3	4			Créer un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme	Sc2	SAGE	ORG	Document d'appui aux collectivités pour faciliter leur prise en compte des dispositions du SAGE	CelluleAnim.SAGE CLE	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 4 - Améliorer les connaissances sur le territoire du SAGE											
1	4	5			Intégrer les effets du changement climatique dans les études sur la ressource	Sc2	SAGE	C	Objectif : initier une réflexion pour mieux comprendre l'impact que pourrait avoir ce phénomène sur la ressource en eau à long terme et pouvoir mieux anticiper les adaptations à envisager.	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure
QUALITE : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines											
Sous-objectif 1 - Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau											
2	1	1	b		Mieux connaître la qualité de l'eau sur les têtes de bassin versant	Sc2	Têtes de BV	C	Densifier le réseau de suivi qualité en créant de nouveaux points de contrôle sur les têtes de bassin versant. En effet, l'état des très petits cours d'eau est souvent mauvais puis s'améliore avec l'apport des affluents, mais cela reste mal connu car le suivi qualité commence plus en aval	Collectivités CG	Contrainte financière
2	1	2			Mieux suivre les populations piscicoles en tant qu'indicateur de la qualité chimique et écologique de l'eau	Sc2	SAGE	C	Appuyer la validation et la mise en place de nouvelles stations et d'une nouvelle méthodologie de suivi conformément à la proposition de la DREAL, pour avoir plus de points de contrôle et plus de mesures dans l'année	Serv. Etat Fédé.Pêche	
Sous-objectif 2 - Tendre vers des objectifs de qualité ambitieux pour satisfaire les exigences des espèces remarquables et pérenniser voire développer les usages de l'eau											
Sous-objectif 3 - Réduire les impacts de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des activités industrielles											

B - Améliorer le traitement des effluents domestiques et industriels												
2	3	4	a		Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration	Sc2	priorité: STEP ciblées comme points noirs	C		Améliorer les capacités et niveaux de traitement épuratoires pour diminuer la charge polluante rejetée au milieu. Conseiller les gestionnaires des services d'assainissement collectif pour qu'ils fiabilisent leur réseau de collecte et adaptent leur système d'assainissement aux caractéristiques de leur réseau (séparatif ou unitaire). Remplacer ou réhabiliter les systèmes d'épuration les plus impactants (cf. diagnostic)	CG SIVOMs Gestionnaires Collectivités	Poids financier des aménagements recommandés aux collectivités
2	3	6			Mieux planifier l'assainissement	Sc2	Priorité sur les villes principales (Langeac, Langogne, Saugues)	ORG		Encourager la réalisation régulière (tous les 10 ans) de diagnostics des réseaux d'assainissement et de schémas directeurs d'assainissement	Collectivités	Volonté des collectivités potentiellement concernées
2	3	9			Sensibiliser sur la réhabilitation des installations d'assainissement autonome	Sc2	SAGE	COM		Sensibiliser la population à l'importance d'avoir des installations d'assainissement non collectif performantes et aux exigences réglementaires de mise aux normes des installations. Communiquer sur les cas exemplaires : capitaliser et valoriser les expériences réussies d'installations ou de réhabilitations performantes en assainissement non collectif.	SPANC	Pas de contrainte majeure si ce n'est les limites financières de leurs habitants qui n'ont parfois pas les moyens de mettre aux normes leur installation
Sous-objectif 4 - Encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires												
A - Auprès des communes												
2	4	1	b		Former les agents communaux aux techniques de désherbage alternatif	Sc2	SAGE	COM		Objectif : généraliser le désherbage thermique et mécanique	CT Collectivités CNFPT	Pas de contrainte majeure
2	4	3			Inciter les communes à réaliser des plans de désherbage communaux	Sc2	SAGE	ORG		Les plans de désherbage permettent de classer les zones à désherber en fonction des risques d'entraînement des produits utilisés dans les ressources en eau alentours	Collectivités CT	Volonté des collectivités
B - Auprès des particuliers												
2	4	4			Promouvoir des pratiques sans phytosanitaires dans les jardinerie	Sc2	SAGE	COM		Développer et animer des actions de sensibilisation dans les jardinerie (démonstrations) pour conseiller les jardiniers amateurs sur les techniques alternatives	à définir	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 5 - Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement												
2	5	2			Limiter les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture	Sc2	priorité: BV amont de la retenue de Naussac	OPER		Soutenir et inciter les éleveurs à s'engager dans les MAE proposées dans le cadre du Contrat Territorial de Naussac. L'objectif est de limiter l'apport de fertilisants organiques et minéraux à la retenue de Naussac, en agissant sur les pratiques quantitatives de fertilisation des agriculteurs. Actuellement 50% de la SAU prioritaire est engagée en limitation ou suppression de fertilisation. Il s'agirait d'augmenter ce taux de participation et éventuellement de l'étendre à la Haute-Loire.	PorteurSAGE Org.Pref.Agricole	Volonté des agriculteurs + orientations de la nouvelle PAC
2	5	4	4.2.2		Favoriser la mise en place de points d'abreuvement en substitution des accès directs au cours d'eau	Sc2	SAGE Priorité : têtes de BV	OPER		Sensibiliser et prôner l'installation de points d'abreuvement (ex. pompes à museau, abreuvoir fixe et délimité, abreuvoirs à niveau constant), notamment sur les têtes de bassin versant. Sur les secteurs de cours d'eau les plus sensibles à l'ensablement et confrontés au piétinement des berges par le bétail, organiser des visites de sites pilotes pour inciter les agriculteurs. Encourager l'engagement des agriculteurs dans des MAE pour la substitution des accès directs au cours d'eau par des points d'abreuvement.	CelluleAnim.SAGE Organisme Agricole PorteurCT	Volonté des agriculteurs

2	5	6		Mettre en place une vigilance sur le paramètre nitrate sur certaines zones	Sc2	SAGE	OPER	Identifier et zoner les secteurs où la teneur en nitrate est inférieure au seuil réglementaire de vulnérabilité, mais suffisamment élevée pour justifier une vigilance quant à son évolution et aux activités humaines environnantes. Sensibiliser les agriculteurs de ces zones sur la fragilité locale aux nitrates et les contraintes d'un éventuel classement en zone de vulnérabilité. Contribuer à la mise en place d'un programme d'action sur ces zones de vigilance nitrate	Org.Pref.Agricole Etat AE-LB PorteurCT	Acceptabilité auprès des agriculteurs
QUANTITE : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides										
Sous-objectif 1 - Mieux connaître les ressources en eau d'un point de vue quantitatif										
3	1	3		Mieux suivre l'état quantitatif des nappes	Sc2	SAGE	C	Améliorer le suivi de la ressource souterraine, notamment au niveau des sources et de la nappe du Devès	CG BRGM	
Sous-objectif 2 - Mieux connaître, identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leurs fonctionnalités hydrologiques, afin d'en assurer une gestion cohérente										
Se référer aux mesures zones humides proposées dans le sous-objectif 3-A du grand objectif milieux aquatiques										
Sous-objectif 3 - Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages										
3	3	1	b	Contribuer à l'émergence d'un organisme unique pour la gestion des prélèvements agricoles à l'échelle du territoire du SAGE	Sc2	SAGE	ORG	Etudier la possibilité de faire émerger une structure pour gérer les prélèvements agricoles sur le territoire du SAGE	Org.Pref.agricole	Difficulté de trouver une maîtrise d'ouvrage volontaire et compétente
3	3	4		Définir les volumes prélevables sur les affluents vulnérables en étiage et leur répartition entre les différents usages	Sc2	SAGE (secteurs vulnérables en étiage)	OPER	Définir, à travers une étude, les volumes prélevables en fonction des Débits Minimum Biologiques et des prélèvements (existants ou futurs) afin de réviser les autorisations de prélèvement, définir des règles de partage de la ressource, établir des règles de prélèvement pour les périodes où le débit disponible est inférieur au seuil établi	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 4 - Inciter les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau										
3	4	1	b	Sensibiliser le grand public et les scolaires à l'enjeu des économies d'eau et aux équipements et gestes simples du quotidien qui y contribuent	Sc2	SAGE	COM	Faire prendre conscience, notamment aux générations futures, de la valeur et de la rareté de l'eau, ainsi que de la contribution que chacun peut apporter individuellement à son utilisation durable pour le bien-être des habitants et des milieux	Educ.Nationale CPIE	Pas de contrainte majeure
3	4	3		Encourager les communes à raisonner la composition de leurs espaces verts en fonction des besoins en eau des plantes	Sc2	SAGE	OPER	Accompagner les communes dans une réflexion sur les types de plantes adaptées ou non à leur climat. Communiquer sur les économies et les avantages que cela peut apporter	SAGE Collectivités	Pas de contrainte majeure
3	4	4	a	Promouvoir le prix de l'eau comme signal incitatif à l'économie d'eau	Sc2	SAGE	OPER	Promouvoir le prix de l'eau auprès des communes comme un outil incitatif aux économies d'eau pour les usagers privés, et demander à ces communes de facturer l'eau au moins à son prix de revient	PorteurSAGE Gest. AEP	Volonté des collectivités à repenser leur tarification de l'eau
Sous-objectif 5 - Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau										
3	5	3		Encourager la mise en place d'essais expérimentaux sur les cultures plus adaptées au climat local	Sc2	SAGE	OPER	Objectif: inciter les agriculteurs à rationaliser leur choix de cultures par rapport à l'hydrologie d'un secteur et à l'intérêt économique et écologique de privilégier des cultures moins consommatrices d'eau	Org.Pref.agricole	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 6 - Améliorer la performance des réseaux d'eau potable										

3	6	2		Promouvoir la pose de compteurs de sectorisation des réseaux comme outil d'aide à la localisation de fuites	Sc2	SAGE	OPER		La sectorisation d'un réseau d'eau potable répond à plusieurs objectifs : - mieux connaître l'état de la consommation, en temps réel, sur un réseau - détecter rapidement les fuites sur les grosses canalisations d'un réseau de distribution d'eau potable - mieux cibler les réparations et travaux effectués sur son réseau	Gest.AEP	Pas de contrainte majeure
MILIEUX AQUATIQUES : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité											
Sous-objectif 2 - Garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques											
4	2	1		Promouvoir des mesures limitant l'ensablement, notamment à travers les chartes forestières	Sc2	SAGE (priorité sur les secteurs forestiers et agricoles)	OPER		Sur les secteurs de cours d'eau les plus sensibles à l'ensablement, encourager l'installation de pièges à sable et de passerelles provisoires aux abords des parcelles de résineux, et demander le respect d'une distance minimum au cours d'eau. Travailler notamment avec les gestionnaires de charte forestière pour qu'ils intègrent ce genre de mesure à leur document.	CelluleAnim.SAGE ONF CRPF CT	Pas de contrainte majeure
4	2	2	2.5.4	Favoriser la mise en place de points d'abreuvement en substitution des accès directs au cours d'eau	Sc2	SAGE (priorité sur les secteurs sensibles à l'ensablement)	OPER		Sensibiliser et prôner l'installation de points d'abreuvement (ex. pompes à museau, abreuvoir fixe et délimité), notamment sur les têtes de bassin versant. Sur les secteurs de cours d'eau les plus sensibles à l'ensablement, organiser des visites de terrain de sites pilotes pour inciter les agriculteurs. Encourager l'engagement des agriculteurs dans des MAEt pour la substitution des accès directs au cours d'eau par des points d'abreuvement.	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.Agricole CT	Volonté des agriculteurs
4	2	3		Préserver et restaurer les ripisylves	Sc2	SAGE	OPER		Objectif: inciter à réduire la plantation de résineux en bordure de cours d'eau. Privilégier les essences locales. Préserver les haies. Promouvoir l'agroforesterie en bordure de cours d'eau, pour son intérêt écologique allié à son rôle de moteur économique. Laisser se développer sur une bande tampon de 5 mètres, une végétation ligneuse et semi-ligneuse permet de combiner sur ces zones trop souvent improductives et coûteuses en entretien, une partie enherbée et une partie en végétation spontanée. Cela semble être l'orientation la plus productive en biodiversité et en biomasse, sans compromettre les déplacements autour de la parcelle.	CT Org.Pref.Agricole	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 3 - Maintenir la biodiversité, notamment au niveau des zones humides et des têtes de bassin versant											
A - Mieux gérer les zones humides et les têtes de bassin versant											
4	3	1		Communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien des zones humides	Sc2	SAGE	COM		Informers les Propriétaires et gestionnaires de zones humides sur les fonctionnalités particulières de leur milieu et les principes de gestion à y appliquer en conséquence	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat Prop./Gest.ZH CT	Concilier les différentes parties prenantes de la concertation
4	3	2		Identifier des ZHIIP et ZSGE et définir des mesures pour leur préservation	Sc2	SAGE	ORG	SDAGE	Identifier des ZHIIP et ZSGE et les mesures contribuant à leur préservation (mesures pouvant concerner les usages, l'entretien ou l'urbanisme). Soumettre les ZHIIP et ZSGE identifiées au Préfet pour délimitation et instauration du programme d'action (prescription du SDAGE 8-A2)	CelluleAnim.SAGE CLE Serv.Etat	Pas de contrainte majeure
4	3	5		Promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses des zones humides et têtes de bassin versant	Sc2	SAGE	COM		Encourager les agriculteurs à s'engager dans des MAEt sur les zones humides et têtes de bassin versant	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.Agricole CT	Volonté des agriculteurs

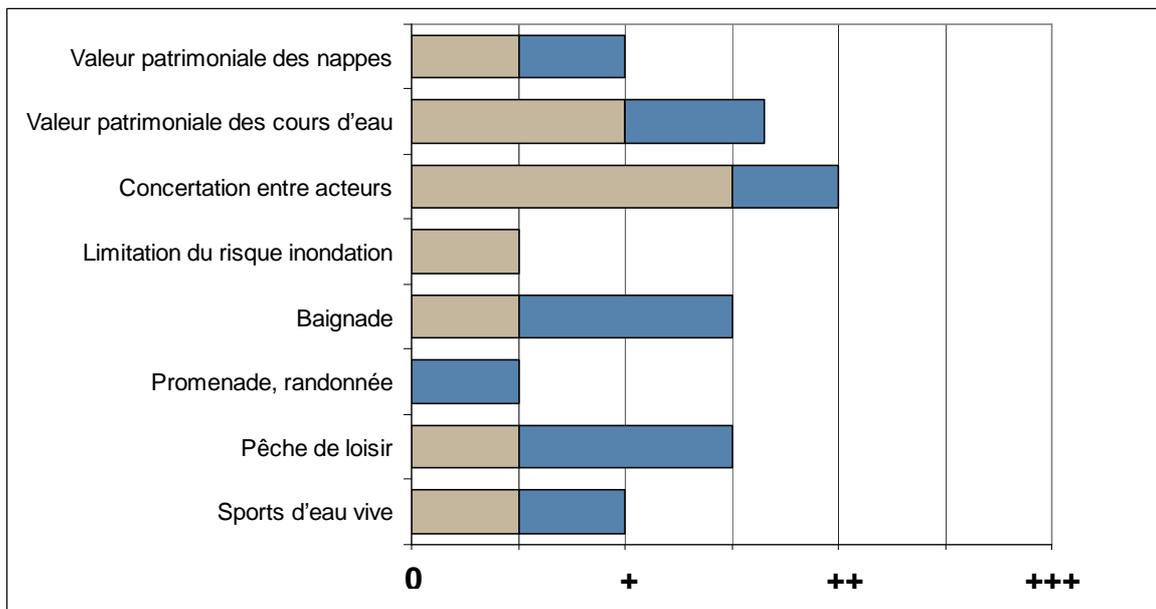
B - Mieux gérer la biodiversité du territoire											
4	3	7		Restaurer les frayères sur les secteurs de cours d'eau dégradés notamment par l'ensablement	Sc2	SAGE	OPER		Recréer des sites favorables à la reproduction des espèces piscicoles emblématiques	Gest.CdE CT Propriétaires Collectivités	Pas de contrainte majeure
4	3	8	b	Animer des visites et ateliers de sensibilisation mettant en valeur le patrimoine naturel aquatique	Sc2	SAGE	COM		Identifier des zones humides / zones de frayères / réservoirs biologiques à vocation pédagogique sur lesquels animer des ateliers de sensibilisation de la population (surtout scolaires et agriculteurs) sur le rôle de ces écosystèmes et l'impact de leur dégradation sur les milieux aquatiques Exemple de site : la Virlange qui accueille des moules perlières	Gest.CdE CT CPIE Fédé.Pêche Futur PNR	Pas de contrainte majeure
4	3	10		Mettre en place des mesures de protection spéciales des habitats sur les cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales non piscicoles	Sc2	SAGE	PRESC		Sur la Virlange pour la moule perlière. Sur les quelques cours d'eau abritant encore de l'écrevisse à pieds blancs.	Etat (Plan espèce)	
Sous-objectif 4 - Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques											
4	4	3	a	Garantir la bonne gestion des sites de baignade et des sports d'eau vive	Sc2	Sites de baignade et de sport d'eau vive	ORG	SDAGE	Renforcer le contrôle des sites de baignade et des sports d'eau vive pour garantir leur qualité. Encourager les communes à appliquer les mesures préventives préconisées dans leur profil de baignade et à remettre à jour ces documents régulièrement.	Collectivités Gestionnaire	Pas de contrainte majeure
4	4	4		Encadrer l'offre d'activités de pleine nature liée aux cours d'eau pour en limiter l'impact sur le milieu	Sc2	SAGE	ORG		Orienter les communes dans le choix des sites dédiés à la baignade et aux sports d'eau vive de façon à concentrer la fréquentation humaine aux endroits les plus appropriés. Adapter la capacité globale d'accueil sur les sites de baignade de façon à canaliser la fréquentation sur les sites aménagés et limiter les accès "sauvages" aux cours d'eau.	CelluleAnim.SAGE CLE Org.Touristique Collectivités Etat	Pas de contrainte majeure
4	4	5		Canaliser les sports motorisés hors des secteurs rivulaires sensibles	Sc2	SAGE	OPER		Organiser et baliser les accès pour engins motorisés à proximité des cours d'eau. Prendre des arrêtés municipaux en conséquence pour limiter la circulation	Collectivités	Pas de contrainte majeure
4	4	6		Mieux connaître et mieux gérer les plans d'eau	Sc2	SAGE	OPER		Compléter et actualiser l'inventaire des plans d'eau existants (localisation, usage, gestion...). Informier et former les propriétaires de plans d'eau aux bonnes pratiques de gestion (notamment de vidange)	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.Agricole CT Etat Propriétaires	Pas de contrainte majeure
4	4	7		Limiter la création de plans d'eau	Sc2	Cours d'eau en réservoirs biologiques (cf. liste 1 classement L214-17)	PRESC	SDAGE	(SDAGE dispositions 1C-2 et 1C-3) Rappeler l'interdiction de créer des plans d'eau au fil de l'eau, dans les secteurs à forte densité de plan d'eau et sur les bassins versants où il existe des réservoirs biologiques. Déterminer l'indicateur et la valeur seuil de densité (ex: pourcentage de superficie en eau, nombre de plans d'eau au km²...) Effacer les ouvrages n'ayant pas d'usage.	Serv.Etat	Acceptabilité pour les porteurs de projets de plan d'eau
INONDATION : Maintenir la culture du risque de crue											

3.2.4 Bénéfices attendus du scénario 2

Les bénéfices qui seraient générés par le scénario 2 sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : bénéfices attendus du scénario 2 par rapport au scénario 1

Usage	Type de bénéfice	Estimation du bénéfice	Evolutions résultant du scénario 1 et à l'origine de ce bénéfice
Sports d'eau vive (canoë, kayak, rafting)	Augmentation du bien être des pratiquants, lié à une meilleure biodiversité, un meilleur état des berges et ripisylves et un bon entretien des ouvrages (passes à canoë)	+	↗ biodiversité. ↗ état des berges et ripisylves.
Pêche de loisir	Augmentation de la fréquentation et du bien être des pêcheurs, liés à une abondance et diversité piscicole de qualité, et à un bon état des berges et ripisylves	++	↗ biodiversité. restauration de frayères. repeuplement piscicole.
Promenade, randonnée	Augmentation de la fréquentation et du bien être des pratiquants liés à un cadre environnemental remarquable (biodiversité, meilleur état des berges et des ripisylves), et une meilleure mise en valeur du patrimoine écologique (outil de communication et d'information : panneaux informatifs sur site, prospectus)	+	↗ biodiversité. ↗ état des berges et ripisylves.
Baignade	Augmentation de la fréquentation et du bien être des pratiquants liés à une meilleure qualité de l'eau de baignade	++	↗ biodiversité. ↗ état des berges et ripisylves. Aménagement, gestion et rationalisation des sites de baignade.
Limitation du risque inondation	Amélioration de la gestion du risque inondation et limitation de la vulnérabilité du territoire		
Concertation entre acteurs	Meilleure synergie sur le territoire, bonne adhésion aux orientations du SAGE, meilleure appréhension des problématiques de l'eau sur le territoire par les usagers	+	
Valeur patrimoniale des cours d'eau	Amélioration de la qualité des cours d'eau, ...	+	↗ assainissement. meilleur abreuvement.
	de leur équilibre quantitatif en étiage...	++	économies d'eau. organisme unique. définition des volumes prélevables. abreuvoirs plus économes
	et de leur hydromorphologie	+	↗ biodiversité. ↗ état des berges et ripisylves.
Valeur patrimoniale des nappes	Amélioration de la qualité des nappes...	+	↗ assainissement collectif. vigilance nitrates.
	et de leur état quantitatif	+	↗ suivi quantitatif des nappes.

Figure 5 : Bénéfices attendus du scénario 2 par rapport à la situation avec le scénario 1

3.3 SCENARIO 3 : UN SAGE AMBITIEUX

NB. Les éléments constitutifs des scénarios 1 et 2 font également partie du scénario 3. D'ailleurs, ils ne seront pas repris ci-dessous. Les paragraphes suivants ne présenteront que les spécificités du scénario 3 par rapport aux scénarios précédents.

3.3.1 Logique globale du scénario 3

« Sc.2 + Un SAGE ambitieux, qui vise l'excellente de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur des menaces dormantes (espèces invasives, polluants émergents) et qui contribue à réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations. »

Les grands chantiers de ce scénario sont :

- ▶ L'abandon des pesticides et la vigilance sur les pollutions émergentes.
- ▶ Les espèces invasives et l'évolution des choix culturels agricoles.
- ▶ La vulnérabilité au risque inondation.

3.3.2 Vision du scénario 3 pour les 5 grands objectifs

3.3.2.1 GOUVERNANCE : Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE

Pas de différence par rapport au scénario 2.

3.3.2.2 QUALITE : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Conscients que leur territoire bénéficie d'une situation privilégiée du fait de sa localisation amont et de sa démographie relativement peu concentrée, les acteurs du Haut Allier reconnaissent l'opportunité d'œuvrer pour une qualité excellente de leurs ressources en eau. Cela implique de résorber les sources de pollutions, mais également d'anticiper certaines problématiques émergentes, comme la contamination par les pesticides, les substances médicamenteuses et autres néo-polluants.

Les points suivants seront particulièrement ciblés par le programme du SAGE :

- ▶ Zéro pesticides : abandon du désherbage chimique par les collectivités.
- ▶ Polluants émergents : vigilance et suivi de nouvelles molécules, notamment de substances médicamenteuses humaines et vétérinaires.
- ▶ Pollutions exceptionnelles : meilleur suivi des pollutions liées à des événements climatiques ponctuels.

Ainsi, à terme, l'engagement des différents usagers de l'eau dans des pratiques économes en intrants et optimisées du point de vue des rejets polluants a permis d'atteindre une excellente qualité d'eau dans les rivières et les nappes du Haut Allier. D'ailleurs, certaines collectivités créent des fontaines alimentées par une source naturellement potable. La vigilance quant aux polluants émergents permet de garantir la qualité de l'eau pour les générations futures.

3.3.2.3 QUANTITE : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides

Au-delà d'un travail approfondi sur la façon dont les usagers conçoivent leur consommation d'eau, guidés par le principe de durabilité de leurs comportements pour le bien-être humain et environnemental, la vision commune véhiculée par le SAGE conduit les différents types d'acteurs à revisiter la notion d'organisme unique. Initialement à vocation agricole, il est élargi à tous les usages et est souhaité en tant qu'organisme indépendant.

D'autre part, une tarification progressive de l'eau est élaborée et mise en place dans les collectivités du territoire, dans l'optique de dissuader les usages superflus.

3.3.2.4 MILIEUX AQUATIQUES : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité

Forgeant leur identité dans la richesse écologique de leur territoire, les acteurs du Haut Allier entendent exalter la qualité environnementale de leurs milieux. Il s'agit de favoriser la biodiversité et leur cadre de vie en améliorant l'entretien des cours d'eau, en contrôlant les espèces invasives et en encadrant l'évolution des cultures de plaine.

Les points suivants seront particulièrement ciblés par le programme du SAGE :

- ▶ Encadrer le développement du maïs dans la plaine de Paulhaguet, préoccupant quant à l'augmentation des besoins en eau et la perte de biodiversité.
- ▶ Contrôler les espèces invasives.
- ▶ Assurer un bon entretien des cours d'eau :
 - Diffusion de conseils sur les bonnes pratiques selon les secteurs.
 - Transfert de la gestion du DPF.
 - Restauration morphologique de certaines portions de cours d'eau.
- ▶ Préserver certaines zones humides par acquisition foncière et prendre en compte les mosaïques de zones humides.
- ▶ Créer un musée de la biodiversité.

Ainsi, à terme, la continuité écologique est rétablie dans sa globalité : circulation piscicole et sédimentaire, état des berges et ripisylves, richesse des écosystèmes aquatiques, état des cours d'eau. De plus, les menaces pour les écosystèmes du Haut Allier que peuvent représenter les espèces invasives et le développement du maïs est sous contrôle. Tout cela bénéficie à l'attractivité des sites de baignade et des sports d'eau vive qui réciproquement en font la promotion.

3.3.2.5 INONDATION : Maintenir la culture du risque de crue

Le risque inondation sur le Haut Allier est certes faible actuellement, mais il existe tout de même et pourrait se renforcer au fil du temps si, par négligence ou l'inconscience de cette éventualité, le développement socio-économique conduisait à des aménagements plus exposés aux crues potentielles. Le SAGE vise à réduire la vulnérabilité actuelle de certains secteurs du territoire et à encadrer l'urbanisme pour que cette vulnérabilité n'augmente pas dans le futur.

Les points suivants seront particulièrement ciblés par le programme du SAGE :

- ▶ Vulnérabilité actuelle du territoire :
 - Identification des bâtiments vulnérables et proposition de solutions.

- Réalisation des PCS sur les communes présentant un risque inondation.
- Réalisation d'exercices de simulation d'événements extrêmes.
- ▶ Evolution de la vulnérabilité du territoire :
 - Prescriptions pour encadrer la construction en zone inondable sur l'ensemble des communes présentant un risque inondation.
 - Gestion adéquate des zones humides à fonctionnalité d'écrêtement de crue, des embâcles et de la végétation rivulaire.

Ainsi, à terme, la conscience de l'existence d'un risque inondation perdure chez les habitants du Haut Allier et est transmise à ses visiteurs. Ce savoir-vivre avec le risque est le principe qu'appliquent les collectivités exposées au risque pour l'aménagement de leur territoire, en contraignant la construction en zone inondable. C'est ce même principe qui inspire les agriculteurs ainsi que les gestionnaires de zone humide et de cours d'eau vers des mesures qui permettront de diminuer l'impact d'une inondation éventuelle.

3.3.3 Axes d'action du scénario 3

Le tableau suivant présente les axes d'action proposés pour les 5 grands objectifs du scénario 3.

N°	Lien	Intitulé	Scénario	Territoire cible	Type	Origine	Détail	MO pressentis	Faisabilité	
GOVERNANCE : Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE										
Sous-objectif 1 - Assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin versant										
1	1	6		Créer un local de la biodiversité	Sc3	SAGE	COM	Créer un local de la biodiversité pour communiquer sur les écosystèmes et espèces emblématiques du territoire	Futur PNR	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 2 - Garantir un portage adapté et efficace du SAGE et de ses mesures										
1	2	1	b	Renforcer les moyens humains d'animation du SAGE	Sc3	SAGE	ORG	S'appuyer sur des prestations externes, par exemple avec les CPIE pour la communication.	CelluleAnim.SAGE	
Sous-objectif 4 - Améliorer les connaissances sur le territoire du SAGE										
1	4	6		Mieux comprendre les leviers clés de l'amélioration de la qualité de l'eau	Sc3	SAGE	C	Etudier la contribution respective de chaque secteur d'activité (collectivités, particuliers, agriculture, industrie) aux différents types de pollution, ainsi que leur marge de manœuvre pour réduire leurs impacts.	CelluleAnim.SAGE AE-LB CT	Pas de contrainte majeure
1	4	7		Accompagner les collectivités vers une meilleure connaissance des zones humides	Sc3	SAGE	C	Inciter les collectivités à mieux connaître les zones humides de petite taille (inférieures à la taille minimum d'inventaire imposé par le SDAGE) ou les mosaïques de zones humides à travers du conseil sur la méthodologie, de la recherche de financement, des modalités de mutualisation de moyens.	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat Collectivités	Pas de contrainte majeure
1	4	8		Améliorer la connaissance sur les espèces envahissantes présentes sur le territoire	Sc3	SAGE	C	Améliorer la connaissance concernant l'origine (action humaine ou changement climatique) des espèces envahissantes menaçantes et leur impact sur le milieu et les espèces autochtones, puis identifier leur potentiel de prolifération	PorteurSAGE CEN-LR GRAPEE Etat AE-LB	Pas de contrainte majeure
QUALITE : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines										
Sous-objectif 1 - Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau										
2	1	1	c	Détecter les pollutions ponctuelles des cours d'eau liées aux périodes sensibles	Sc3	SAGE	C	En plus des campagnes de mesures programmées (6 dans l'année), réaliser des suivis qualité sur les périodes sensibles (ex. lessivage du sol) de façon à identifier les pollutions ponctuelles et pas seulement le bruit de fond.	CG Serv. Etat	Contrainte financière
2	1	3		Initier un suivi des nouveaux polluants à prendre en compte dans le bassin	Sc3	SAGE	C	Créer une commission de réflexion sur les nouveaux paramètres de polluants à suivre sur le territoire du SAGE, notamment les substances pharmaceutiques humaines et vétérinaires (issues d'industries, d'hôpitaux, de maisons de retraite, de l'activité d'élevage...) Suivre quelques néo-polluants et substances dangereuses sur certaines stations de mesure identifiées pour l'enjeu local de la qualité de l'eau. Définir les stations de mesure et les paramètres à suivre.	CT Serv. Etat AE-LB	Contrainte financière des prélèvements et analyses
Sous-objectif 2 - Tendre vers des objectifs de qualité ambitieux pour satisfaire les exigences des espèces remarquables et pérenniser voire développer les usages de l'eau										
2	2	2		Valoriser la qualité des ressources en eau à travers la présence de fontaines potables dans certains villages	Sc3	SAGE	COM	NB. Eau potable provenant d'une source et non du réseau AEP. Enjeu de communication et d'image touristique, révélant que les problèmes de qualité sur le bassin ont été réglés. Cela implique la réalisation d'analyses sur ces fontaines, et la SAGE veillera à accompagner les collectivités dans ces démarches.	Collectivités	Réalisation d'analyses sur les fontaines en question.

Sous-objectif 4 - Encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires												
A - Auprès des communes												
2	4	2	b		Encourager les communes à s'engager pour l'abandon de l'utilisation de phytosanitaires	Sc3	SAGE	ORG		Relayer auprès des communes le concept de la charte d'entretien des espaces publics, établie dans le cadre de Phyt'Eauvergne. Inciter les communes à s'engager dans cette charte du dispositif Ecophyto au moins au niveau 3 (ne plus traiter chimiquement)	CelluleAnim.SAGE CT Collectivités	Volonté des collectivités
QUANTITE : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides												
Sous-objectif 2 - Mieux connaître, identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leurs fonctionnalités hydrologiques, afin d'en assurer une gestion cohérente												
Se référer aux mesures zones humides proposées dans le sous-objectif 3-A du grand objectif milieux aquatiques												
Sous-objectif 3 - Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages												
3	3	1	c		Contribuer à l'émergence d'un organisme unique et indépendant pour la gestion de tous les prélèvements à l'échelle du territoire du SAGE	Sc3	SAGE	ORG		Etudier la possibilité de faire émerger une structure pour gérer tous les prélèvements sur le territoire du SAGE Intérêts : limiter les conflits d'usage, arbitrer l'équilibre entre usage et milieu, définir une réglementation plus stricte pour le prélèvement dans certains secteurs, améliorer la transparence des données	à définir	Difficulté de trouver une maîtrise d'ouvrage volontaire et compétente
3	3	5			Initier une réflexion sur les modalités de détermination d'un débit réservé à garantir en aval d'un prélèvement en source	Sc3	secteurs en déficit pour l'AEP ou l'usage agricole	ORG			Serv. Etat	
Sous-objectif 4 - Inciter les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau												
3	4	4	b		Elaborer une tarification progressive de l'eau	Sc3	SAGE	OPER		Objectif de cette tarification: dissuader les usages superflus, et la promouvoir auprès des communes	Etat Gest. AEP	Complexité de mise en place d'une telle tarification
Sous-objectif 5 - Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau												
3	5	5		4.4.1	Encadrer l'évolution de l'occupation des sols agricoles	Sc3	SAGE	ORG		Suivre l'évolution de l'occupation des sols agricoles. (Le développement du maïs dans la plaine de Langeac et Paulhaguet préoccupe par rapport au devenir des paysages, de la qualité/quantité des ressources en eau et de la biodiversité). Animer un dialogue avec le futur PNR et la profession agricole dans le but de limiter le développement du maïs sur la plaine de Langeac et Paulhaguet. Utiliser des mécanismes comme limiter les prélèvements, prioriser l'usage eau potable pour contraindre le développement du maïs.	CelluleAnim.SAGE Etat Org.Pref.Agricole Collectivités	Acceptabilité auprès des agriculteurs
MILIEUX AQUATIQUES : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité												
Sous-objectif 2 - Garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques												
4	2	4			Communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau	Sc3	SAGE	COM		Insister notamment sur l'importance d'adapter les pratiques selon les secteurs. Par exemple, dans les zones sans risque inondation, les bancs de sable végétalisés et fixés dans le lit de l'Allier constituent des habitats privilégiés pour l'avifaune, qu'il convient donc de préserver.	Gest.CdE	Pas de contrainte majeure
4	2	5			Encourager et accompagner le transfert du Domaine Public Fluvial et de sa gestion	Sc3	DPF du SAGE (de St Arcon à Vieille Brioude)	ORG		Etudier la possibilité de transfert de propriété du Domaine Public Fluvial vers une collectivité ou un groupement de collectivités et définir son plan de gestion	EPL Etat Collectivités PNR	Pas de contrainte majeure

4	2	6		Etudier les possibilités de renaturation des cours d'eau dont la morphologie du lit mineur a été altérée	Sc3	notamment sur la Boutarès - autres secteurs à définir	OPER		Objectif: améliorer le fonctionnement et la qualité des écosystèmes rivulaires en réhabilitant les méandres et la végétation pour créer des habitats diversifiés et de meilleure capacité d'accueil piscicole.	Gest.CdE Fédé.Pêche CT Etat dont ONEMA	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 3 - Maintenir la biodiversité, notamment au niveau des zones humides et des têtes de bassin versant											
A - Mieux gérer les zones humides et les têtes de bassin versant											
4	3	4		Encourager les collectivités ou les associations à préserver certaines zones humides par acquisition foncière	Sc3	SAGE	OPER		La maîtrise foncière permet de préserver les zones humides et d'en assurer la gestion.	Collectivités CEN Auvergne CBNMC	Volonté des communes potentiellement concernées
Sous-objectif 4 - Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques											
4	4	1	3.5.5	Encadrer l'évolution de l'occupation des sols agricoles	Sc3	SAGE	ORG		Suivre l'évolution de l'occupation des sols agricoles. (Le développement du maïs dans la plaine de Langeac et Paulhaguet préoccupe par rapport au devenir des paysages, de la qualité/quantité des ressources en eau et de la biodiversité). Animer un dialogue avec le futur PNR et la profession agricole dans le but de limiter le développement du maïs sur la plaine de Langeac et Paulhaguet.. Utiliser des mécanismes comme limiter les prélèvements, prioriser l'usage eau potable pour contraindre le développement du maïs.	CLE Futur PNR Org.Pref.agricole Etat	Pas de contrainte majeure
4	4	3	b	Assurer la gestion commune des baignades	Sc3	Communes avec des sites de baignade	ORG		Mettre en place une structure qui coordonne tous les sites de baignade sur le SAGE (suivi, mise à jour, prévention, sensibilisation)	à définir	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 5 - Mesurer la menace que représentent les espèces envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant											
4	5	1	b	Créer un observatoire interactif des espèces invasives	Sc3	SAGE	COM		Créer un observatoire interactif pour que les espèces invasives puissent être signalées dès leur première apparition, notamment en diffusant à la population une brochure de présentation des espèces invasives potentielles (notamment renouée du Japon et écrevisse signal) (démarche type « un dragon dans mon jardin »)	PorteurSAGE Serv.Etat GRAPEE CPIE CT	Pas de contrainte majeure
4	5	2		Analyser périodiquement l'évolution des espèces envahissantes sur le territoire et agir en cas de besoin	Sc3	SAGE	C		Suivre régulièrement la progression des espèces envahissantes présentes sur le bassin, et diagnostiquer celles qui constituent une menace pour la biodiversité locale	PorteurSAGE Serv.Etat CBNMC ONCFS	Pas de contrainte majeure
INONDATION : Maintenir la culture du risque de crue											
Sous-objectif 2 - Améliorer la connaissance du risque et l'alerte											
5	2	1	b	Soutenir la mise en place de compléments sur le site internet « Vigicrues »	Sc3	SAGE	COM		Cela permettra de visualiser les images radar et observations hydrologiques à destination de la population et des acteurs locaux (étude 3P) Proposer au Service de Prévision des Crues de l'Allier de créer un espace d'accès garanti au site internet pour les foyers localisés en zone inondable	PorteurSAGE Etat	Pas de contrainte majeure
5	2	2		Optimiser la procédure de gestion de crise	Sc3	SAGE	ORG		Réaliser des exercices de simulation de crues extrêmes, voir de rupture du barrage de Naussac, pour tester la procédure de gestion de crise et l'améliorer	EPL Collectivités Etat Sécurité civile	Pas de contrainte majeure

Sous-objectif 3 - Limiter le risque et la vulnérabilité												
5	3	2	b		Inciter à la réalisation d'un PCS intercommunal à l'échelle du bassin versant	Sc3	Ensemble des communes à risque inondation	PRESC		Objectif : mutualiser et harmoniser les mesures de cet outil de gestion de crise pour l'ensemble des communes confrontées au risque inondation et pas seulement celles concernées par la prescription d'un PPRi	Collectivités	Volonté des collectivités
5	3	3			Réduire la vulnérabilité du bâti existant	Sc3	Communes à risque inondation	OPER		Diagnostiquer les bâtiments existants à proximité des cours d'eau pour identifier ceux qui représentent un enjeu pour le risque inondation, et proposer des solutions locales pour les bâtiments vulnérables (particuliers et/ou entreprises)	EPL Collectivités	Contrainte financière de l'aménagement des bâtiments
5	3	4			Associer les agriculteurs à la gestion du risque inondation	Sc3	Secteurs à enjeu inondation	OPER		Encourager l'engagement d'agriculteurs dans des MAEt pour ralentir les eaux de ruissellement et augmenter les zones de stockage naturelles (comme recommandé dans l'étude 3P)	PorteurSAGE Org.Pref.Agricole CT	Volonté des agriculteurs
5	3	5			Restaurer les zones humides dans les secteurs à enjeu, du fait de leur rôle d'écrêteur de crue	Sc3	SAGE	OPER		(comme recommandé dans l'étude 3P)		faisable suite à la caractérisation des zones humides
5	3	6			Adapter l'entretien des cours d'eau à la gestion du risque inondation	Sc3	SAGE	OPER		Evacuer les embâcles dans le lit des cours d'eau tout en préservant la végétation rivulaire (berges et îlots) qui permet de retenir les embâcles, diminuer le caractère érosif des crues et protéger les berges	CT Collectivités Propriétaires	Pas de contrainte majeure

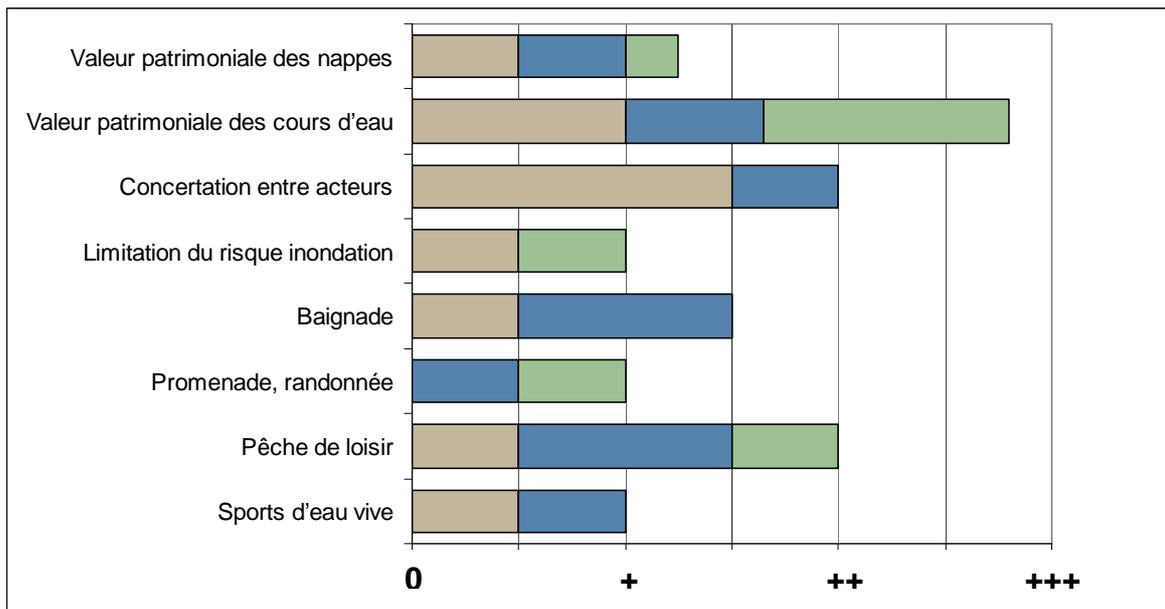
3.3.4 Bénéfices attendus du scénario 3

Les bénéfices qui seraient générés par le scénario 3 sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 5 : bénéfices attendus du scénario 3 par rapport au scénario 2

Usage	Type de bénéfice	Estimation du bénéfice	Evolutions résultant du scénario 1 et à l'origine de ce bénéfice
Sports d'eau vive (canoë, kayak, rafting)	Augmentation du bien être des pratiquants, lié à une meilleure biodiversité, un meilleur état des berges et ripisylves et un bon entretien des ouvrages (passes à canoë)		
Pêche de loisir	Augmentation de la fréquentation et du bien être des pêcheurs, liés à une abondance et diversité piscicole de qualité, et à un bon état des berges et ripisylves	+	↘ espèces invasives.
Promenade, randonnée	Augmentation de la fréquentation et du bien-être des pratiquants liés à un cadre environnemental remarquable (biodiversité, meilleur état des berges et des ripisylves), et une meilleure mise en valeur du patrimoine écologique (outil de communication et d'information : panneaux informatifs sur site, prospectus)	+	encadrement de l'évolution des paysages. ↘ espèces invasives.
Baignade	Augmentation de la fréquentation et du bien être des pratiquants liés à une meilleure qualité de l'eau de baignade		
Limitation du risque inondation	Amélioration de la gestion du risque inondation et limitation de la vulnérabilité du territoire	+	PCS intercommunal. ↘ vulnérabilité du bâti. contribution de zones agricoles ou ZH.
Concertation entre acteurs	Meilleure synergie sur le territoire, bonne adhésion aux orientations du SAGE, meilleure appréhension des problématiques de l'eau sur le territoire par les usagers		
Valeur patrimoniale des cours d'eau	Amélioration de la qualité des cours d'eau, ...	++	zéro phytosanitaires. suivi des nouveaux polluants.
	de leur équilibre quantitatif en étiage... et de leur hydromorphologie	++	↗ entretien des cours d'eau. transfert du DPF. Renaturation morphologique = ↗ de la qualité des habitats.
Valeur patrimoniale des nappes	Amélioration de la qualité des nappes... et de leur état quantitatif	+	zéro phytosanitaires.

Figure 6 : Bénéfices attendus du scénario 3 par rapport à la situation avec le scénario 2



4. CONCLUSION

Ces trois scénarios ont été construits à partir de suggestions d'acteurs du territoire collectées lors des différentes phases de concertation qui ont rythmé les premières étapes d'élaboration du SAGE Haut Allier. Ils ont vocation à dresser un panel des possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques du territoire.

Ils sont soumis à la CLE en tant que matière de réflexion et support à la construction d'une vision commune. En effet, la construction des scénarios contrastés n'est pas une fin en soi mais bien une étape intermédiaire, un tremplin vers le choix d'une stratégie pour le bassin versant du Haut Allier. Il s'agit pour les acteurs, à partir de ces trois scénarios, de s'interroger sur ce qu'ils veulent pour leur territoire pour demain et sur ce qu'ils veulent tous ensemble. La stratégie sera avant tout une vision partagée, qui appellera probablement à certains compromis, mais surtout qui initiera une cohérence de territoire.

ANNEXES

Annexe 1 : Les objectifs des masses d'eau du bassin versant du Haut Allier

Rivières	Code de la masse d'eau	Localisation	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global		Motivation du choix de l'objectif
			Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	
Masses d'eau "Cours d'eau"									
Allier	FRGR0141a	L'Allier depuis Langogne jusqu'à la Retenue de Poutès	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Allier	FRGR0141c	L'Allier depuis la Retenue de Poutès jusqu'à Monistrol-d'Allier	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021	FT*
Allier	FRGR0142a	L'Allier depuis Monistrol-d'Allier jusqu'à la confluence avec la Senouire	Bon état	2015	Bon état	2027	Bon état	2027	FT*
Allier	FRGR0145	L'Allier depuis Laveyrune jusqu'à Langogne	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Masméjean	FRGR0232	Le Masméjean et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Langouyrou	FRGR0233	Le Langouyrou et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Chapeauroux	FRGR0234	Le Chapeauroux et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Clamouse	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Chapeauroux	FRGR0235	Le Chapeauroux depuis sa confluence avec la Clamouse jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Grandrieu	FRGR0236	Le Grandrieu et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Chapeauroux	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Clamouse	FRGR0237	La Clamouse et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Chapeauroux	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Ance du Sud	FRGR0238a	L'Ance du Sud et ses affluents depuis la source jusqu'à Croisances	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Ance du Sud	FRGR0238b	L'Ance du Sud et ses affluents depuis Croisances jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021	FT*
Desges	FRGR0239	La Desges et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Seuge	FRGR0240	La Seuge et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	

Fioule	FRGR0241	La Fioule et ses affluents depuis Vissac-Auteyrac jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Senouire	FRGR0242	La Senouire et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Doulon	FRGR0243	Le Doulon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Senouire	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Cronce	FRGR0244	La Cronce et ses affluents depuis Vedrines-Saint-Loup jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Ceroux	FRGR0245	Le Ceroux et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Freycenet	FRGR1070	Le Freycenet et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Arquejol	FRGR1149	L'Arquejol et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Les Empèzes	FRGR1229	Les Empèzes et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Baragnac	FRGR1389	Le Baragnac et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Chapeauroux	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Allier	FRGR1491	L'Allier et ses affluents depuis la source jusqu'à Laveyrune	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Bertail	FRGR1658	Le Bertail et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Malaval	FRGR1659	Le Malaval et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Gourlong	FRGR1669	Le Gourlong et ses affluents depuis la source jusqu'à la Retenue de Poutes	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Chante Rome	FRGR1684	Le Chante Rome et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Besque	FRGR1701	La Besque et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Rouchoux	FRGR1716	Le Rouchoux et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Marsange	FRGR1726	Le Marsange et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2027	Bon état	2027	FT*
Peyrusse	FRGR1734	Le Peyrusse et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2027	Bon état	2027	FT*

Liauron	FRGR1745	Le Liauron et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Cizières	FRGR1746	Le Cizières et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2027	Bon état	2027	FT*
Avesne	FRGR1758	L'Avesne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Malgascon	FRGR1776	Le Malgascon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2027	Bon état	2027	FT*
Arcon	FRGR1803	L'Arcon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Fouillouse	FRGR1831	La Fouillouse et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Chapeauroux	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Bouchassou	FRGR1849	Le Bouchassou et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Espezonnette	FRGR1901	L'Espezonnette et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Donozau	FRGR1969	Le Donozau et ses affluents depuis la source jusqu'à la Retenue de Naussac	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Ribeyre	FRGR2034	Le Ribeyre et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Merdaric	FRGR2162	Le Merdaric et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Chapeauroux	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	

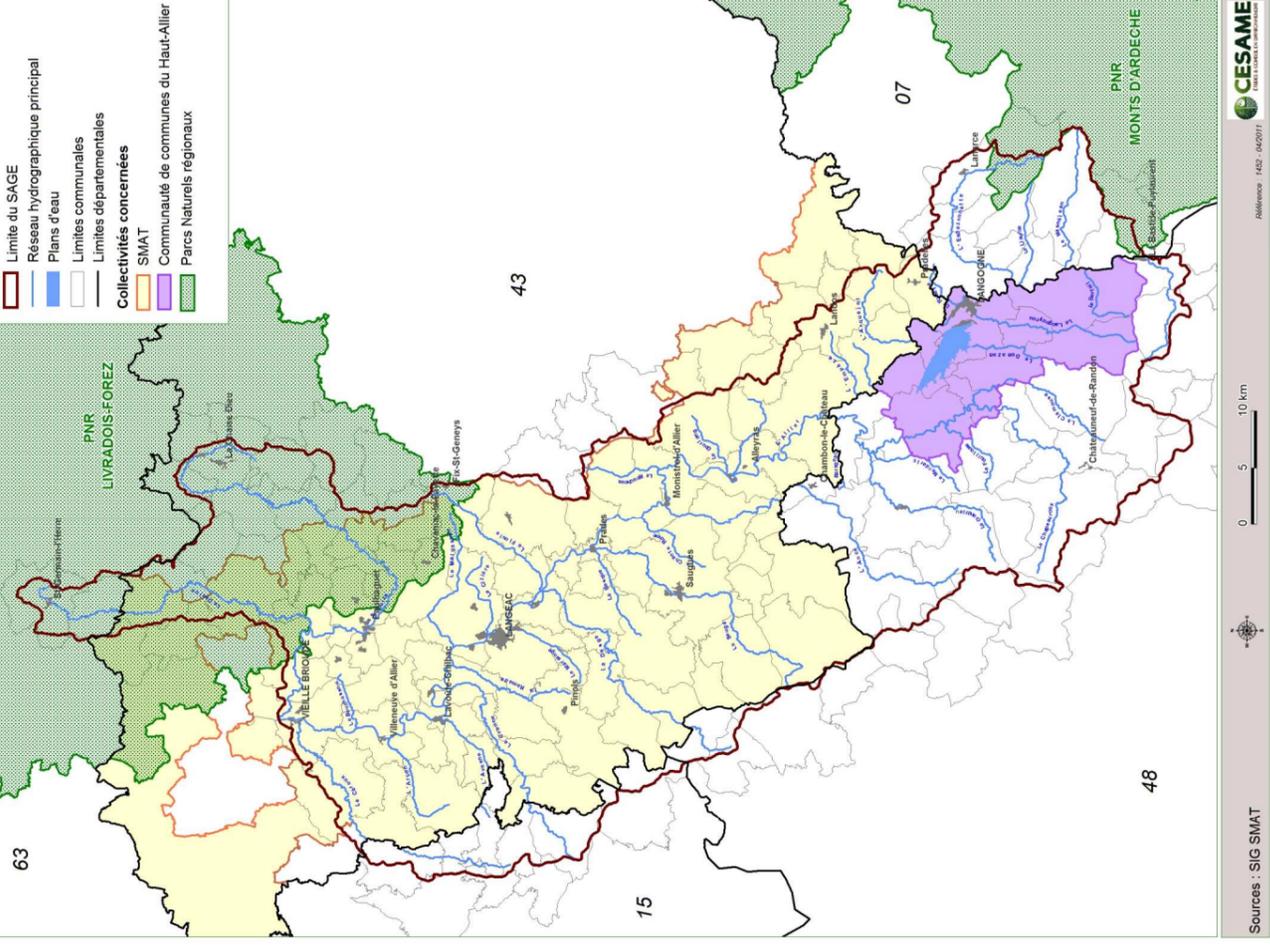
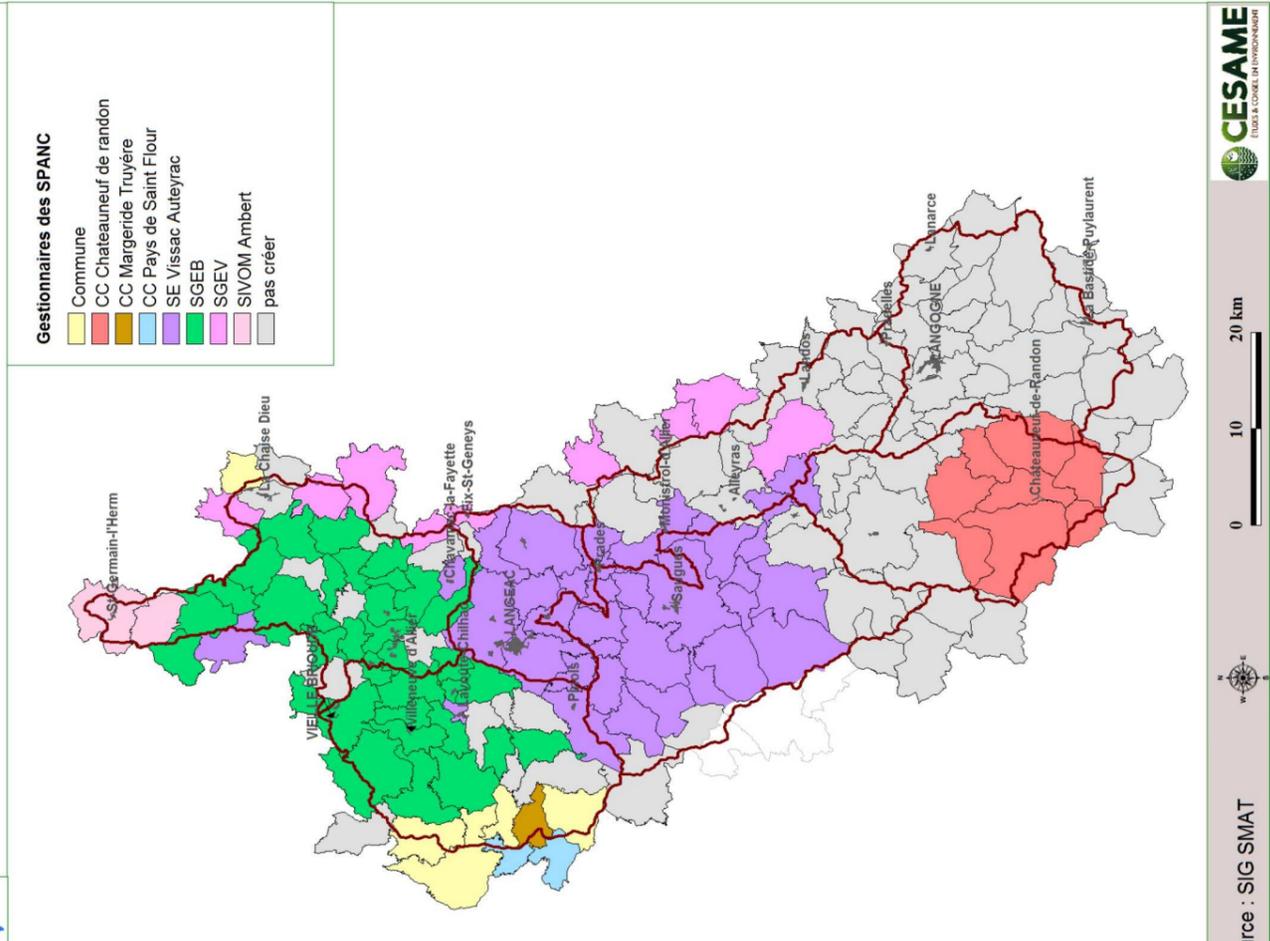
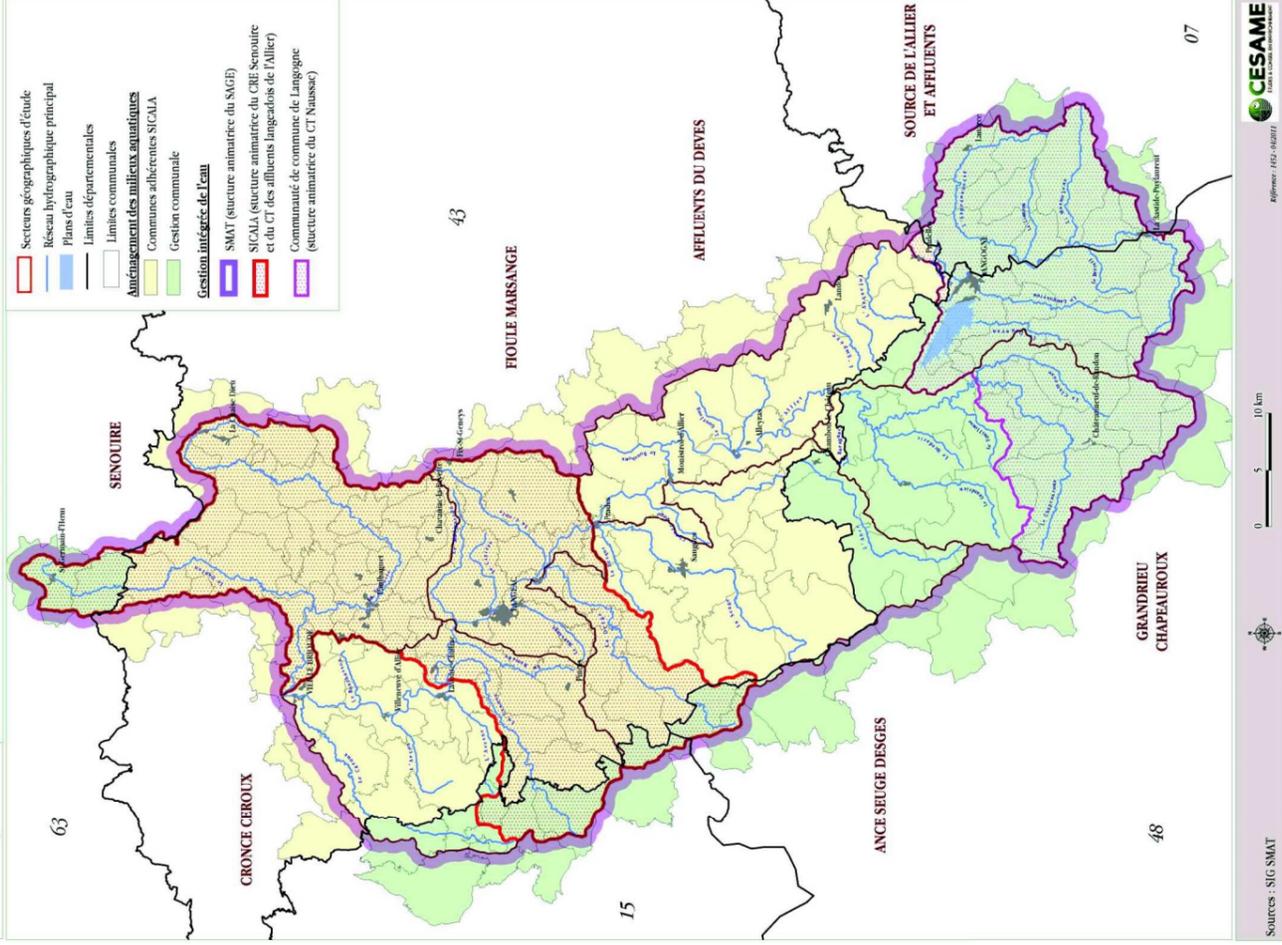
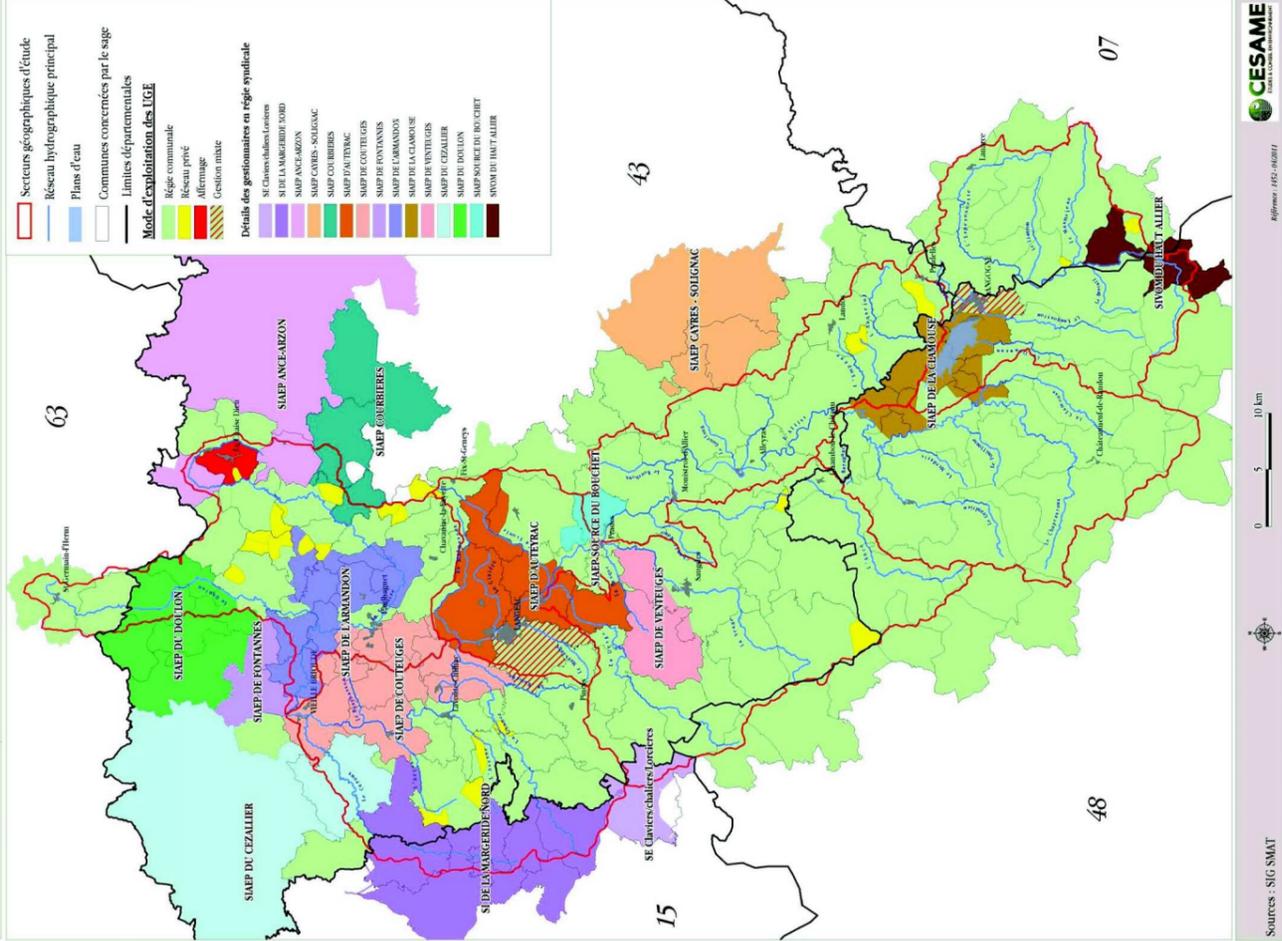
* Faisabilité technique

Plans d'eau	Code de la masse d'eau	Localisation	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global		Motivation du choix de l'objectif
			Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	
Masses d'eau "Plans d'eau"									
Retenue de Poutes	FRGL098	Alleyras - Haute Loire - Auvergne	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Retenue de Naussac	FRGL113	Langogne - Lozère - Languedoc Roussillon	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	

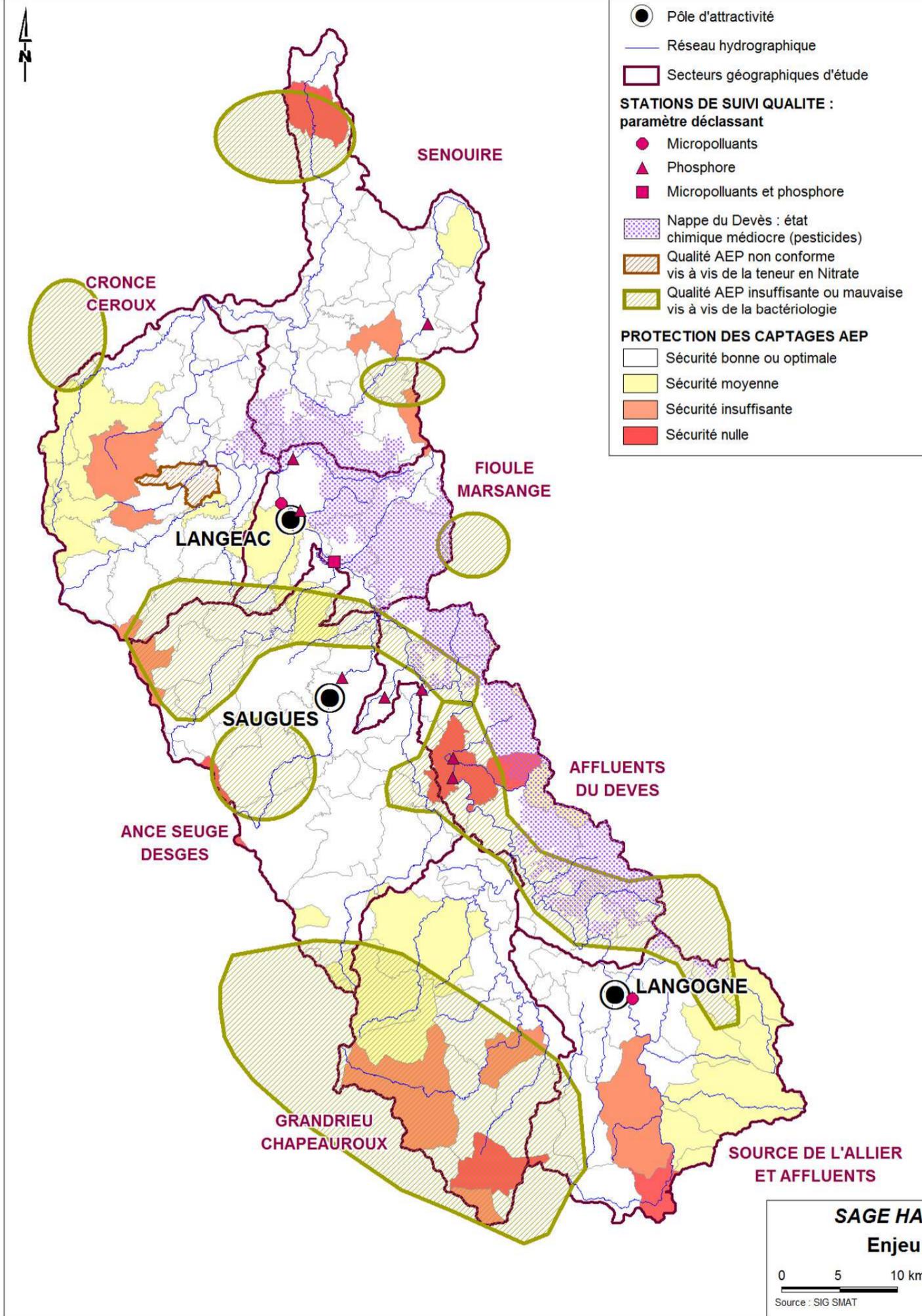
Eaux souterraines	Code de la masse d'eau	Localisation	Objectif d'état chimique		Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état global		Motivation du choix de l'objectif
			Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	
Masses d'eau "Eaux souterraines"									
Margeride BV Allier	FRG049		Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Massif du Cantal BV Loire	FRG096		Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015	
Mont du Devès	FRG100		Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021	CN*

* Conditions naturelles

Annexe 2 : Ensemble de cartes illustrant la diversité de structures impliquées dans divers aspects de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le Haut Allier

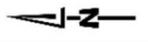
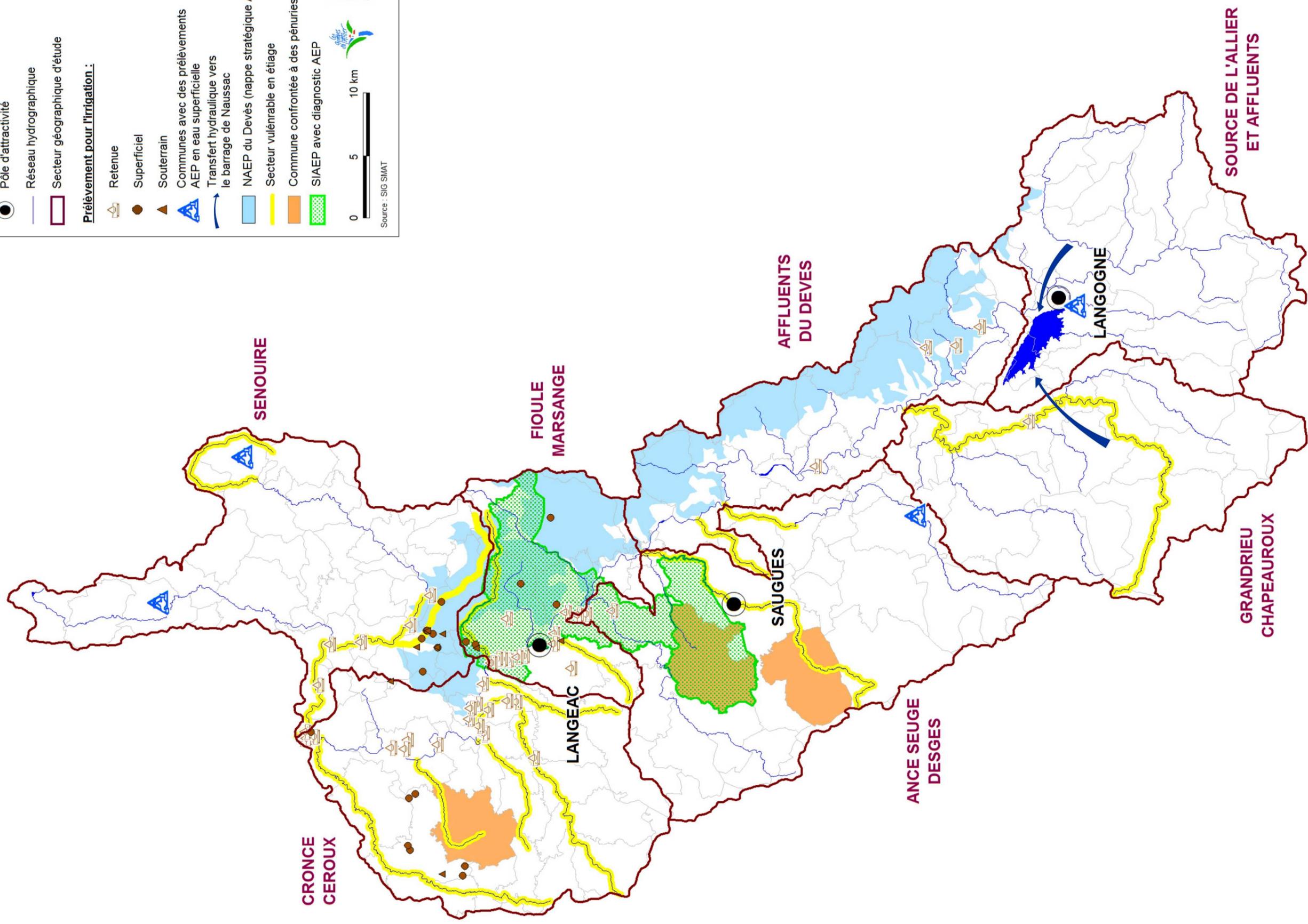
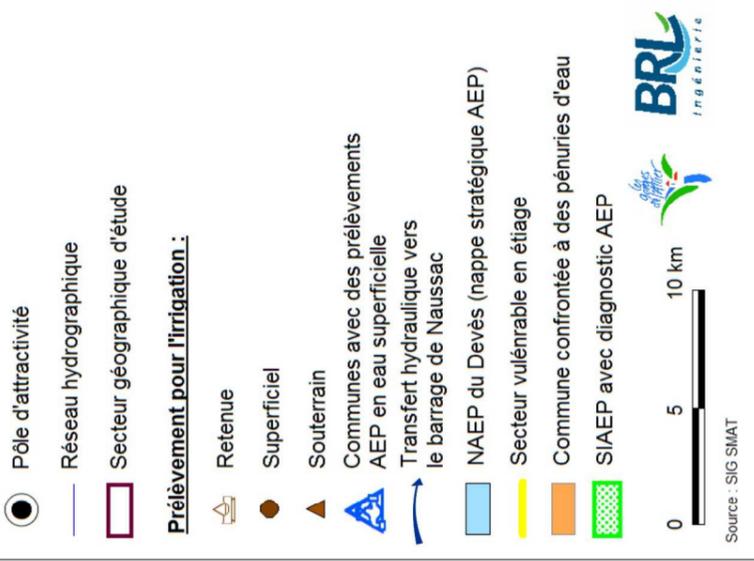


Annexe 3 : Cartographie des enjeux liés à la qualité des ressources en eau sur le Haut Allier



Annexe 4 : Cartographie des enjeux liés à l'état quantitatif des ressources en eau sur le Haut Allier

Enjeu quantité



Annexe 5 : Cartographie des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le Haut Allier



SAGE HAUT ALLIER

Enjeu biodiversité et cadre de vie

Pôle d'attractivité

- Secteur géographique d'étude
- Ouvrage infranchissable
- Secteur à enjeu inondation
- Aire de répartition du saumon
- Espèce invasive
- Altiération des cours d'eau
- Altiération des bassins versants par enrésinement et/ou drainage des zones humides
- Enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides

SITE DE BAIGNADE (2005-2008)

- Pas de problème de qualité avéré
- Des cas de pollution momentanée ou mauvaise qualité

ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU (2009)

- Très bon état
- Bon état
- Moyen
- Médiocre

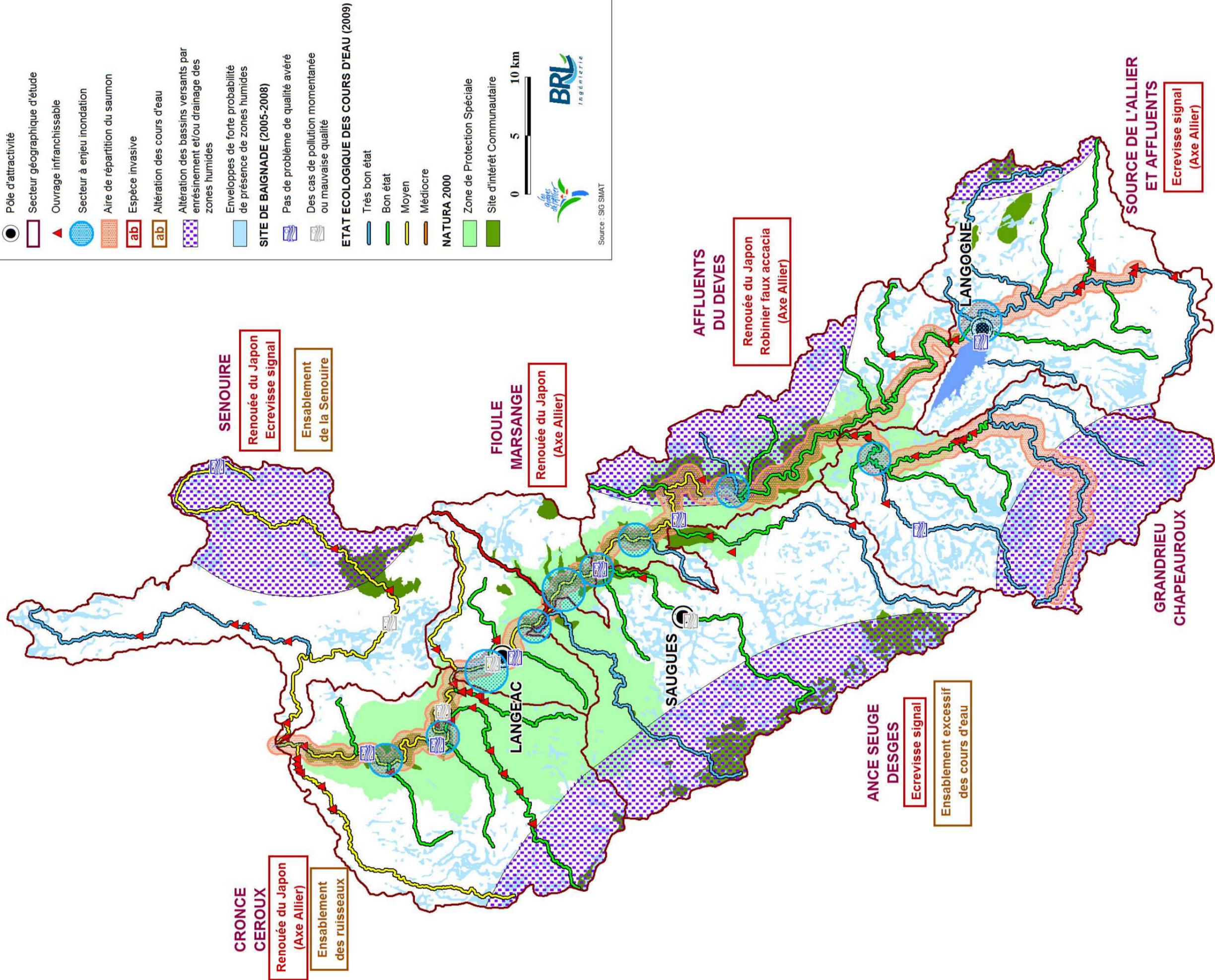
NATURA 2000

- Zone de Protection Spéciale
- Site d'intérêt Communautaire

0 5 10 km

BRL
INGÉNIERIE

Source : SIG SMAT



SENOUIRE
Renouée du Japon
Ecrevisse signal

Ensablement de la Senouire

FIOULE MARSANGE
Renouée du Japon
(Axe Allier)

AFFLUENTS DU DEVES
Renouée du Japon
Robinier faux accacia
(Axe Allier)

SOURCE DE L'ALLIER ET AFFLUENTS
Ecrevisse signal
(Axe Allier)

CRONCE CEROUX
Renouée du Japon
(Axe Allier)

Ensablement des ruisseaux

ANCE SEUGE DESGES
Ecrevisse signal

Ensablement excessif des cours d'eau

GRANDRIEU CHAPEAUROUX

Annexe 6 : Tableau global des axes d'action envisagés dans les scénarios contrastés, par grand objectif

N°	Lien	Intitulé	Scénario	Territoire cible	Type	Origine	Détail	MO pressentis	Faisabilité		
GOVERNANCE : Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE											
Sous-objectif 1 - Assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin versant											
1	1	1		Cartographier l'évolution des enjeux du SAGE au fur et à mesure de sa mise en œuvre	Sc1	SAGE	OPER	SDAGE	Déterminer et rendre public un état zéro cartographique des zones à enjeu du SAGE afin de mieux cibler les actions à entreprendre Réviser tous les 2 ans cette cartographie de façon à suivre l'efficacité des mesures mises en œuvre et à identifier les zones où les actions doivent être renforcées	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure
1	1	2		Suivre les moyens mobilisés par le SAGE et ses résultats, via le tableau de bord	Sc1	SAGE	OPER	SDAGE	Garantir un suivi efficace et fonctionnel du SAGE, en intégrant au tableau de bord des indicateurs de moyens mais également de résultat Communiquer sur les analyses du suivi du SAGE: les avancées réalisées, les cibles prioritaires,...	CelluleAnim.SAGE	Données facilement renseignables; indicateurs facilement quantifiables
1	1	3		Faciliter l'accès aux données concernant les collectivités du SAGE	Sc1	SAGE	ORG		Mettre à disposition via un système de convention les données du SAGE	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure
1	1	4	a	Elaborer la stratégie de communication du SAGE à vocation informative	Sc1	SAGE	COM		Objectif: information de la population et des acteurs. Exemple d'outils envisageables : bulletin du SAGE, brochures de sensibilisation du grand public, supports pédagogiques pour les scolaires	CelluleAnim.SAGE CLE	Pas de contrainte majeure
1	1	4	b	Elaborer la stratégie de communication du SAGE à vocation d'influence	Sc2	SAGE	COM		Objectif: agir sur la population pour changer ses idées et ses agissements. Exemple d'outils envisageables (en plus de 1.1.3a) : animations sur des sites témoins, journées thématiques, journées de formation	CelluleAnim.SAGE CLE	Pas de contrainte majeure
1	1	5	a	Communiquer sur les ressources en eau et les milieux aquatiques du SAGE	Sc1	SAGE	ORG		Diffuser de l'information afin de sensibiliser les habitants, acteurs et scolaires sur les sujets suivants: - la qualité de l'eau de la retenue de Naussac : reprendre les données existantes et mieux communiquer dessus - le degré de toxicité des différents produits phytosanitaires vis-à-vis de la santé humaine comme de la biodiversité - les risques et impacts du désherbage chimique : sensibiliser les particuliers en diffusant l'information existante notamment via les bulletins municipaux - le potentiel et les atouts financiers des économies d'eau - la biodiversité du territoire, les milieux remarquables (zones humides, têtes de bassin versant) et les espèces envahissantes présentes dans le Haut Allier - le risque inondation	CelluleAnim.SAGE CPIE	Pas de contrainte majeure
1	1	5	b	Communiquer sur les ressources en eau et les milieux aquatiques du SAGE	Sc2	SAGE	ORG		En plus de la diffusion d'information prévue dans le premier scénario, organiser des journées d'animation destinées aux habitants, acteurs et scolaires. En plus des sujets identifiés dans le premier scénario, traiter des sujets suivants : - cas exemplaires d'atteinte de l'excellence de la qualité de l'eau sur le territoire : valoriser les efforts réalisés par une collectivité ou des usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, ...) - bonnes pratiques de gestion des zones humides	CelluleAnim.SAGE CPIE	Pas de contrainte majeure
1	1	6		Créer un local de la biodiversité	Sc3	SAGE			Créer un local de la biodiversité pour communiquer sur les écosystèmes et espèces emblématiques du territoire	Futur PNR	Pas de contrainte majeure

1	1	7	a	Créer un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques du Haut Allier	Sc1	SAGE	COM	Créer un centre de ressources sur l'eau : une base de données qui centralise tout sur les aspects qualité chimique, qualité écologique et quantité des ressources en eau, et qui serait accessible à tous les acteurs. Intérêt : moins de doublons de collecte, moins de pertes de données, plus de transparence et accessibilité des données	CelluleAnim.SAGE SATEA 43	Pas de contrainte majeure	
1	1	7	b	Analyser et valoriser les données centralisées dans l'observatoire de l'eau, puis communiquer sur les conclusions de leur analyse	Sc2	SAGE	C	Suivre et analyser les données centralisées de façon à mieux identifier les secteurs (satisfaisants, à enjeu ou à problème) et à être plus réactif aux évolutions du territoire. Produire des synthèses et donner des éléments de référence au grand public pour qu'il puisse apprécier les informations qu'on lui transmet	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure	
Sous-objectif 2 - Garantir un portage adapté et efficace du SAGE et de ses mesures											
1	2	1	a	Garantir une bonne connexion entre le SAGE et son territoire	Sc1	SAGE	ORG	Permettre à la cellule d'animation d'être sur le territoire au contact des membres de la CLE afin d'accompagner les acteurs et donner des avis	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure	
1	2	1	b	Renforcer les moyens humains d'animation du SAGE	Sc3	SAGE	ORG	S'appuyer sur des prestations externes, par exemple avec les CPIE pour la communication.	CelluleAnim.SAGE		
1	2	2		Faire émerger des dynamiques (CT, intercommunalité, mutualisation...) en accord avec les enjeux du SAGE	Sc1	SAGE	ORG	Contribuer à ajuster les contrats territoriaux au plus près des enjeux locaux de leur périmètre, à travers la validation de projets d'avenant par la CLE. Encourager la mise en place de contrats territoriaux, d'intercommunalités ou autres démarches de mutualisation de façon à couvrir les secteurs orphelins, et conseiller le choix de leurs thématiques (agriculture, espaces verts, protection des captages, assainissement, gestion des seuils et passes à poissons...) en fonction des enjeux de chaque secteur.	CelluleAnim.SAGE CLE Etat AE-LB Collectivités	Volonté politique des élus	
1	2	3		Informier sur les financements mobilisables pour la mise en œuvre des mesures du SAGE	Sc1	SAGE	COM	Informier les maîtres d'ouvrage de mesures SAGE sur les financements mobilisables pour la mise en œuvre des mesures les concernant	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure	
1	2	4		Renforcer la présence de la CLE auprès des instances liées aux ressources en eau et milieux aquatiques	Sc1	SAGE	ORG	Permettre au SAGE d'être représenté dans toutes les instances en lien avec la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques (Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères; Comités de pilotage des CT, ...) Objectif: apporter une vision globale du bassin et éventuellement un avis sur certains éléments	CelluleAnim.SAGE CLE	Pas de contrainte majeure	
1	2	5		Encourager la consultation de la CLE pour avis, dans le cadre de projets susceptibles d'impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques	Sc1	SAGE	ORG	Améliorer le rayonnement du SAGE auprès des acteurs du territoire de façon à les encourager à consulter la CLE en amont de tout projet pouvant impacter la ressource en eau ou les milieux aquatiques (ex: projet SITA, dérivation du Chapeauroux pour Naussac...)	CelluleAnim.SAGE CLE	Volonté de collaboration de porteurs de projet	
Sous-objectif 3 - Garantir une cohérence sur le bassin en favorisant les interactions du SAGE avec les bassins voisins et l'aménagement de territoire											
1	3	1		Gérer la NAEP du Devès en interSAGE avec la Loire Amont	Sc1	SAGE	ORG	SDAGE	Créer une commission interSAGE et mettre en place un schéma de gestion de la NAEP du Devès (SDAGE 6E-2) afin de mutualiser les moyens sur cet enjeu commun et assurer la cohérence des stratégies respectives de chaque bassin versant	PorteurSAGE	Volonté de coordination des stratégie entre les territoires
1	3	2		Traiter du risque inondation et de la continuité écologique en interSAGE avec le bassin Allier Aval	Sc2	SAGE	ORG		Objectifs des commissions interSAGE : mutualiser les moyens sur les enjeux communs et assurer la cohérence des stratégies respectives	CelluleAnim.SAGE Etat	Volonté de coordination des stratégie entre les territoires

1	3	3		Stimuler les échanges entre acteurs de la gestion de l'eau, de l'aménagement du territoire et des bassins voisins	Sc1	SAGE			Faire émerger et entretenir une dynamique de concertation entre les acteurs de la gestion de l'eau et ceux de la planification de l'aménagement du territoire de façon à échanger sur les orientations et actions/études en cours. Accompagner les collectivités pour l'intégration des objectifs du SAGE dans leur document d'urbanisme. S'intégrer dans une dynamique de bassin de la rivière Allier en s'inspirant de ce qui a été fait au niveau du Plan Loire.	PorteurSAGE	Volonté politique des élus
1	3	4		Créer un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme	Sc2	SAGE	ORG		Document d'appui aux collectivités pour faciliter leur prise en compte des dispositions du SAGE	CelluleAnim.SAGE CLE	Pas de contrainte majeure
1	3	5		Veiller à la cohérence du Schéma départemental des Carrière avec les objectifs du SAGE	Sc1	SAGE	ORG			Etat	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 4 - Améliorer les connaissances sur le territoire du SAGE											
1	4	1		Mieux connaître l'impact des relargages du barrage de Naussac	Sc1	Axe Allier	C		Etudier l'impact des relargages du barrage de Naussac sur la qualité physico-chimique de l'eau en aval, sur la biodiversité aquatique et sur le transport sédimentaire	CelluleAnim.SAGE EPL	Pas de contrainte majeure
1	4	2		Faciliter un état des lieux des rendements de réseau AEP	Sc1	SAGE	C		Enjeu: pouvoir analyser la situation au regard des objectifs fixés par le SDAGE (7-B3 : au moins 75% en zone rurale et 85% en zone urbaine) Données sur les rendements disponibles dans le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de chaque service d'eau. Pose de compteurs réseau sur les communes non équipées.	PorteurSAGE Gest.AEP	Pas de contrainte majeure
1	4	3		Réaliser l'inventaire des enveloppes de probabilité de présences des zones humides	Sc1	SAGE	C	SDAGE	Affiner le travail engagé par le SMAT du Haut-Allier sur les zones de probabilité de présence des ZH. (Disposition 8E-1 du SDAGE) Hiérarchiser les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides et réaliser les inventaires précis des zones humides à l'intérieur de ces enveloppes.	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat Collectivités	Pas de contrainte majeure
1	4	4		Inventorier les têtes de bassin versant et en orienter la gestion	Sc1	SAGE	ORG	SDAGE	Réaliser un inventaire et une caractérisation des têtes de bassin versant (localisation, caractéristiques, fonctionnalités) sur le territoire du SAGE et élaborer des objectifs et règles de gestion des têtes de bassin versant pour préserver ou restaurer leur qualité (exigence SDAGE 11A-1)	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat AE-LB	Pas de contrainte majeure
1	4	5		Intégrer les effets du changement climatique dans les études sur la ressource	Sc2	SAGE	C		Objectif : initier une réflexion pour mieux comprendre l'impact que pourrait avoir ce phénomène sur la ressource en eau à long terme et pouvoir mieux anticiper les adaptations à envisager.	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure
1	4	6		Mieux comprendre les leviers clés de l'amélioration de la qualité de l'eau	Sc3	SAGE	C		Etudier la contribution respective de chaque secteur d'activité (collectivités, particuliers, agriculture, industrie) aux différents types de pollution, ainsi que leur marge de manœuvre pour réduire leurs impacts.	CelluleAnim.SAGE AE-LB CT	Pas de contrainte majeure
1	4	7		Accompagner les collectivités vers une meilleure connaissance des zones humides	Sc3	SAGE	C		Inciter les collectivités à mieux connaître les zones humides de petite taille (inférieures à la taille minimum d'inventaire imposé par le SDAGE) ou les mosaïques de zones humides à travers du conseil sur la méthodologie, de la recherche de financement, des modalités de mutualisation de moyens.	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat Collectivités	Pas de contrainte majeure

1	4	8			Améliorer la connaissance sur les espèces envahissantes présentes sur le territoire	Sc3	SAGE	C		Améliorer la connaissance concernant l'origine (action humaine ou changement climatique) des espèces envahissantes menaçantes et leur impact sur le milieu et les espèces autochtones, puis identifier leur potentiel de prolifération	PorteurSAGE CEN-LR GRAPEE Etat AE-LB	Pas de contrainte majeure
QUALITE : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines												
Sous-objectif 1 - Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau												
2	1	1	a		Mieux connaître la qualité des ressources souterraines	Sc1	NAEP Devès	C		Densifier le réseau de suivi qualité en créant de nouveaux points de contrôle sur la nappe du Devès du fait de son rôle pour l'alimentation future en eau potable. Analyser les données de ces nouvelles stations	CG PNR	Pas de contrainte majeure
2	1	1	b		Mieux connaître la qualité de l'eau sur les têtes de bassin versant	Sc2	Têtes de BV	C		Densifier le réseau de suivi qualité en créant de nouveaux points de contrôle sur les têtes de bassin versant. En effet, l'état des très petits cours d'eau est souvent mauvais puis s'améliore avec l'apport des affluents, mais cela reste mal connu car le suivi qualité commence plus en aval	Collectivités CG	Contrainte financière
2	1	1	c		Détecter les pollutions ponctuelles des cours d'eau liées aux périodes sensibles	Sc3	SAGE	C		En plus des campagnes de mesures programmées (6 dans l'année), réaliser des suivis qualité sur les périodes sensibles (ex. lessivage du sol) de façon à identifier les pollutions ponctuelles et pas seulement le bruit de fond.	CG Serv. Etat	Contrainte financière
2	1	2			Mieux suivre les populations piscicoles en tant qu'indicateur de la qualité chimique et écologique de l'eau	Sc2	SAGE	C		Appuyer la validation et la mise en place de nouvelles stations et d'une nouvelle méthodologie de suivi conformément à la proposition de la DREAL, pour avoir plus de points de contrôle et plus de mesures dans l'année	Serv. Etat Fédér.Pêche	
2	1	3			Initier un suivi des nouveaux polluants à prendre en compte dans le bassin	Sc3	SAGE	C		Créer une commission de réflexion sur les nouveaux paramètres de polluants à suivre sur le territoire du SAGE, notamment les substances pharmaceutiques humaines et vétérinaires (issues d'industries, d'hôpitaux, de maisons de retraite, de l'activité d'élevage...). Suivre quelques néo-polluants et substances dangereuses sur certaines stations de mesures identifiées pour l'enjeu local de la qualité de l'eau. Définir les stations de mesure et les paramètres à suivre.	CT Serv. Etat AE-LB	Contrainte financière des prélèvements et analyses
Sous-objectif 2 - Tendre vers des objectifs de qualité ambitieux pour satisfaire les exigences des espèces remarquables et pérenniser voire développer les usages de l'eau												
2	2	1			Intégrer la mention "Excellent" comme nouveau qualificatif de l'état des masses d'eau	Sc1	SAGE	COM		Intégrer le nouveau qualificatif "excellent" aux comptes-rendus d'analyse de la qualité d'eau pour indiquer qu'elle respecte les valeurs seuils satisfaisantes pour les masses d'eau salmonicoles. Cela se base sur les normes irlandaises pour les paramètres où elles sont plus exigeantes que les seuils français (DBO5, taux de saturation en O ₂ , NH ₄ ⁺ , PO ₄ ³⁻)	PorteurSAGE CG	Pas de contrainte majeure
2	2	2			Valoriser la qualité des ressources en eau à travers la présence de fontaines potables dans certains villages	Sc3	SAGE	COM		NB. Eau potable provenant d'une source et non du réseau AEP. Enjeu de communication et d'image touristique, révélant que les problèmes de qualité sur le bassin ont été réglés. Cela implique la réalisation d'analyses sur ces fontaines, et la SAGE veillera à accompagner les collectivités dans ces démarches.	Collectivités	Réalisation d'analyses sur les fontaines en question.
Sous-objectif 3 - Réduire les impacts de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des activités industrielles												
A - Adapter les rejets au milieu												
2	3	1	a		Sensibiliser les industriels à la qualité et aux capacités de leur milieu récepteur	Sc1	SAGE	COM		Objectif : mieux les intégrer à la dynamique d'amélioration de la qualité sur le bassin et améliorer la transparence entre les acteurs.	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure

2	3	1	b		Renforcer les exigences de qualité des rejets sur les cours d'eau très impactés par les activités industrielles	Sc1	BV Fioule	PRESC		Sur les masses d'eau fortement impactées par les rejets industriels, renforcer les exigences de traitement avant rejet au milieu récepteur, en fonction des capacités de celui-ci	PorteurSAGE Serv. Etat	Acceptabilité auprès des industriels dans un contexte économique déjà tendu
2	3	2			Encourager la mise en place de projets pilotes permettant d'améliorer les rejets apportés aux milieux	Sc1	Points noirs de rejet (impact milieu fort et modéré)	OPER		Encourager la mise en place de projets pilotes de création de zones tampons entre les rejets et le milieu récepteur, ou d'adaptation des systèmes d'assainissement au contexte local	Industriels Collectivités	Volonté des MO
B - Améliorer le traitement des effluents domestiques et industriels												
2	3	3			Encourager la réalisation d'audits des installations industrielles	Sc1	SAGE	C		Encourager les industriels à se soumettre à des audits de leurs installations afin d'évaluer les marges de manœuvre dont ils disposent pour réduire l'impact de leurs rejets.	Industriels CCI	Pas de contrainte majeure
2	3	4	a		Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration	Sc2	priorité: STEP ciblées comme points noirs	C		Améliorer les capacités et niveaux de traitement épuratoires pour diminuer la charge polluante rejetée au milieu. Conseiller les gestionnaires des services d'assainissement collectif pour qu'ils fiabilisent leur réseau de collecte et adaptent leur système d'assainissement aux caractéristiques de leur réseau (séparatif ou unitaire). Remplacer ou réhabiliter les systèmes d'épuration les plus impactants (cf. diagnostic)	CG SIVOMs Gestionnaires Collectivités	Poids financier des aménagements recommandés aux collectivités
2	3	4	b		Equiper en déphosphatation les STEP en amont de la retenue de Naussac	Sc1	Territoire du CT de Naussac	PRESC		La retenue de Naussac apparaît dans un état écologique moyen avec un doute sur l'atteinte du bon Etat en 2015. L'enjeu trophie est ciblé comme problématique. Le phosphore semblerait être l'élément nutritif responsable de l'eutrophisation sur lequel des actions pourraient être mises en place.	Collectivités	Poids financier des équipements
2	3	5		1.4.4	Inciter à la gestion intercommunale de l'assainissement collectif	Sc1	SAGE	ORG		Promouvoir l'intercommunalité comme atout de mutualisation des moyens pour la gestion et l'entretien des STEP	CelluleAnim.SAGE Collectivités CG	Volonté des collectivités potentiellement concernées
2	3	6			Mieux planifier l'assainissement	Sc2	Priorité sur les villes principales (Langeac, Langogne, Saugues)	ORG		Encourager la réalisation régulière (tous les 10 ans) de diagnostics des réseaux d'assainissement et de schémas directeurs d'assainissement	Collectivités	Volonté des collectivités potentiellement concernées
2	3	7			Dynamiser la mise en place de systèmes d'assainissement domestique efficaces sur tout le bassin	Sc1	SAGE	OPER	Réglem.	Proposer un calendrier et des objectifs de réalisation d'installations/réhabilitation (collectives ou non) adaptées aux communes qui ne disposent pas de système d'assainissement	AE-LB Etat CG	Poids financier des aménagements recommandés aux collectivités
2	3	8			Dynamiser la mise en place des SPANC et le suivi de l'assainissement autonome	Sc1	priorité: secteur amont de Naussac (secteur dépourvu du SPANC)	PRESC	Réglem.	Encourager les communes/collectivités à prendre la compétence SPANC, puis à réaliser un diagnostic et un suivi des installations existantes d'assainissement non collectif	CelluleAnim.SAGE Etat	Pas de contrainte majeure si ce n'est de confronter les collectivités aux limites financières de leurs habitants qui n'ont parfois pas les moyens de mettre aux normes leur installation

2	3	9			Sensibiliser sur la réhabilitation des installations d'assainissement autonome	Sc2	SAGE	COM		Sensibiliser la population à l'importance d'avoir des installations d'assainissement non collectif performantes et aux exigences réglementaires de mise aux normes des installations. Communiquer sur les cas exemplaires : capitaliser et valoriser les expériences réussies d'installations ou de réhabilitations performantes en assainissement non collectif.	SPANC	Pas de contrainte majeure si ce n'est les limites financières de leurs habitants qui n'ont parfois pas les moyens de mettre aux normes leur installation
Sous-objectif 4 - Encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires												
A - Auprès des communes												
2	4	1	a		Sensibiliser sur la gestion du désherbage dans les espaces verts	Sc1	SAGE	COM		Sensibiliser les collectivités aux impacts potentiels de leurs pratiques de désherbage des espaces verts et aux techniques alternatives possibles. Diffuser l'information existante	CelluleAnim.SAGE Etat Collectivités	Pas de contrainte majeure
2	4	1	b		Former les agents communaux aux techniques de désherbage alternatif	Sc2	SAGE	COM		Objectif : généraliser le désherbage thermique et mécanique	CT Collectivités CNFPT	Pas de contrainte majeure
2	4	2	a		Encourager les communes à s'engager pour la réduction de l'utilisation de phytosanitaires	Sc1	SAGE	ORG		Relayer auprès des communes le concept de la charte d'entretien des espaces publics, établie dans le cadre de Phyt'Eauvergne. Inciter les communes à s'engager dans cette charte au moins au niveau 2 (traiter moins)	CelluleAnim.SAGE Etat Collectivités	Volonté des collectivités
2	4	2	b		Encourager les communes à s'engager pour l'abandon de l'utilisation de phytosanitaires	Sc3	SAGE	ORG		Relayer auprès des communes le concept de la charte d'entretien des espaces publics, établie dans le cadre de Phyt'Eauvergne. Inciter les communes à s'engager dans cette charte du dispositif Ecophyto au moins au niveau 3 (ne plus traiter chimiquement)	CelluleAnim.SAGE CT Collectivités	Volonté des collectivités
2	4	3			Inciter les communes à réaliser des plans de désherbage communaux	Sc2	SAGE	ORG		Les plans de désherbage permettent de classer les zones à désherber en fonction des risques d'entraînement des produits utilisés dans les ressources en eau alentours	Collectivités CT	Volonté des collectivités
B - Auprès des particuliers												
2	4	4			Promouvoir des pratiques sans phytosanitaires dans les jardineries	Sc2	SAGE	COM		Développer et animer des actions de sensibilisation dans les jardineries (démonstrations) pour conseiller les jardiniers amateurs sur les techniques alternatives	à définir	Pas de contrainte majeure
2	4	5			Sensibiliser les scolaires sur le problème des pesticides et la valeur d'un environnement plus naturel	Sc1	SAGE	COM		Faire prendre conscience aux générations futures que les pesticides et les engrais ne sont pas indispensables en les sensibilisant à des méthodes plus douces.	Educ.Nationale CPIE	Pas de contrainte majeure
C - Auprès des gestionnaires d'infrastructures de transport												
2	4	6			Réaliser des plans de désherbage des bords de routes nationales et départementales	Sc1	En bordure des axes routiers principaux	OPER		Les plans de désherbage permettent de classer les zones à désherber en fonction des risques d'entraînement des produits utilisés dans les ressources en eau alentours	Collectivités	Pas de contrainte majeure
2	4	7	a		Echanger avec la SNCF sur ses pratiques de désherbage	Sc1	En bordure de la voie ferrée	COM		Engager un échange de données entre la SNCF (type et quantité de produits utilisés) et le SAGE (qualité de l'eau en pesticides, zones particulièrement vulnérables) pour plus de transparence et une optimisation des pratiques.	CelluleAnim.SAGE SNCF	Pas de contrainte majeure
2	4	7	b		Etablir un calendrier d'utilisation des phytosanitaires sur les voies ferrées	Sc1	En bordure de la voie ferrée	OPER		Identifier l'effet toxique des phytosanitaires utilisés par la SNCF sur les écosystèmes aquatiques. En fonction de cela préconiser l'abandon de certains produits aux périodes de l'année critique pour les écosystèmes	CelluleAnim.SAGE SNCF	Volonté de coopération de la SNCF

Sous-objectif 5 - Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement											
2	5	1		Sensibiliser aux atouts environnementaux et financiers d'une agriculture économe en intrants	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Ceroux, Senouire et Affluents du Devès	COM		Promouvoir la réduction de l'utilisation d'intrants agricoles pour ses avantages aussi bien environnementaux, pour les milieux et la santé publique, qu'économiques, pour les exploitants	CelluleAnim.SAGE Organisme Agricole PorteurCT Etat	Pas de contrainte majeure
2	5	2		Limiter les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture	Sc2	priorité: BV amont de la retenue de Naussac	OPER		Soutenir et inciter les éleveurs à s'engager dans les MAEt proposées dans le cadre du Contrat Territorial de Naussac. L'objectif est de limiter l'apport de fertilisants organiques et minéraux à la retenue de Naussac, en agissant sur les pratiques quantitatives de fertilisation des agriculteurs. Actuellement 50% de la SAU prioritaire est engagée en limitation ou suppression de fertilisation. Il s'agirait d'augmenter ce taux de participation et éventuellement de l'étendre à la Haute-Loire.	PorteurSAGE Org.Pref.Agricole	Volonté des agriculteurs + orientations de la nouvelle PAC
2	5	3	4.2.5	Favoriser la mise en place de dispositifs enherbés ou de couverts végétaux	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Ceroux, Senouire et Affluents du Devès	OPER		Encourager l'engagement des agriculteurs dans des MAEt pour la mise en place de dispositifs enherbés ou de couverts végétaux afin de limiter le transfert des polluants au milieu naturel	CelluleAnim.SAGE Organisme Agricole PorteurCT Etat	Volonté des agriculteurs + orientations de la nouvelle PAC et du FEADER
2	5	4	4.2.2	Favoriser la mise en place de points d'abreuvement en substitution des accès directs au cours d'eau	Sc2	SAGE Priorité : têtes de BV	OPER		Sensibiliser et prôner l'installation de points d'abreuvement (ex. pompes à museau, abreuvoir fixe et délimité, abreuvoirs à niveau constant), notamment sur les têtes de bassin versant. Sur les secteurs de cours d'eau les plus sensibles à l'ensablement et confrontés au piétinement des berges par le bétail, organiser des visites de sites pilotes pour inciter les agriculteurs. Encourager l'engagement des agriculteurs dans des MAEt pour la substitution des accès directs au cours d'eau par des points d'abreuvement.	CelluleAnim.SAGE Organisme Agricole PorteurCT	Volonté des agriculteurs
2	5	5	a	Dialoguer avec la profession pour réfléchir conjointement à l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Ceroux, Senouire et Affluents du Devès	COM		Envisager les marges de progrès sur le stockage et la gestion des effluents, sur l'équipement des bâtiments d'élevage et sur certains systèmes alternatifs. Améliorer la capacité de stockage des fosses à lisier	Org.Pref.Agricole Etat	Pas de contrainte majeure
2	5	5	b	Réglementer l'épandage d'effluents d'élevage via le SAGE	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Ceroux, Senouire et Affluents du Devès	PRESC		Selon la distance au cours d'eau, la saison ou la proximité d'une zone humide de fonctionnalité particulière	CLE	Acceptabilité auprès des agriculteurs
2	5	6		Mettre en place une vigilance sur le paramètre nitrate sur certaines zones	Sc2	SAGE	OPER		Identifier et zoner les secteurs où la teneur en nitrate est inférieure au seuil réglementaire de vulnérabilité, mais suffisamment élevée pour justifier une vigilance quant à son évolution et aux activités humaines environnantes. Sensibiliser les agriculteurs de ces zones sur la fragilité locale aux nitrates et les contraintes d'un éventuel classement en zone de vulnérabilité. Contribuer à la mise en place d'un programme d'action sur ces zones de vigilance nitrate	Org.Pref.Agricole Etat AE-LB PorteurCT	Acceptabilité auprès des agriculteurs

Sous-objectif 6 - Mieux protéger les captages d'eau potable

2	6	1		Dynamiser la mise en place des périmètres de protection de captage	Sc1	Secteurs peu ou pas protégés	PRESC	Réglem.	Organiser des actions de sensibilisation, notamment via des visites de terrain, pour que les maires s'engagent dans la protection de leur captage	CelluleAnim.SAGE Collectivités Etat	
2	6	2		Diagnostiquer la performance des périmètres de protection de captage	Sc1	SAGE (priorité sur secteurs à non-conformité)	C		Réaliser un diagnostic des périmètres de protection de captages existants sur les secteurs faisant face à des problèmes de qualité, pour vérifier leur adéquation (selon géologie et hydrographie) et leur performance	Collectivités	
2	6	3		Réduire les problèmes de contamination bactériologique de certains captages	Sc1	Secteurs à non-conformité bactériologique	PRESC		Sur les unités de distribution d'eau potable présentant régulièrement des problèmes de conformité par rapport à la bactériologie, inciter les communes à renforcer la réglementation du pâturage dans le périmètre de protection rapprochée de leurs captages	Collectivités	Volonté des collectivités potentiellement concernées
2	6	4		Réglementer l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des captages	Sc1	SAGE	PRESC		Inciter les communes à interdire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les périmètres de protection rapprochée de leurs captages. Mesure préventive dès lors qu'il n'y a pas à ce jour de contamination avérée aux pesticides	Collectivités Etat	Volonté des collectivités
QUANTITE : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides											
Sous-objectif 1 - Mieux connaître les ressources en eau d'un point de vue quantitatif											
3	1	1		Mieux connaître les prélèvements d'eau agricoles, industriels et publics	Sc1	SAGE	C		Encourager la mise en place de compteurs sur les prélèvements agricoles et publics de façon à améliorer la transparence des usagers de l'eau et à pouvoir mesurer les impacts de leurs efforts d'économie d'eau	Serv.Etat CG	Coopération des préleveurs
3	1	2		Mieux suivre l'état quantitatif des cours d'eau	Sc1	SAGE	C		Améliorer et fiabiliser le suivi de la ressource superficielle, notamment en période d'étiage, et surtout sur les affluents de l'Allier, de façon à affiner l'identification actuelle des cours d'eau sensibles en étiage	PNR CG	
3	1	3		Mieux suivre l'état quantitatif des nappes	Sc2	SAGE	C		Améliorer le suivi de la ressource souterraine, notamment au niveau des sources et de la nappe du Devès	CG BRGM	
Sous-objectif 2 - Mieux connaître, identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leurs fonctionnalités hydrologiques, afin d'en assurer une gestion cohérente											
Se référer aux mesures zones humides proposées dans le sous-objectif 3-A du grand objectif milieux aquatiques											
Sous-objectif 3 - Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages											
3	3	1	a	Plafonner voire réduire les prélèvements non AEP printaniers et estivaux	Sc1	SAGE	PRESC	SDAGE	(Disposition 7A-1) Le Haut Allier fait partie des bassins versants où la ressource hivernale est abondante par rapport aux besoins, mais où les étiages naturels sont sévères. Il n'est donc pas justifié de la classer en ZRE, mais les étiages ne doivent pas être aggravés par une augmentation des prélèvements entre le 1er avril et le 30 octobre. Ainsi, sur cette période, les prélèvements autres que ceux destinés à l'AEP sont plafonnés à leur niveau actuel (maximum antérieurement prélevé). Sur les cours d'eau déjà très vulnérables à l'étiage, les prélèvements seront réduits.	Serv.Etat	Se donner les moyens de faire respecter cette disposition
3	3	1	b	Contribuer à l'émergence d'un organisme unique pour la gestion des prélèvements agricoles à l'échelle du territoire du SAGE	Sc2	SAGE	ORG		Etudier la possibilité de faire émerger une structure pour gérer les prélèvements agricoles sur le territoire du SAGE	Org.Pref.agricole	Difficulté de trouver une maîtrise d'ouvrage volontaire et compétente
3	3	1	c	Contribuer à l'émergence d'un organisme indépendant pour la gestion de tous les prélèvements à l'échelle du territoire du SAGE	Sc3	SAGE	ORG		Etudier la possibilité de faire émerger une structure pour gérer tous les prélèvements sur le territoire du SAGE Intérêts : limiter les conflits d'usage, arbitrer l'équilibre entre usage et milieu, définir une réglementation plus stricte pour le prélèvement dans certains secteurs, améliorer la transparence des données	à définir	Difficulté de trouver une maîtrise d'ouvrage volontaire et compétente

3	3	2		Autoriser uniquement sur la NAEP du Devès les nouveaux prélèvements destinés à des usages nécessitant une haute qualité d'eau	Sc1	NAEP du Devès	PRESC	SDAGE	(Dispositions 6A-1 et 6A-2) N'autoriser que les nouveaux prélèvements destinés à la production d'eau potable par adduction publique. Si un schéma de gestion de la nappe du Devès est mis en place, envisager la possibilité d'autoriser les usages nécessitant un haut degré d'exigence en terme de qualité d'eau, comme l'industrie agro-alimentaire ou électronique.	Serv.Etat Com.InterSAGE	Pas de contrainte majeure
3	3	3		Intégrer les conclusions de l'étude volumes prélevables sur l'Allier	Sc1	Axe Allier	PRESC		A l'issue de l'étude DREAL sur les volumes prélevables sur l'axe Allier, adopter les débits objectifs d'étiage qui en résultent et réviser en conséquence les autorisations de prélèvement concernées	Serv. Etat	Pas de contrainte majeure
3	3	4		Définir les volumes prélevables sur les affluents vulnérables en étiage et leur répartition entre les différents usages	Sc2	SAGE (secteurs vulnérables en étiage)	OPER		Définir, à travers une étude, les volumes prélevables en fonction des Débits Minimum Biologiques et des prélèvements (existants ou futurs) afin de réviser les autorisations de prélèvement, définir des règles de partage de la ressource, établir des règles de prélèvement pour les périodes où le débit disponible est inférieur au seuil établi	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure
3	3	5		Initier une réflexion sur les modalités de détermination d'un débit réservé à garantir en aval d'un prélèvement en source	Sc3	secteurs en déficit pour l'AEP ou l'usage agricole	ORG			Serv. Etat	
Sous-objectif 4 - Inciter les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau											
3	4	1	a	Sensibiliser les gros préleveurs à l'enjeu des économies d'eau	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange et Senouire	COM		Sensibiliser les gros préleveurs à l'enjeu des économies d'eau et les inciter à réaliser un diagnostic de leur usage de l'eau en vue de son optimisation	CelluleAnim.SAGE AE-LB CCI Org.Pref.agricole	Pas de contrainte majeure
3	4	1	b	Sensibiliser le grand public et les scolaires à l'enjeu des économies d'eau et aux équipements et gestes simples du quotidien qui y contribuent	Sc2	SAGE	COM		Faire prendre conscience, notamment aux générations futures, de la valeur et de la rareté de l'eau, ainsi que de la contribution que chacun peut apporter individuellement à son utilisation durable pour le bien-être des habitants et des milieux	Educ.Nationale CPIE	Pas de contrainte majeure
3	4	2		Faire des bâtiments publics un exemple en terme de réalisation d'économies d'eau	Sc1	Secteurs Fioule-Marsange et Senouire	COM		Sensibiliser et équiper les bâtiments publics afin de diminuer leur consommation d'eau et d'améliorer la récupération/recyclage de l'eau	CelluleAnim.SAGE Collectivités CT	Volonté des collectivités de procéder à l'investissement initial
3	4	3		Encourager les communes à raisonner la composition de leurs espaces verts en fonction des besoins en eau des plantes	Sc2	SAGE	OPER		Accompagner les communes dans une réflexion sur les types de plantes adaptées ou non à leur climat. Communiquer sur les économies et les avantages que cela peut apporter	SAGE Collectivités	Pas de contrainte majeure
3	4	4	a	Promouvoir le prix de l'eau comme signal incitatif à l'économie d'eau	Sc2	SAGE	OPER		Promouvoir le prix de l'eau auprès des communes comme un outil incitatif aux économies d'eau pour les usagers privés, et demander à ces communes de facturer l'eau au moins à son prix de revient	PorteurSAGE Gest. AEP	Volonté des collectivités à repenser leur tarification de l'eau
3	4	4	b	Elaborer une tarification progressive de l'eau	Sc3	SAGE	OPER		Objectif de cette tarification: dissuader les usages superflus, et la promouvoir auprès des communes	Etat Gest. AEP	Complexité de mise en place d'une telle tarification
Sous-objectif 5 - Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau											

3	5	1		Promouvoir les pratiques économes en eau et encourager les agriculteurs à les adopter via des MAEt	Sc1	priorité: secteurs vulnérables en étiage)	COM		Sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt économique et écologique de réaliser des économies d'eau et sur les moyens envisageables (stockage d'eau de pluie à partir des toitures de bâtiments d'élevage, optimisation de l'irrigation, réserves hivernales...)	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.agricole CT	Difficulté d'influencer les agriculteurs peu ou pas intéressés par le conseil. Montant des aides suffisant pour être incitatif. Orientations de la nouvelles PAC et du FEADER en lien avec le PDRH
3	5	2		Encourager les agriculteurs à réaliser des diagnostics d'exploitation pour améliorer leur consommation en eau	Sc1	priorité: secteurs vulnérables en étiage)	OPER		Objectif: apporter un conseil personnalisé à chaque exploitation	Org.Pref.agricole	Volonté des agriculteurs
3	5	3		Encourager la mise en place d'essais expérimentaux sur les cultures plus adaptées au climat local	Sc2	SAGE	OPER		Objectif: inciter les agriculteurs à rationaliser leur choix de cultures par rapport à l'hydrologie d'un secteur et à l'intérêt économique et écologique de privilégier des cultures moins consommatrices d'eau	Org.Pref.agricole	Pas de contrainte majeure
3	5	4	a	Mieux connaître et rationaliser les modalités de gestion des retenues à usage agricole	Sc1	SAGE (surtout Crouce Ceroux, puis secteurs vulnérables en étiage)	OPER		Améliorer la connaissance sur les retenues à usage agricole (localisation, fonctionnement, bilan besoin/ressource, cours d'eau associé, impact milieu) Sur les retenues dont l'utilité n'est pas fondée ou dont l'impact milieu est fort, étudier les possibilités d'améliorer le fonctionnement de la retenue et solliciter l'administration pour une révision de l'autorisation accordée	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.agricole Serv.Etat	Réticence possible des agriculteurs
3	5	4	b	Rendre obligatoire la consultation de la CLE pour toute création ou réhabilitation de retenues à usage agricole	Sc1	SAGE	PRESC		Sur le principe d'impact cumulé significatif, imposer de solliciter l'avis de la CLE en cas de création/réhabilitation de retenues à usage agricole ou autre prélèvement agricole dans les secteurs sensibles en étiage	CLE	Pas de contrainte majeure
3	5	5	4.4.1	Encadrer l'évolution de l'occupation des sols agricoles	Sc3	SAGE	ORG		Suivre l'évolution de l'occupation des sols agricoles. (Le développement du maïs dans la plaine de Langeac et Paulhaguet préoccupe par rapport au devenir des paysages, de la qualité/quantité des ressources en eau et de la biodiversité). Animer un dialogue avec le futur PNR et la profession agricole dans le but de limiter le développement du maïs sur la plaine de Langeac et Paulhaguet. Utiliser des mécanismes comme limiter les prélèvements, prioriser l'usage eau potable pour contraindre le développement du maïs.	CelluleAnim.SAGE Etat Org.Pref.Agricole Collectivités	Acceptabilité auprès des agriculteurs
Sous-objectif 6 - Améliorer la performance des réseaux d'eau potable											
3	6	1		Améliorer la performance des réseaux AEP non conformes à la réglementation	Sc1	SAGE	OPER	Réglem.	Sur les réseaux n'atteignant pas les objectifs fixés par le SDAGE, encourager et orienter les communes dans la mise en place d'un plan d'action d'amélioration de la performance de leur réseau (exigence réglementaire)	Gest.AEP Collectivités	Contraintes financières pour les collectivités
3	6	2		Promouvoir la pose de compteurs de sectorisation des réseaux comme outil d'aide à la localisation de fuites	Sc2	SAGE	OPER		La sectorisation d'un réseau d'eau potable répond à plusieurs objectifs : - mieux connaître l'état de la consommation, en temps réel, sur un réseau - détecter rapidement les fuites sur les grosses canalisations d'un réseau de distribution d'eau potable - mieux cibler les réparations et travaux effectués sur son réseau	Gest.AEP	Pas de contrainte majeure

3	6	3			Conseiller les communes dans leur réflexion de sécurisation de l'eau potable	Sc1	SAGE (notamment communes d'Ally, Grèze et Ventueges)	OPER		Encourager l'interconnexion lorsqu'elle est possible et encadrer la recherche de nouveaux captages, surtout dans les zones à enjeu quantitatif	PorteurSAGE Collectivités	Contraintes techniques et financières de faisabilité des options de sécurisation de l'AEP
MILIEUX AQUATIQUES : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité												
Sous-objectif 1 - Inciter à la préservation et/ou restauration de la continuité écologique												
4	1	1	a		Etablir une stratégie d'action de réaménagement des ouvrages pour restaurer la continuité écologique	Sc1	SAGE	OPER	Réglem.	Elaborer un plan d'action pour prioriser les actions d'aménagement des ouvrages en cours d'eau en lien avec les classements réglementaires et les cours d'eau où la morphologie est un des critères à améliorer pour l'atteinte du bon état. Identifier les ouvrages où des mécanismes simples de vannage permettent d'améliorer la continuité sédimentaire. Identifier les ouvrages « verrous » dont l'aménagement ou l'effacement, permettrait l'ouverture d'un important linéaire de cours d'eau (Ex : barrage du Monteil sur le Malgascon)	CelluleAnim.SAGE Prop.Ouvrage CT DDT	Limites financières des propriétaires d'ouvrage; contrainte temporelle
4	1	1	b		Suivre et faire partager le retour d'expérience de l'aménagement du barrage de Poutès à l'échelle du bassin Loire-Bretagne voire au niveau national	Sc1	Axe Allier	COM		Ce projet est particulièrement innovant et doit faire l'objet d'un suivi et d'une diffusion des résultats afin d'encourager les efforts d'aménagement et/ou suppression d'ouvrages.	CelluleAnim.SAGE	Pas de contrainte majeure
4	1	2			Fixer un objectif chiffré de réduction du taux d'étagement pour chacun des cours d'eau concerné par le rétablissement de la continuité écologique	Sc1	SAGE	ORG		Du fait d'un fort dénivelé naturel caractéristique de nombreux cours d'eau du bassin du Haut Allier, leur taux d'étagement est souvent relativement faible. Ce fort dénivelé atténue le cumul des obstacles sur les cours d'eau. Etant donné ce contexte du territoire, on suivra également l'évolution de l'indicateur "densité d'ouvrages au km".	PorteurSAGE	Pas de contrainte majeure
4	1	3			Réviser les débits réservés définis pour les ouvrages	Sc1	SAGE, notamment en aval de la retenue de Poutès	ORG	Réglem.	Réviser les autorisations des ouvrages existants par rapport aux obligations en matière de débit réservé, à la date de renouvellement de leur titre, ou au plus tard au 1er janvier 2014. Il s'agit notamment pour les ouvrages en aval de la retenue de Poutès d'intégrer le débit minimum biologique issu du dossier de réaménagement de Poutès.	Serv.Etat	Pas de contrainte majeure
4	1	4			Améliorer l'entretien des passes à poissons privées et communales	Sc1	SAGE	OPER		Créer et former une équipe d'agents communaux pour l'entretien des passes à poisson des ouvrages publics. & sensibiliser les propriétaires privés à leur devoir d'entretien de leur ouvrage et aux bonnes pratiques	Fédé.Pêche Collectivités ONEMA CT Prop.Ouvrage	Pas de contrainte majeure si ce n'est la volonté des privés à collaborer
4	1	5			Encourager les collectivités à s'engager dans la mise en place des trames vertes et bleues	Sc1	SAGE	ORG	Réglem.	Construire des corridors écologiques sur le territoire, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en lien avec les cours d'eau et milieux aquatiques.	Serv.Etat Collectivités	Volonté des élus
Sous-objectif 2 - Garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques												
4	2	1			Promouvoir des mesures limitant l'ensablement, notamment à travers les chartes forestières	Sc2	SAGE (priorité sur les secteurs forestiers et agricoles)	OPER		Sur les secteurs de cours d'eau les plus sensibles à l'ensablement, encourager l'installation de pièges à sable et de passerelles provisoires aux abords des parcelles de résineux, et demander le respect d'une distance minimum au cours d'eau. Travailler notamment avec les gestionnaires de charte forestière pour qu'ils intègrent ce genre de mesure à leur document.	CelluleAnim.SAGE ONF CRPF CT	Pas de contrainte majeure

4	2	2	2.5.4	Favoriser la mise en place de points d'abreuvement en substitution des accès directs au cours d'eau	Sc2	SAGE (priorité sur les secteurs sensibles à l'ensablement)	OPER		Sensibiliser et prôner l'installation de points d'abreuvement (ex. pompes à museau, abreuvoir fixe et délimité), notamment sur les têtes de bassin versant. Sur les secteurs de cours d'eau les plus sensibles à l'ensablement, organiser des visites de terrain de sites pilotes pour inciter les agriculteurs. Encourager l'engagement des agriculteurs dans des MAEt pour la substitution des accès directs au cours d'eau par des points d'abreuvement.	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.Agricole CT	Volonté des agriculteurs
4	2	3		Préserver et restaurer les ripisylves	Sc2	SAGE	OPER		Objectif: inciter à réduire la plantation de résineux en bordure de cours d'eau. Privilégier les essences locales. Préserver les haies. Promouvoir l'agroforesterie en bordure de cours d'eau, pour son intérêt écologique allié à son rôle de moteur économique. Laisser se développer sur une bande tampon de 5 mètres, une végétation ligneuse et semi-ligneuse permet de combiner sur ces zones trop souvent improductives et coûteuses en entretien, une partie enherbée et une partie en végétation spontanée. Cela semble être l'orientation la plus productive en biodiversité et en biomasse, sans compromettre les déplacements autour de la parcelle.	CT Org.Pref.Agricole	Pas de contrainte majeure
4	2	4		Communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau	Sc3	SAGE	COM		Insister notamment sur l'importance d'adapter les pratiques selon les secteurs. Par exemple, dans les zones sans risque inondation, les bancs de sable végétalisés et fixés dans le lit de l'Allier constituent des habitats privilégiés pour l'avifaune, qu'il convient donc de préserver.	Gest.CdE	Pas de contrainte majeure
4	2	5		Encourager et accompagner le transfert du Domaine Public Fluvial et de sa gestion	Sc3	DPF du SAGE (de St Arcon à Vieille Brioude)	ORG		Etudier la possibilité de transfert de propriété du Domaine Public Fluvial vers une collectivité ou un groupement de collectivités et définir son plan de gestion	EPL Etat Collectivités PNR	Pas de contrainte majeure
4	2	6		Etudier les possibilités de renaturation des cours d'eau dont la morphologie du lit mineur a été altérée	Sc3	notamment sur la Boutarès - autres secteurs à définir	C		Objectif: améliorer le fonctionnement et la qualité des écosystèmes rivulaires en réhabilitant les méandres et la végétation pour créer des habitats diversifiés et de meilleure capacité d'accueil piscicole.	Gest.CdE Fédé.Pêche CT Etat dont ONEMA	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 3 - Maintenir la biodiversité, notamment au niveau des zones humides et des têtes de bassin versant											
A - Mieux gérer les zones humides et les têtes de bassin versant											
4	3	1		Communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien des zones humides	Sc2	SAGE	COM		Informers les Propriétaires et gestionnaires de zones humides sur les fonctionnalités particulières de leur milieu et les principes de gestion à y appliquer en conséquence	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat Prop./Gest.ZH CT	Concilier les différentes parties prenantes de la concertation
4	3	2		Identifier des ZHIEP et ZSGE et définir des mesures pour leur préservation	Sc2	SAGE	ORG	SDAGE	Identifier des ZHIEP et ZSGE et les mesures contribuant à leur préservation (mesures pouvant concerner les usages, l'entretien ou l'urbanisme). Soumettre les ZHIEP et ZSGE identifiées au Préfet pour délimitation et instauration du programme d'action (prescription du SDAGE 8-A2)	CelluleAnim.SAGE CLE Serv.Etat	Pas de contrainte majeure
4	3	3		Veiller au respect des zones humides dans l'aménagement du territoire	Sc1	SAGE	ORG	SDAGE	Rappeler la disposition du SDAGE 8-B2 sur la compensation de perte de zone humide. Accompagner les communes pour la prise en compte des zones humides dans leur document d'urbanisme (prescription du SDAGE 8-A1) L'inscription des zones humides dans les documents d'urbanisme en tant que zones naturelles permet de les protéger de manière durable.	PorteurSAGE	Volonté des communes potentiellement concernées

4	3	4	a	Développer la préservation des zones humides au niveau communal, via le dispositif d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	Sc1	SAGE	OPER		Inciter les communes à inscrire les zones humides inventoriées sur leur territoire sur la liste des parcelles pouvant bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Communiquer sur le dispositif « engagement simple de bonne gestion » qui rétribue (à travers l'exonération de TFPNB) les propriétaires de parcelles en zone humide pour leurs efforts de préservation de l'écosystème.	Collectivités Etat CT	Volonté des communes potentiellement concernées	
4	3	4	b	Encourager les collectivités ou les associations à préserver certaines zones humides par acquisition foncière	Sc3	SAGE	OPER		La maîtrise foncière permet de préserver les zones humides et d'en assurer la gestion.	Collectivités CEN Auvergne CBNMC	Volonté des communes potentiellement concernées	
4	3	5		Promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses des zones humides et têtes de bassin versant	Sc2	SAGE	COM		Encourager les agriculteurs à s'engager dans des MAEt sur les zones humides et têtes de bassin versant	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.Agricole CT	Volonté des agriculteurs	
B - Mieux connaître et mieux gérer la biodiversité du territoire												
4	3	6		Améliorer le suivi des grands migrateurs de l'Allier	Sc1	Barrage de Langeac	OPER	SDAGE	Réactiver la station de comptage des saumons à Langeac afin de mieux suivre les populations salmonicoles sur l'Allier et de mieux diagnostiquer de Vichy à Poutès, quel secteur sont les plus préjudiciables aux saumons (SDAGE disposition 9D)	Commune Langeac LOGRAMI	Pas de contrainte majeure	
4	3	7		Restaurer les frayères sur les secteurs de cours d'eau dégradés notamment par l'ensablement	Sc2	SAGE	OPER		Recréer des sites favorables à la reproduction des espèces piscicoles emblématiques	Gest.CdE CT Propriétaires Collectivités	Pas de contrainte majeure	
4	3	8	a	Diffuser des informations de sensibilisation du public et des acteurs sur la biodiversité du territoire, et plus particulièrement sur les zones humides et têtes de bassins versants	Sc1	SAGE	COM		Communiquer sur la biodiversité et sur les zones humides (caractéristiques, intérêts) à partir des connaissances collectées via les inventaires, surtout auprès des scolaires et agriculteurs. (le CEN organise déjà des journées de sensibilisation des agriculteurs sur les ZH)	PorteurSAGE Serv.Etat CT ONEMA	Pas de contrainte majeure	
4	3	8	b	Animer des visites et ateliers de sensibilisation mettant en valeur le patrimoine naturel aquatique	Sc2	SAGE	COM		Identifier des zones humides / zones de frayères / réservoirs biologiques à vocation pédagogique sur lesquels animer des ateliers de sensibilisation de la population (surtout scolaires et agriculteurs) sur le rôle de ces écosystèmes et l'impact de leur dégradation sur les milieux aquatiques Exemple de site : la Virlange qui accueille des moules perlières	Gest.CdE CT CPIE Fédéd.Pêche Futur PNR	Pas de contrainte majeure	
4	3	9		Maintenir et préserver les espèces piscicoles patrimoniales et communes	Sc1	SAGE		SDAGE	(SDAGE dispositions 9C1 à 9C5) Réaliser des actions de repeuplement selon le Cogepomi, notamment dans les secteurs de contexte piscicole perturbé ou dégradé, et sans introduction d'espèce étrangère au territoire. S'assurer que les travaux en cours d'eau n'impactent pas la libre circulation des poissons ni les frayères.	Etat dont ONEMA Fédéd.Pêche	Pas de contrainte majeure	
4	3	10		Mettre en place des mesures de protection spéciales des habitats sur les cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales non piscicoles	Sc2	SAGE	PRESC		Sur la Virlange pour la moule perlière. Sur les quelques cours d'eau abritant encore de l'écrevisse à pieds blancs.	Etat (Plan espèce)		
Sous-objectif 4 - Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques												

4	4	1	3.5.5	Encadrer l'évolution de l'occupation des sols agricoles	Sc3	SAGE	ORG		Suivre l'évolution de l'occupation des sols agricoles. (Le développement du maïs dans la plaine de Langeac et Paulhaguet préoccupe par rapport au devenir des paysages, de la qualité/quantité des ressources en eau et de la biodiversité). Animer un dialogue avec le futur PNR et la profession agricole dans le but de limiter le développement du maïs sur la plaine de Langeac et Paulhaguet.. Utiliser des mécanismes comme limiter les prélèvements, prioriser l'usage eau potable pour contraindre le développement du maïs.	CLE Futur PNR Org.Pref.agricole Etat	Pas de contrainte majeure
4	4	2		Utiliser les sports d'eau vive comme un outil de sensibilisation et de valorisation des richesses du patrimoine paysager et écologique local	Sc1	SAGE	COM		Utiliser les sports d'eau vive comme un outil pas uniquement ludique mais également éducatif et collaborer avec les représentants de cette activité pour développer des panneaux/brochures informatives ainsi que des sorties pédagogiques, notamment pour les scolaires	CelluleAnim.SAGE Gest.SportAqua Org.Touristique	Pas de contrainte majeure
4	4	3	a	Garantir la bonne gestion des sites de baignade et des sports d'eau vive	Sc2	Sites de baignade et de sport d'eau vive	ORG	SDAGE	Renforcer le contrôle des sites de baignade et des sports d'eau vive pour garantir leur qualité. Encourager les communes à appliquer les mesures préventives préconisées dans leur profil de baignade et à remettre à jour ces documents régulièrement.	Collectivités Gestionnaire	Pas de contrainte majeure
4	4	3	b	Assurer la gestion commune des baignades	Sc3	Communes avec des sites de baignade	ORG		4.4.3b + Mettre en place une structure qui coordonne tous les sites de baignade sur le SAGE (suivi, mise à jour, prévention, sensibilisation)	à définir	Pas de contrainte majeure
4	4	4		Encadrer l'offre d'activités de pleine nature liée aux cours d'eau pour en limiter l'impact sur le milieu	Sc2	SAGE	ORG		Orienter les communes dans le choix des sites dédiés à la baignade et aux sports d'eau vive de façon à concentrer la fréquentation humaine aux endroits les plus appropriés. Adapter la capacité globale d'accueil sur les sites de baignade de façon à canaliser la fréquentation sur les sites aménagés et limiter les accès "sauvages" aux cours d'eau.	CelluleAnim.SAGE CLE Org.Touristique Collectivités Etat	Pas de contrainte majeure
4	4	5		Canaliser les sports motorisés hors des secteurs rivulaires sensibles	Sc2	SAGE	OPER		Organiser et baliser les accès pour engins motorisés à proximité des cours d'eau. Prendre des arrêtés municipaux en conséquence pour limiter la circulation	Collectivités	Pas de contrainte majeure
4	4	6		Mieux connaître et mieux gérer les plans d'eau	Sc2	SAGE	OPER		Compléter et actualiser l'inventaire des plans d'eau existants (localisation, usage, gestion...). Informier et former les propriétaires de plans d'eau aux bonnes pratiques de gestion (notamment de vidange)	CelluleAnim.SAGE Org.Pref.Agricole CT Etat Propriétaires	Pas de contrainte majeure
4	4	7		Limiter la création de plans d'eau	Sc2	Cours d'eau en réservoirs biologiques (cf. liste 1 classement L214-17)	PRESC	SDAGE	(SDAGE dispositions 1C-2 et 1C-3) Rappeler l'interdiction de créer des plans d'eau au fil de l'eau, dans les secteurs à forte densité de plan d'eau et sur les bassins versants où il existe des réservoirs biologiques. Déterminer l'indicateur et la valeur seuil de densité (ex: pourcentage de superficie en eau, nombre de plans d'eau au km²...) Effacer les ouvrages n'ayant pas d'usage.	Serv.Etat	Acceptabilité pour les porteurs de projets de plan d'eau
Sous-objectif 5 - Mesurer la menace que représentent les espèces envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant											
4	5	1	a	Sensibiliser la population à la problématique des espèces envahissantes	Sc1	SAGE	COM		Sensibiliser la population à la problématique des espèces envahissantes (qu'est-ce qu'une espèce envahissante, les espèces concernées, le risque lié à la prolifération de ces espèces, le risque lié à l'introduction d'espèces exogènes)	CelluleAnim.SAGE Serv.Etat CT	Pas de contrainte majeure

4	5	1	b		Créer un observatoire interactif des espèces invasives	Sc3	SAGE	COM		Créer un observatoire interactif pour que les espèces invasives puissent être signalées dès leur première apparition, notamment en diffusant à la population une brochure de présentation des espèces invasives potentielles (notamment renouée du Japon et écrevisse signal) (démarche type « un dragon dans mon jardin »)	PorteurSAGE Serv.Etat GRAPEE CPIE CT	Pas de contrainte majeure
4	5	2			Analyser périodiquement l'évolution des espèces envahissantes sur le territoire et agir en cas de besoin	Sc3	SAGE	C		Suivre régulièrement la progression des espèces envahissantes présentes sur le bassin, et diagnostiquer celles qui constituent une menace pour la biodiversité locale	PorteurSAGE Serv.Etat CBNMC ONCFS	Pas de contrainte majeure
INONDATION : Maintenir la culture du risque de crue												
Sous-objectif 1 - Entretenir la culture du risque inondation												
5	1	1			Sensibiliser les scolaires au risque d'inondation sur le territoire	Sc1	SAGE	COM		Travailler sur des événements historiques et les bonnes pratiques à conserver aujourd'hui	Educ.nationale CPIE	Pas de contrainte majeure
5	1	2			Sensibiliser les populations permanentes et touristiques à l'aide de repères de crue et de panneaux informatifs	Sc1	SAGE	COM		Installer des repères de crue visuellement esthétiques et des panneaux d'information de façon à mettre en garde les touristes et entretenir la mémoire du "savoir-vivre avec le risque" des habitants (comme recommandé dans l'étude 3P)	CelluelAnim.SAGE CT Collectivités	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 2 - Améliorer la connaissance du risque et l'alerte												
5	2	1	a		Informar la population sur le système d'alerte	Sc1	SAGE	COM		Informar la population sur le système d'alerte et, notamment, sur l'importance de rester vigilant même si l'épisode climatique constaté localement ne semble pas correspondre au niveau d'alerte donné	Etat Maire Collectivités Sécurité civile	Pas de contrainte majeure
5	2	1	b		Soutenir la mise en place de compléments sur le site internet « Vigicrues »	Sc3	SAGE	COM		Cela permettra de visualiser les images radar et observations hydrologiques à destination de la population et des acteurs locaux (étude 3P) Proposer au Service de Prévision des Crues de l'Allier de créer un espace d'accès garanti au site internet pour les foyers localisés en zone inondable	PorteurSAGE Etat	Pas de contrainte majeure
5	2	2			Optimiser la procédure de gestion de crise	Sc3	SAGE	ORG		Réaliser des exercices de simulation de crues extrêmes, voir de rupture du barrage de Naussac, pour tester la procédure de gestion de crise et l'améliorer	EPL Collectivités Etat Sécurité civile	Pas de contrainte majeure
Sous-objectif 3 - Limiter le risque et la vulnérabilité												
5	3	1			Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme	Sc1	Communes à risque inondation sans PPRI prescrit	ORG		Il s'agit d'au moins porter à connaissance les zones inondables	Collectivités Etat	Volonté des communes
5	3	2	a		Accompagner les communes dans la réalisation des documents obligatoires de gestion du risque inondation	Sc1	Communes avec PPRI prescrit	PRESC	Réglem.	Encourager la réalisation et l'harmonisation des PPRI prescrits, et des PCS sur les communes concernées	Collectivités Etat EPL	Pas de contrainte majeure
5	3	2	b		Inciter à la réalisation d'un PCS intercommunal à l'échelle du bassin versant	Sc3	Ensemble des communes à risque inondation	PRESC		Objectif : mutualiser et harmoniser les mesures de cet outil de gestion de crise pour l'ensemble des communes confrontées au risque inondation et pas seulement celles concernées par la prescription d'un PPRI	Collectivités	Volonté des collectivités

5	3	3		Réduire la vulnérabilité du bâti existant	Sc3	Communes à risque inondation	OPER		Diagnostiquer les bâtiments existants à proximité des cours d'eau pour identifier ceux qui représentent un enjeu pour le risque inondation, et proposer des solutions locales pour les bâtiments vulnérables (particuliers et/ou entreprises)	EPL Collectivités	Contrainte financière de l'aménagement des bâtiments
5	3	4		Associer les agriculteurs à la gestion du risque inondation	Sc3	Secteurs à enjeu inondation	OPER		Encourager l'engagement d'agriculteurs dans des MAEt pour ralentir les eaux de ruissellement et augmenter les zones de stockage naturelles (comme recommandé dans l'étude 3P)	PorteurSAGE Org.Pref.Agricole CT	Volonté des agriculteurs
5	3	5		Restaurer les zones humides dans les secteurs à enjeu, du fait de leur rôle d'écrêteur de crue	Sc3	SAGE	OPER		(comme recommandé dans l'étude 3P)		faisable suite à la caractérisation des zones humides
5	3	6		Adapter l'entretien des cours d'eau à la gestion du risque inondation	Sc3	SAGE	OPER		Evacuer les embâcles dans le lit des cours d'eau tout en préservant la végétation rivulaire (berges et flots) qui permet de retenir les embâcles, diminuer le caractère érosif des crues et protéger les berges	CT Collectivités Propriétaires	Pas de contrainte majeure

GLOSSAIRE

AE-LB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEP	Alimentation en Eau Potable. Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs.
Anthropique	Qui est propre à l'homme ou qui résulte de son action
Aquifère	Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurées) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation.
Assainissement autonome	L'assainissement autonome est d'abord défini par opposition à l'assainissement collectif. Il s'agit de l'ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, unifamiliale, en principe sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées. Une extension concerne le traitement des eaux usées de quelques habitations voisines sur un terrain privé. Il s'agit toujours d'assainissement autonome mais groupé. En revanche un groupement qui comporte un petit réseau de collecte et un dispositif de traitement (épandage, massif filtrant, etc.) sur terrain communal est considéré comme un assainissement collectif.
Assainissement collectif	C'est le mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration.
Bassin versant	Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles
Biodiversité	Richesse en organismes vivants (animaux, végétaux, etc.) qui peuplent la biosphère, englobant à la fois des individus et leurs relations fonctionnelles
Captage	Dérivation d'une ressource en eau. Au sens restreint, désigne tout ouvrage utilisé couramment pour l'exploitation d'eaux de surface ou souterraines.
CLE	Commission Locale de l'Eau. Instance de débat, d'animation et d'arbitrage qui est chargée de l'élaboration et de la mise en place du SAGE. Pour cela la CLE définit les grandes orientations en matière de gestion locale de l'eau, formalise et approuve le SAGE, veille aux conditions de sa mise en œuvre et à l'évaluation des actions retenues. Elle est composée d'élus (1/2), d'usagers et d'association (1/4) et des services de l'Etat (1/4). La CLE ne possède pas la maîtrise d'ouvrage.
Continuité écologique	La continuité écologique, dans une rivière, se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments. La continuité entre amont et aval est entravée par les obstacles transversaux comme les seuils et barrages, alors que la continuité latérale est impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.
CT	Contrat Territorial Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.
DBO5	Demande Biochimique d'Oxygène sur 5 jours : Expression de la quantité d'oxygène nécessaire à la destruction ou à la dégradation des matières organiques dans une eau, avec le concours des micro-organismes se développant dans le milieu, dans des conditions données
DCE	Directive Cadre sur l'Eau (200/60/CE)

DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement
Débit	En hydrométrie, quantité d'eau écoulée par unité de temps. Les débits « horaires », « journaliers », « mensuels » sont les moyennes des débits observés respectivement pendant une heure, un jour, un mois.
Débit réservé	Débit minimal imposé au gestionnaire d'un ouvrage. Il doit être au moins égal au débit minimum biologique (D.M.B.) au sens de la Loi Pêche de 1984, éventuellement augmenté des prélèvements autorisés sur le tronçon influencé. Le D.M.B. est le débit garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux ; il est au moins égal au dixième du module ou au débit entrant si ce dernier est inférieur.
EPL	Etablissement Public Loire (anciennement E.P.A.L.A. : Etablissement Public pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents).
Eau souterraine	Eau retenue qui peut généralement être récupérée au sein ou à travers d'une formation souterraine.
Eau superficielle	Eau qui coule ou stagne à la surface des sols.
Ecosystème	Système dans lequel il existe des échanges cycliques de matière et d'énergie dus aux interactions entre les organismes présents et leur environnement.
Ecrêtement de crue	Opération consistant à stocker momentanément la pointe d'une crue pour protéger les intérêts de l'aval.
Effluent	Eau usée ou eau résiduaire provenant d'une enceinte fermée telle qu'une station de traitement, un complexe industriel ou un étang d'épuration.
Embâcle	Terme général désignant un amoncellement de troncs d'arbres, débris ... dans un cours d'eau pouvant former un barrage et provoquer des inondations.
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin Etablissement public français de coopération des collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs différents types de groupement) qui intervient pour l'aménagement et la gestion des fleuves et des grandes rivières dans le cadre géographique d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique. Les EPTB ont le statut de syndicats mixtes ou d'institutions interdépartementales, leur financement est assuré par les collectivités territoriales qui en sont membres
Erosion	Phénomène résultant de l'action mécanique de l'eau qui arrache des particules de terre aux berges et qui entraîne par conséquent une dégradation des berges.
Etiage	Niveau de débit le plus faible atteint par un cours d'eau lors de son cycle annuel. En terme d'hydrologie, débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un temps donné en période de basses eaux.
Eutrophisation	Enrichissement excessif du milieu aquatique en nutriments (nitrates et phosphates) et provoquant un déséquilibre grave de la flore et de la faune aquatique, dû notamment à la baisse de la teneur en oxygène dissous lors de la phase de décomposition. D'autres facteurs concourent à l'eutrophisation comme le ralentissement de la vitesse de l'eau, la température et l'éclairement.
Frayère	Endroit où les poissons déposent leurs œufs.
Grands migrateurs	Poissons effectuant de très longs déplacements du cours d'eau vers la mer. On distingue : les espèces anadromes qui vivent en mer et montent en rivière pour frayer (saumon, lamproies, truite de mer, aloses...), les espèces catadromes qui vivent en rivière et se reproduisent en mer (l'anguille).
Hydrogéomorphologie	Analyse des conditions, naturelles ou anthropiques, d'écoulement des eaux dans un bassin versant.

ICPE	<p>Installations classées pour la protection de l'environnement.</p> <p>Les installations visées sont définies dans la nomenclature des installations classées établies par décret en Conseil d'Etat, pris sur le rapport du Ministre chargé des installations classées, après avis du conseil supérieur des installations classées. Ce décret soumet les installations à autorisation ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation. Sont soumis aux dispositions de la loi "Installations classées" du 19 juillet 1976, les usines, ateliers, dépôts, chantiers et d'une manière générale les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments. Les dispositions de la présente loi sont également applicables aux exploitations de carrières aux sens des articles 1er et 4 du code minier. Loi 76-663 du 19/07/76.</p>
IBGN	<p>Indice biologique global normalisé.</p> <p>Permet d'évaluer la qualité générale d'un cours d'eau au moyen d'une analyse de la faune benthique qui est considérée comme une expression synthétique de cette qualité générale (eau + habitat). Les valeurs indicielles vont de 1 à 20 ; cette dernière correspond à une référence optimale (meilleures combinaisons observées du couple nature - variété de la macrofaune benthique prélevée et analysée selon le protocole de la méthode).</p>
MAEt	<p>Mesure Agro Environnementale Territorialisée</p> <p>Les mesures agro-environnementales territorialisées constituent un dispositif administratif et technique instauré pour favoriser la mise en place ou le maintien de pratiques agricoles bénéfiques au maintien des richesses naturelles et de la ressource en eau. S'inspirant des anciens CTE (contrats territoriaux d'exploitation), elles ont d'abord été testées et appliquées dans les sites Natura 2000 puis à l'échelle de grands bassins versants prioritaires dans un but d'amélioration de la qualité de l'eau. Il s'agit d'engagements contractuels signés avec l'Etat pour une durée de 5 ans : en contrepartie du respect d'un cahier des charges, les agriculteurs qui s'engagent perçoivent une aide financière annuelle.</p>
Micropolluants	<p>Produit actif minéral ou organique normalement présent en très faible quantité, voire inexistant dans l'eau. On distinguera les micropolluants minéraux (métaux et métalloïdes) des micropolluants organiques (hydrocarbures, phénols, pesticides) ou Substance qui pollue même à l'état de trace. Ils sont susceptibles d'avoir une action toxique à des concentrations infimes (de l'ordre du µg/l ou moins).</p>
Module	<p>Le module (interannuel) désigne le débit moyen annuel (pluriannuel ou interannuel) en un point d'un cours d'eau (moyenne évaluée sur une période d'observations suffisamment longue pour être représentative). Ce débit de référence est notamment utilisé dans le calcul des débits réservés des cours d'eau à l'aval des aménagements qui s'expriment comme un pourcentage du module.</p>
Nitrates	<p>NO₃: Une des formes minérales oxydées de l'azote. Ils jouent un rôle important comme engrais, car ils constituent le principal aliment azoté des plantes, dont ils favorisent la croissance. L'accroissement des teneurs en nitrate provoque également un impact sur l'environnement. Il est à l'origine avec d'autres substances, telles que les phosphates, de l'eutrophisation des cours d'eau et du littoral.</p>
O2 Dissous	<p>L'oxygène est un facteur écologique essentiel et joue un rôle primordial dans le maintien de la vie aquatique. Les teneurs en oxygène dissous dans les eaux naturelles sont déterminées principalement par la respiration des organismes aquatiques, l'oxydation et la dégradation des polluants, l'activité photosynthétique de la flore et les échanges avec l'atmosphère.</p>
Objectif de qualité	<p>Niveau de qualité fixé pour un tronçon de cours d'eau à une échéance déterminée, afin que celui-ci puisse remplir la ou les fonctions jugées prioritaires (eau potabilisable, baignade, vie piscicole, équilibre biologique,...). Se traduit aujourd'hui par une liste de valeurs à ne pas dépasser pour un certain nombre de paramètres.</p>

ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PLU	Plan Local d'Urbanisme : remplace le P.O.S, Plan d'Occupation du Sol.
PNR	Parc Naturel Régional
PPRI	Plan de Prévention des Risques inondations
Pesticides	Substances ou mélanges de substances visant à prévenir, à détruire, à repousser ou à réprimer tout ravageur. Également, substance ou mélange de substances visant à réguler la croissance des plantes ou des feuilles. Mal utilisés, les pesticides peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire et/ou contaminer l'environnement.
Piézomètre	Dispositif, constitué dans le cas le plus simple d'un tube crépiné sur tout ou partie de sa longueur, servant à mesurer la hauteur piézométrique en un point donné d'un aquifère en permettant l'observation ou l'enregistrement d'un niveau d'eau libre (dans le cas d'une nappe phréatique) ou d'une pression (dans le cas d'une nappe captive).
Phosphates	PO ₄ ³⁻ : Sels de l'acide orthophosphorique ; éléments minéraux nutritifs essentiels pour les végétaux.
Pollution	Dégradation naturelle ou du fait de l'action de l'homme de l'aptitude de l'eau à un emploi déterminé. Définition donnée par des experts européens réunis à Genève en 1961 : " un cours d'eau est considéré comme étant pollué lorsque la composition ou l'état de ses eaux sont, directement ou indirectement, modifiés du fait de l'action de l'homme dans une mesure telle que celles-ci se prêtent moins facilement à toutes les utilisations auxquelles elles pourraient servir à leur état naturel, ou à certaines d'entre elles ".
Pollution diffuse	Pollution des eaux due non pas à des rejets ponctuels et identifiables, mais à des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte, par ou à travers le sol, sous l'influence de la force d'entraînement des eaux en provenance des précipitations ou des irrigations. Les pratiques agricoles sur la surface cultivée peuvent être à l'origine de pollutions diffuses par entraînement de produits polluants dans les eaux qui percolent ou ruissellent.
Pollution domestique	Impact négatif d'un rejet contenant des matières polluantes d'origine domestique (activité des ménages).
Potable	Qui peut être bu sans danger pour la santé Préfet coordonnateur de bassin : Au terme de l'article 4 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, dans chaque bassin, le préfet de la région où le Comité de Bassin a son siège anime et coordonne la politique de l'eau en matière de police et de gestion des ressources en eau afin de réaliser l'unité et la cohérence des décisions et des actions déconcentrées de l'Etat en ce domaine dans les régions et départements concernés ; il intervient également pour la gestion des situations de crise.
Rang de Stralher	La classification dite de Strahler est très utilisée pour établir une zonation longitudinale des cours d'eau. Mode de calcul des indices de Strahler. 3 règles à appliquer : 1) Tout bief sans affluent est d'ordre 1 ; 2) Un bief formé par la confluence de deux biefs d'ordre x est d'ordre x +1 ; 3) Un bief formé par la confluence de deux biefs d'ordres différents prend l'ordre du bief le plus élevé.
Règlement d'eau	Règlement qui régit les modalités d'exploitation des barrages ou des installations hydrauliques en général. A partir de 1995, approuvé par arrêté préfectoral, il est établi à l'issue d'une enquête publique. Il mentionne les règles de gestion des ouvrages (débit minimal, débit réservé, lâchers,...). Pour les ouvrages de soutien d'étiage (en situation normale et en situation de crise), il doit permettre de préciser comment la ressource en eau sera partagée entre les prélèvements et le débit maintenu dans les cours d'eau.
Retenue	Plan d'eau artificiel à vocation spécifique : hydroélectricité, soutien des étiages, écrêtement des crues, alimentation en eau potable, etc. Généralement ces plans d'eau sont caractérisés par une profondeur de niveau variable et une masse d'eau homogène.

Retenue collinaire	Petit plan d'eau créé par la retenue des eaux de ruissellement sur un bassin versant.
Ripisylve	Végétation buissonnante ou arborée colonisant les berges d'un milieu aquatique.
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Document de planification fixant, pour un périmètre hydrographique cohérent, des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE est établi par une CLE et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Les SAGE doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE.
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMAT	Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier
SPANC	Service Public de l'Assainissement Non Collectif
Schéma d'assainissement	Ensemble des plans et textes qui décrivent l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité (réseaux et stations).
Sécurité d'alimentation en eau potable	Ensemble des mesures internes à une unité de distribution (système A.E.P.) visant à alimenter les usagers dans des situations critiques ou de crise (pollution accidentelle de la ressource, etc.) : interconnexions de réseaux, recours à des ressources d'eau différentes, etc. Ces solutions de secours à mettre en œuvre doivent être énumérées dans le plan de secours spécialisé élaboré par l'administration départementale. Par extension, il s'agit d'être capable d'assurer l'approvisionnement en eau potable des populations dans toutes les circonstances.
Soutien d'étiage	Compensation du débit naturel d'étiage d'un cours d'eau par un ouvrage de stockage.
STEP	Station d'épuration
Système séparatif	Système d'assainissement formé de deux réseaux distincts, l'un pour les eaux usées, l'autre pour les eaux pluviales. C'est un système usuel depuis les années 1970, le réseau d'eaux usées étant seul raccordé à la station d'épuration, le réseau d'eaux pluviales déversant les eaux généralement directement vers un cours d'eau.
Système unitaire	Système d'assainissement formé d'un réseau unique dans lequel les eaux usées et les eaux pluviales sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration quand elle existe. Pendant les périodes pluvieuses, une partie du mélange (trop plein) peut être rejeté par les déversoirs d'orage.
Tête de bassins versants	Partie amont d'un bassin versant et par extension tronçons amont des rivières, dont le rang de Stralher est inférieur ou égale à 2 et dont la pente est supérieure à 1%. Elle constitue un milieu écologique à réserver, habitat d'une grande biodiversité et zone de reproduction de migrateurs. Elle conditionne en quantité et qualité les ressources en eau de l'aval. Souvent de bonne qualité, elle est souvent fragile et peut très vite se dégrader en raison des activités économiques qui s'y installent.
ZHIEP	Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier Les ZHIEP sont des zones dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant ou une valeur touristique, écologique, paysagère et cynégétique particulière. Le préfet peut délimiter les ZHIEP pour lesquelles des programmes d'actions seront définis sur la base des propositions concertées dans le cadre des SAGE, mais aussi en dehors des territoires. Ces programmes d'actions précisent : les mesures à promouvoir par les propriétaires (travail du sol, gestion des intrants et produits phytosanitaires, maintien ou création des haies, restauration et entretien des couverts végétaux, mares, plans d'eau et zones humides...) ; les objectifs à atteindre, avec un délai fixé ; les aides publiques potentielles ; les effets escomptés sur le milieu et les indicateurs permettant de les évaluer.
Zone humide	La loi sur l'eau 92-3 définit les zones humides comme des " terrains exploités ou non,

	habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ". Véritables infrastructures naturelles, elles remplissent des fonctions hydrologiques, biologiques et climatiques.
Zone inondable	Zone soumise à un aléa d'évènement de crue et qui joue un rôle important dans leur écrêtement. La cartographie de ces zones inondables permet d'avoir une meilleure gestion de l'occupation des sols dans les vallées.
ZSGE	<p>Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau</p> <p>Délimitées au sein des ZHIEP, sur proposition préalable d'un SAGE approuvé, des zones stratégiques pour la gestion de l'eau doivent contribuer de manière significative à la protection de la ressource en eau potable ou à la réalisation des objectifs du SAGE. Dans ces zones, des servitudes d'utilité publique peuvent être mises en place afin de restreindre certains usages incompatibles avec la préservation de ces zones humides. Toutefois, la proposition de ces servitudes, par le SAGE, reste facultative et peut ne couvrir qu'une partie seulement de la ZHIEP. Seul le préfet peut, par arrêté, interdire aux propriétaires et exploitants de procéder à tout acte de nature à nuire « à la nature et au rôle ainsi qu'à l'entretien et à la conservation de la zone ». Certaines activités sont alors interdites comme le drainage, le remblaiement ou le retournement de prairies. Le préjudice résultant de cette servitude peut faire l'objet d'une indemnisation.</p>